

Féminismes, finance innovante et le Fonds Égalité : Une bonne action ou une bonne affaire ?

Julie St-Pierre-Gaudreault

Thèse soumise dans le cadre des exigences du programme de
M.A en Développement international et mondialisation avec une spécialisation en études
féministes et de genre

École de développement international et mondialisation
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

Table des matières

Table des matières.....	ii
Liste des figures	iv
Liste des tableaux.....	v
Abréviations.....	vi
Glossaire	vii
Résumé.....	viii
Remerciements.....	x
Chapitre 1 : Introduction.....	1
Le Canada et son attirance pour « l'innovation »	3
Le Fonds Égalité et les outils innovants pour l'atteinte de l'égalité de genre : des modèles contradictoires ?	5
Questions de recherche et objectifs.....	9
Structure de la thèse	14
Chapitre 2 : Méthodes et concepts.....	16
Méthodologie	16
Approche (éléments d'épistémologie).....	16
Limitations et autres considérations.....	22
Les limites de la méthode d'échantillonnage en chaîne	22
Les limites dans la documentation disponible.....	24
Cadre conceptuel.....	26
Chapitre 3 — Revue de littérature	35
Financement aux mouvements féministes et aux organisations pour la défense des droits des femmes	36
Les solutions proposées.....	37
Les fonds féministes	37
Les investissements à impact genré.....	38
Le Fonds Égalité, un fonds féministe qui utilise activement les investissements à impact genré (GII)	39
Les débats entourant ces solutions	41

Les outils innovants pour la réalisation de l'égalité de genre et les GII.....	41
L'émergence d'un féminisme lié à la mondialisation néolibérale.....	46
Chapitre 4 — Structure et fonctionnement du Fonds Égalité	51
Qu'est-ce que le Fonds Égalité ?	51
Historique	52
Le Fonctionnement.....	54
La mission et la vision	54
La Structure du Fonds Égalité.....	55
La stratégie d'octroi de subvention	62
La stratégie d'investissement.....	66
Les partenariats et la philanthropie.....	79
Chapitre 5 — Pourquoi le Fonds Égalité ? La décision d'Ottawa, une solution à double face	85
Les enjeux de financement de l'aide au développement — trajectoire historique du Canada..	86
Les outils de financement innovant pour les objectifs féministes : réellement novateur ? ...	91
Insertion et renforcement du capitalisme — Contradiction profonde.....	95
Les problématiques avec le secteur privé et sa logique.....	96
Les investissements à impact genré : une fausse solution	101
Conclusion : l'embellissement des impacts sur le genre au service de la financiarisation du développement	106
Chapitre 6 : Conclusion	111
Des mesures concrètes pour une redistribution et une réparation féministe	113
Bibliographies	116
Annexes.....	124

Liste des figures

Figure 1 : Le Collectif du Fonds Égalité.....	57
Figure 2 : Le Consortium du Fonds Égalité.....	59
Figure 3 : Le Fonds Égalité, l'organisation	60
Figure 4 : Gestion de l'initiative du Fonds Égalité	61
Figure 5 : Profil d'octroi de subventions féministes	63
Figure 6 : La stratégie d'investissement	69
Figure 7 : La philanthropie multisectorielle.....	80
Figure 8 : Certificat d'approbation éthique (p.1)	127
Figure 9 : Certificat d'approbation éthique (p.2)	128

Liste des tableaux

Tableau 1 : Participant·e·s interrogé·e·s	18
Tableau 2 : Liste de questions.....	124

Abréviations

APD	Aide publique au développement
AMC	Affaires mondiales Canada
AWDF	Le Fonds de développement des femmes africaines
AWID	Association pour les droits des femmes dans le développement
EUMC	Entraide universitaire mondiale du Canada
GII	Investissement à impact genre
MEDA	Mennonite Economic Development Associates
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
ONGI	Organisations non gouvernementales internationales
ONU	Organisation des Nations Unies
PAIF	Politique d'aide internationale féministe
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
TBF	Transnational business feminism (utilisé dans le texte comme « Féminisme transnational d'affaires »)

Glossaire

Investissement à impact de genre	Sous-catégorie d'investissement durable ou éthique qui intègre des facteurs et des objectifs liés au genre dans les stratégies d'investissement afin d'augmenter les rendements et d'avoir un « impact » sur l'égalité des genres. Les objectifs de GII sont généralement autodéfinis par l'investisseur et peuvent aller de l'augmentation du pourcentage d'emplois féminins ou de la présence de femmes dans la direction à la création de services dont les femmes ont besoin. (Amin et Yahaya, 2023).
Financement innovant	Ensemble de solutions et de mécanismes financiers offrant des moyens efficaces et extensibles pour diriger à la fois l'argent privé des marchés financiers mondiaux et les ressources publiques vers la résolution de problèmes mondiaux urgents (Organisation internationale du Travail, s.d.)
Financement mixte	Utilisation de financements publics ou philanthropiques pour la mobilisation de capitaux privés supplémentaires vers des marchés émergents ou frontières, souvent dans des pays en développement, qui devraient produire des rendements pour les investisseurs et la communauté. (Amin et Yahaya, 2023).
Gender Washing	Stratégie marketing des entreprises visant à se présenter comme soucieuses des droits des femmes, de leur émancipation et comme défenseurs de l'égalité des genres, mais ce, tout en commettant des violations des droits humains ou des actions allant à l'encontre de ces objectifs. L'objectif de telles stratégies est d'obtenir des bénéfices économiques de manière efficace, sans grands efforts, en jouant la carte d'une image « socialement responsable » (Cambridge dictionary, s.d. ; Amin et Yahaya, 2023).
Écosystème de financement	Différentes options génératrices de revenus adaptées à la diversité des besoins requis par le changement social (Miller et Jones, 2019, p.6).

Résumé

L'utilisation de modèles de financement innovant est encouragée par le gouvernement du Canada comme étant un moyen prometteur pour atteindre les Objectifs de développement durable et pour rejoindre les cibles de sa Politique d'assistance internationale féministe. En 2019, le gouvernement du Canada a établi un partenariat de 300 millions de dollars avec le Fonds Égalité, une plateforme qui utilise les financements innovants, notamment par son portfolio d'investissement 100 % sexospécifique, plus particulièrement son programme d'investissement à impact genré, pour soutenir les organisations de défense pour les droits des femmes et mouvements féministes des Suds globaux. Bien que la nécessité de canaliser les financements internationaux pour soutenir les mouvements féministes et les organisations de défense pour les droits des femmes ait été déjà établie, le débat demeure concernant la modalité par laquelle les contributions canadiennes devraient être fournies. Ancrée dans un cadre d'analyse en politique économique féministe et matérialiste historique, cette recherche établit que l'utilisation de financement innovant, telle que le financement mixte et les investissements à impact genré, ne peut rééquilibrer l'écosystème du financement du développement et qu'il s'agit plutôt d'une tendance qui s'insère dans le projet politique et économique qu'Adrienne Roberts désigne comme le « féminisme transnational d'affaires » qui contribue à la reproduction des inégalités de genre et à l'expansion du marché néolibéral et de sa logique. Cette recherche explore les contradictions du néolibéralisme féministe et du féminisme néolibéral, et en particulier, comment ces contradictions, liées notamment à l'incompatibilité entre les objectifs d'accumulation des richesses, du pouvoir et d'intérêt et la réalisation de changements systémiques transformateurs,

se manifestent dans les débats actuels sur les modalités de financement du développement et des objectifs de développement « féministes ».

Remerciements

Plusieurs ont permis l'aboutissement de ce projet de recherche. Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes qui ont accepté de discuter de ce sujet passionnant avec moi en entrevue, je suis extrêmement reconnaissante pour vos contributions à cette recherche.

Je voudrais remercier professeure Jacqueline Best et professeur Stephen Brown pour leur présence sur mon comité d'évaluation. Leurs conseils et commentaires, fort précieux, ont grandement amélioré la qualité ainsi que la force de cette recherche.

Je n'aurais jamais pu arriver à ce résultat sans l'aide précieuse, le soutien, les conseils inestimables, les connaissances et l'immense générosité de ma directrice Dr Susan Spronk. Je suis éternellement redevable pour son appui tout au long de mon parcours de maîtrise et pour sa disponibilité infinie. Je souhaite également la remercier pour la place qu'elle m'a accordée au sein de ses projets ainsi que pour sa motivation à pousser mes réflexions toujours un peu plus loin.

Les deux dernières années sont passées en un coup de vent et l'aboutissement de ce travail de recherche n'aurait pas été possible, du moins pas dans les temps requis, sans l'aide de mes proches. Samuel, merci pour ta présence, ton soutien continu, tes encouragements, ton éternel optimisme et tes blagues. Finalement, merci à Lucie et Félix pour votre écoute, vos motivations dans les moments les plus importants et surtout pour vos constantes démonstrations de fierté et d'amour.

Chapitre 1 : Introduction

« Ainsi, le marché devient le garant de l'égalité, car le rêve d'émancipation des femmes est attelé au moteur de l'accumulation capitaliste » (Moeller, 2018, p.10).

L'arrêt de Roe v. Wade aux États-Unis, réformes judiciaires qui portent atteinte aux droits des femmes et des personnes non binaires en Pologne, les femmes afghanes visées par des interdictions à travailler et étudier et l'augmentation généralisée de la violence contre les femmes dans le contexte de confinement à l'échelle planétaire ; il va sans dire que les droits des femmes ont été fortement ébranlés, que ce soit sous l'effet de politiques publiques ou en conséquence à la crise sanitaire et économique des dernières années. Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, est clair ; « le patriarcat contre-attaque » et l'espoir de supprimer les inégalités est maintenant envisageable à l'horizon de pratiquement 300 ans (World Economic Forum, avril 2021 ; Nations Unies, mars 2023). La citation de Franz Fanon (1972) ; « Ayons les femmes et le reste suivra », est d'autant plus caractérisable de la situation mondiale actuelle, et bien que les besoins des femmes et les solutions à saveur féministes soient connus, l'exploitation et la subordination des groupes marginalisés, dont les femmes, est toujours fortement utile pour le fonctionnement du système capitaliste actuel. Des pays, comme le Canada, bien que ce dernier se présente sur la scène internationale comme un allié des droits des femmes, tendent à utiliser à leurs fins les besoins des femmes et des organisations féministes. Dans plusieurs cas, la cause féministe est réduite à une opportunité plus qu'à une nécessité.

Il est d'ailleurs complexe de situer la position féministe du Canada. Effectivement, depuis 2015, ce dernier adopte une posture affirmée de « féministe » à l'international, et fortifie cette

position en 2017 en adoptant sa Politique d'aide internationale féministe (ci-après PAIF) (Gouvernement du Canada, août 2021). La PAIF vise à orienter la programmation de l'aide étrangère offerte aux pays des Suds globaux. Celle-ci s'est engagée à atteindre un objectif ambitieux à ce que 95 % des dépenses d'aide internationale bilatérale soient axées sur l'égalité de genre (ou avoir l'égalité de genre comme objectif principal). En mettant l'accent sur les femmes et les filles, la PAIF aborde cinq domaines d'action : la dignité humaine, la croissance économique au service de tous, l'environnement et l'action climatique, la gouvernance inclusive et finalement la paix et la sécurité. L'objectif principal du Canada, au travers de cette politique, est d'éradiquer la pauvreté par l'entremise d'un renforcement du pouvoir économique et social des femmes et par le financement d'initiatives ayant pour objectif l'égalité entre les genres (Gouvernement du Canada, août 2021).

Pour parvenir à réaliser ces objectifs, le gouvernement s'est doté de plusieurs outils financiers et a consolidé de nombreux partenariats dans le domaine du développement (Gouvernement du Canada, août 2021). Parallèlement, le gouvernement canadien a renforcé la mise en application d'une modalité particulière dans la prestation de l'aide internationale : l'utilisation du « financement innovant » comme moyen d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, y compris les cibles de sa propre PAIF. Jusqu'à présent, cette modalité et les mesures qu'elles impliquent ont reçu très peu d'attention de la part des chercheur·se·s et des activistes. Le « financement innovant » peut être compris comme « un ensemble de solutions et de mécanismes financiers offrant des moyens efficaces et extensibles pour diriger à la fois l'argent privé des marchés financiers mondiaux et les ressources publiques vers la résolution de problèmes mondiaux urgents » (Organisation internationale du Travail, s.d.). Se catégorisant comme un outil innovant, les financements mixtes sont eux aussi

de plus en plus populaires auprès d'institutions internationales, telles que l'OCDE, la Banque Mondiale et l'ONU. Cette modalité de financement, qui se distingue d'autres formes de partenariat avec le secteur privé, consiste en l'utilisation « stratégique » de financements publics ou philanthropiques pour la mobilisation de capitaux privés supplémentaires vers des marchés émergents ou frontières, souvent dans des pays en développement, qui devraient produire des rendements pour les investisseurs et la communauté. (Amin et Yahaya, 2023). La principale caractéristique de ce type d'outils est que le partenaire financier du secteur privé parvient à tirer un retour financier de son investissement.

Le Canada et son attirance pour « l'innovation »

Le Canada solidifie donc de plus en plus sa position de promoteur de l'utilisation d'instruments innovants, dont le financement mixte. Dès 2015, il a lancé la plateforme Convergence, dont le siège est à Toronto. Il s'agit d'un « réseau mondial de la finance mixte qui génère des données, des renseignements et des flux d'affaires sur la finance mixte afin d'accroître les investissements du secteur privé dans les pays en développement »¹ (Convergence, s.d.). Le Canada a d'ailleurs contribué au financement de Convergence, son engagement représente un montant de 19,17 millions sur cinq ans (2018-2021) (Gouvernement du Canada, avril 2021). En 2018, le gouvernement démontra à nouveau son intérêt envers le financement innovant en accordant un investissement à FinDev, l'Institut de financement du développement du Canada, qui siège à Montréal. FinDev est une filiale d'Exportation et développement Canada (EDC), un organisme national de crédit à l'exportation (EDC, 2022).

¹ Les citations trouvées sur des sites anglophones sont traduites par l'autrice dans l'ensemble de la thèse.

Cette institution « offre notamment des solutions financières à des prix commercialement viables aux entreprises du secteur privé dans les pays en développement » (Gouvernement du Canada, 2020, 2 octobre). Également, le soutien du Canada s'est consolidé au travers diverses initiatives multilatérales qui promeuvent l'utilisation de cette modalité de financement, telles qu'avec : le « Mécanisme de Financement mondial pour Chaque Femme Chaque Enfant (GFF) » (Mécanisme de financement mondial, 2017) ; « Extractives Cooperation for Enhanced Economic Development Program (EXCEED) » (Gouvernement du Canada, 2017) ainsi que « G20 Global Infrastructure Hub (GIH) » (Premier ministre du Canada Justin Trudeau, 2018). En général, de nombreux chercheurs ont constaté que les priorités de financement au cœur de la finance mixte tendent à se concentrer dans des secteurs spécifiques et vus comme étant plus rentables (Murray et Spronk, 2019, p.277). Les secteurs ciblés sont surtout ceux de la finance, de l'énergie, des industries de « croissance verte », les secteurs extractifs (mines, pétroles et gaz), de l'agriculture et dans certains cas, des projets visant l'autonomisation des femmes (Convergence, s.d.).

Allant de pair avec ce positionnement, un élan de popularité a été remarqué de la part du gouvernement canadien dans le soutien d'initiatives de financement féministe à l'international. En effet, en 2019 le Canada a annoncé, à l'occasion de la conférence Women Deliver (Gouvernement du Canada, avril 2021), un partenariat de 300 millions \$ à travers le Fonds Égalité, un organisme sans but lucratif qui possède un fonds d'investissement. Le fonds d'investissement est administré par un partenaire du Fonds Égalité, la Toronto Foundation, et encadré par un contrat entre les partenaires concernés et le gouvernement du Canada. Le fonds d'investissement se démarque par son portfolio où 100 % des investissements réalisés sont à impact de genre. Ce modèle ainsi que la contribution de 300 millions de dollars ont grandement

retenu l'attention à l'échelle internationale (Gouvernement du Canada, janvier 2020). Cette initiative rassemble de nombreux partenaires et est dirigée par l'ancien Fonds MATCH international pour les femmes (Miller et Staszewska, 2020). L'objectif est que le profil d'investissements à impact de genre engendre des impacts non seulement financiers, mais aussi sociaux. L'initiative du Fonds Égalité a pu bénéficier depuis 2019 de plusieurs investissements venant de différentes sources publiques (la contribution de 300 millions du Gouvernement canadien), privés et philanthropiques, dont une contribution historique de 15 millions de dollars US de la part de la Fondation Ford (Fonds Égalité 2021, 31 mars).

Le Fonds Égalité et les outils innovants pour l'atteinte de l'égalité de genre : des modèles contradictoires ?

Plusieurs programmes ayant recours à des instruments de financement mixte, dont l'initiative du Fonds Égalité, ont été louangés par l'OCDE pour leur faculté à attirer des capitaux supplémentaires et ainsi à augmenter les fonds destinés à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes et des filles du monde entier (OCDE, 2021). Des initiatives telles que : « Women Entrepreneurs Opportunity Facility » (WEOF), un mécanisme mondial dédié exclusivement à la promotion de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises détenues par des femmes (WSME) dans les pays en développement, ainsi que le projet d'avancement économique des agriculteurs grâce aux semis (Farmers' Economic Advancement Through Seedlings, FEATS), mis en place par Affaires mondiales Canada et Mennonite Economic Development Associates (MEDA), ont été mentionnés comme des exemples de programmes qui utilisaient avec brio les outils de financement mixte (OCDE, 2021). L'innovation associée à la participation du secteur privé, la possibilité de canaliser des sommes importantes pour combler les écarts de

financement et le potentiel de maximiser les impacts sur le développement sont d'ailleurs mentionnés dans plusieurs rapports de l'OCDE comme les atouts des financements mixtes (OCDE 2020 ; 2021).

Le Fonds Égalité, ainsi que son profil d'investissement à impact genré (ci-après GII), a d'ailleurs été largement salué et cité comme un exemple de « meilleure pratique » afin de générer de nouveaux actifs pour lutter contre les inégalités entre les genres (OCDE, 2020). Cette organisation définit son modèle d'investissement comme ayant pour objectif d'intégrer une dimension de genre et se réfère surtout à :

Des investissements (avec des impacts financiers et sociaux) dans le but d'aborder les questions de genre ou de promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes. En pratique, cela signifie prendre en considération la participation, les besoins, les réalités et le leadership de tous les genres, dans tous les aspects de la prise de décision en matière d'investissement (Fonds Égalité, s.d.).

Ce dernier porte une mission ambitieuse : « il souhaite offrir un nouveau modèle, un modèle qui diffère des modèles traditionnels, qui critique les institutions qui obscurcissent les objectifs féministes et qui nuisent à la réalisation de l'égalité de genre » (Fonds Égalité, s.d.). Le Fonds Égalité soutient qu'en combinant sa mission, son profil d'investissement et les contributions venant de son programme philanthropique, il est possible de promouvoir activement un monde plus équitable « ensemble ». En complément, l'initiative du Fonds Égalité réinvestit sur les marchés publics et privés. Effectivement, il a contribué à la création de plusieurs produits d'investissement en partenariat avec la Banque Royale du Canada (RBC) (Fonds Égalité, s.d.). Le modèle de ce fonds, que certains caractérisent comme un exemple de financement mixte et d'autres non, propose, selon leur site internet, trois approches distinctes : l'apport de ressources aux organisations de défense pour les droits des femmes et aux mouvements féministes du monde entier, un programme d'investissement qui vise à modifier

l'écosystème financier ainsi que la philanthropie, qui représente selon eux, une occasion de rester interconnecté et de « promouvoir activement un monde plus équitable pour tous » (Fonds Égalité, s.d.). L'octroi du gouvernement du Canada au Fonds Égalité représente en fait la plus grande contribution unique jamais faite par un gouvernement en lien avec le support de mouvements féministes (Miller et Staszewska, 2020).

Bien que la nécessité de canaliser les financements internationaux pour atteindre l'égalité de genre et soutenir les mouvements sociaux féministes des Suds globaux ait déjà été établie (Hessini, 2020 ; Aboud-Habib et al., 2021 ; Sen, 2019, p.19), le débat demeure concernant la manière par laquelle l'aide devrait être fournie envers ces organisations féministes (Arutyunova, 2012 ; Miller et Jones, 2019). Effectivement, le déséquilibre dont souffre l'écosystème du financement actuel, où les activistes féministes et les mouvements de défense pour les droits des femmes n'ont pratiquement aucun pouvoir de définir iels-mêmes leurs priorités de financement, a été mis en lumière par plusieurs activistes du milieu (Miller et Jones, 2019, p.9). L'Association pour les droits des femmes dans le développement (ci-après AWID) s'est penchée sur la question du déséquilibre présent dans le portrait actuel du financement du développement. Ces chercheuses déplorent notamment la presque totalité de l'aide internationale liée au genre ne parvienne pas « directement aux organisations de défense des droits des femmes ni aux organisations féministes » (Miller et Jones, 2019, p.9).

Les organisations féministes représentent d'ailleurs des actrices déterminantes pour soutenir des programmes politiques de protection, de promotion et de réalisation des droits des femmes par le biais de l'action collective (Arutyunova, 2012, p.307). Selon cette position, le Fonds Égalité, qui a été créé pour appuyer cette mission et qui a comme objectif principal de soutenir ces acteur·rice·s féministes dans la réalisation de leurs activités, représenterait une

astuce de premier plan ainsi qu'un modèle innovant à suivre pour obtenir un financement du développement lié au genre et indépendant des ressources gouvernementales (Fonds Égalité, s.d.). À première vue, la mission du Fonds est félicitée par plusieurs acteurs et actrices du milieu et par Ottawa, cela dit, c'est le modèle du Fonds, les outils qu'il utilise ainsi que sa position comme intermédiaire dans ce débat qui nécessite une réflexion.

En effet, plusieurs chercheur·se·s se questionnent sur la sincérité des efforts canadiens et la mesure par laquelle ces solutions, qui intègrent l'utilisation d'outils innovants pour la réalisation de l'égalité de genre, représentent davantage une mesure qui permettrait au gouvernement canadien de ne pas investir les montants suffisants envers l'aide publique au développement et de ne pas financer directement les organisations féministes des Suds Globaux. Effectivement, pour l'année 2020-2021, l'aide publique au développement (APD) représentait environ 0,37 % du revenu national brut (AidWatch Canada, 2022 ; Parisi, 2020 ; Brown, avril 2023), bien loin des 0,7 % auxquels le gouvernement canadien s'était engagé en 1970. En ce qui concerne le financement de l'égalité de genre et des objectifs féministes, selon les chiffres de 2020, 89,2 % de l'APD canadienne était liée à l'égalité de genre (sur le total de l'APD bilatérale allouable). C'est donc environ 3 milliards de dollars canadiens, sur une enveloppe totale de 6,5 milliards de dollars, qui ont été déboursés pour soutenir des projets où l'égalité des genres était un objectif principal ou important (Donor Tracker, décembre 2022). En dépit qu'il s'agisse d'une avancée en matière de financement des objectifs d'égalité de genre, il est important de noter que, comme l'a souligné Novovic (2021), la méthode utilisée pour catégoriser les programmes canadiens d'aide internationale, notamment à l'aide d'un système de marqueurs de genre, peut obscurcir, confondre et exagérer la portée des objectifs d'égalité de genre. Les initiatives financées, ainsi que les objectifs féministes retenus, sont donc à considérer avec

méfiance (p. 245). Ces conclusions ont d'ailleurs été appuyées par le Bureau du vérificateur général du Canada (Bureau du vérificateur général, mars 2023).

En plus de ce constat, certain·e·s sceptiques mettent en doute la validité des types de financement caractérisés comme « innovant », notamment les investissements à impact tels qu'utilisés par le Fonds Égalité, et sont inquiet·e·s de l'augmentation en popularité de ce modèle financier sur la scène internationale (Amin et Yahaya, 2023 ; Brown et Swiss, 2017, p.125 ; Murray et Spronk 2019 ; Novovic 2021 ; Parisi 2020 ; Romero 2016). En complément, d'autres chercheur·se·s argumentent que les investissements privés ne sont pas orientés pour répondre aux besoins des populations les plus marginalisées, mais principalement vers les intérêts financiers du secteur privé (Cohen et al., 2021 ; Murray et Spronk, 2019, p. 271 ; Romero, 2016 ; Tan, 2019, p.301). Certaines critiquent aussi le caractère extrêmement limité de ces initiatives « féministes », qui s'intéressent souvent à une seule catégorie de femmes et à la réussite individuelle, ainsi que de l'incompatibilité entre la finalité de l'égalité de genre et le néolibéralisme financier (Amin et Yahaya, 2023 ; Roberts, 2012 ; 2015 ; 2016, p.69 ; Prügl, 2015). Quelles sont les contradictions qui émergent du modèle proposé par le Fonds Égalité et qu'est-ce que « l'innovation » apporte réellement à l'enjeu de sous-financement du développement et particulièrement des mouvements et organisations féministes ?

Questions de recherche et objectifs

Cette recherche analyse les contradictions qui existent dans l'utilisation de modèles de financement innovant pour l'atteinte de l'égalité de genre. Ce faisant, les analyses réalisées permettent d'avoir une compréhension holistique, autant des forces que des limites des types d'instruments financiers « innovants », notamment des outils de financement mixte et

d'investissements à impact genré, tels qu'utilisé par le Fonds Égalité, et promus par le gouvernement canadien. Par le fait même, la présente recherche offre une analyse des motivations des personnes impliquées dans le Fonds MATCH international pour les femmes, pour la création de l'initiative et la restructuration de l'organisation vers le modèle du Fonds Égalité, qui s'est concrétisé en 2019.

Alors que les investissements avec l'objectif d'avoir un impact sur le genre paraissent déterminants, la question plus large qui a dicté notre recherche demeure : dans quelle mesure l'utilisation d'outils de finance innovante au sein du Fonds Égalité, telle que les outils de financement mixte et les investissements à impact genré, représente-t-elle un investissement féministe capable d'amorcer des changements systémiques en termes d'égalité de genre ? J'entends par « changements systémiques », des changements qui impliquent une modification ainsi qu'une remise en question des structures économiques, politiques et sociales qui maintiennent en situation de marginalisation et d'assujettissement des femmes ainsi que bien d'autres identités subalternes.

Plus précisément, la présente thèse sera orientée en fonction de répondre à trois questions. D'abord, considérant l'élan actuel de popularité des outils de financement mixte, quels sont les intérêts officiels et officieux résidant derrière la promotion et le financement d'instruments de finance innovante (telle que le financement mixte et les investissements à impact genré) par le Canada ? Ensuite, dans quelle mesure la contribution du gouvernement canadien envers le Fonds Égalité est-elle cohérente avec les besoins et demandes des activistes féministes et surtout en ce qui concerne le développement international ? Finalement, quels sont les avantages ainsi que les désavantages de ces outils financiers, et plus particulièrement, des investissements à impact genré ?

J'appuie que les fonds canadiens destinés aux objectifs féministes ont été orientés de manière à faire profiter le secteur privé et « l'innovation » plutôt que pour répondre réellement aux demandes de financement féministe à l'international. Le gouvernement actuel poursuit donc ses partenariats avec différents acteurs du secteur privé tout en parvenant à se démarquer du gouvernement précédent par sa contenance plus « féministe ». Ce faisant, la posture canadienne, concrétisée par les investissements dans le Fonds Égalité et imagée dans la PAIF, renforce un système économique inégalitaire et valide des modèles dirigés par le marché sans véritablement les transformer. Le Fonds Égalité, et les outils financiers complexes et coûteux servant son modèle, représente un intermédiaire dans l'attribution du financement « féministe » du développement. Même si l'on présente cette solution comme permettant de débloquer plus de fonds pour les luttes féministes, de sécuriser ces fonds dans le long terme et bien que cet apport puisse améliorer les conditions de certaines femmes, et ce de manière individuelle, la ferme présence du Fonds Égalité sur les marchés financiers, ne contribue pas au changement social féministe et ne donne pas lieu à des transformations systémiques capables de réduire les inégalités fondées sur le genre.

Afin de cadrer mes réflexions et appuyer mon argumentaire, j'utilise un cadre et des concepts que découlent des analyses en économie politique internationale féministe. Je souhaite plus précisément utiliser un cadre théorique féministe matérialiste historique. Je mettrai en relation la pensée de plusieurs autrices critiques notamment Bakker (2007), Roberts (2012 ; 2015 ; 2016) et Soederberg (2005 ; 2009). Les critiques de l'économie politique d'un point de vue féministe matérialiste historique permettent de comprendre l'ampleur du pouvoir exercé par les entreprises et surtout par le capitalisme sur toutes les sphères de nos vies. Saisir la manière dont cette structure économique et ces idéaux contribuent à la transformation matérielle et réelle

de la reproduction sociale est essentiel afin de mettre en lumière les contradictions qui résident dans l'utilisation des solutions basées sur le marché pour résoudre les plus grands « maux » de notre société. Ces analyses permettent de mettre en lumière et d'entamer une réflexion sur le système capitalisme en lui-même et la manière dont les femmes y occupent un rôle central comme subordonnées. Les questions relatives à la transformation du rôle de l'État pendant la période néolibérale, notamment liées à l'accumulation des richesses et à l'ouverture de nouveaux marchés à exploiter sont analysées. La transformation du rôle de l'État, y compris la réduction de ses responsabilités dans la redistribution de la richesse sociale ; à fournir des biens sociaux ou publics ainsi qu'à prélever des impôts et réguler l'économie, ainsi que l'instrumentalisation du féminisme, sont des enjeux essentiels pour appuyer mes analyses de la position canadienne, l'hégémonie d'un féminisme transnational d'affaires et les tendances actuelles en financement du développement international.

Ainsi, en analysant la littérature secondaire sur le sujet et en survolant la documentation concernant la trajectoire historique canadienne en ce qui a trait au soutien du pays envers le développement international, il a été possible de mettre en relation les différentes critiques concernant la position féministe du Canada et l'évolution de cette dernière depuis 2015, c'est-à-dire à l'arrivée de Trudeau et des Libéraux en poste. Les documents déterminants offerts par AWID ont aussi représenté des ressources prédominantes afin de comprendre l'enjeu du financement féministe ainsi que les questions préliminaires concernant le Fonds Égalité. Une analyse de données empiriques par le survol de certains rapports financiers, dont ceux du gouvernement et du Fonds Égalité, ainsi que de plusieurs documents disponibles sur le site du Gouvernement du Canada, a été utile pour réellement comprendre quelle proportion de l'APD

s'est retrouvée en soutien au Fonds Égalité et aux initiatives « innovantes » ainsi que toutes informations relatives au partenariat entre le Fonds Égalité et le gouvernement.

Afin de mieux appréhender les données recueillies dans la littérature primaire, une collecte de données qualitative a été faite. Le point central de cette recherche demeure le processus d'entrevue que j'ai réalisé avec huit répondant·e·s et acteur·rice·s clé·e·s œuvrant dans le secteur du développement international, de par leur poste dans une organisation de la société civile canadienne, leurs recherches scientifiques sur le sujet, ou leur lien avec l'organisation à l'étude. Mes entrevues semi-structurées ont permis de recueillir des informations pertinentes ainsi que de mieux comprendre la littérature existante relativement aux tendances actuelles de financement de l'APD canadienne, la manière dont ces tendances affectent les ONGs canadiennes, la vision et le fonctionnement du Fonds Égalité ainsi que les opinions générales concernant sa structure et sa mission.

Ma recherche offre donc un contenu original et des analyses critiques de l'évolution du débat sur l'APD ainsi que sur la position « féministe » canadienne concernant l'égalité de genre. Par le fait même, mon analyse expose les impacts de la privatisation et de la financiarisation de l'APD ainsi que des dynamiques de pouvoir présentes au sein de ce débat. Finalement, malgré qu'il existe une littérature substantielle sur le rôle des fonds féministes dans le développement, à ce jour, il n'y a pas d'articles académiques publiés sur le Fonds Égalité. Ma recherche contribue donc à enrichir le corpus scientifique, surtout francophone, concernant les limites de ce type de financement dans l'atteinte de l'égalité de genre.

Structure de la thèse

Les résultats de la présente recherche seront présentés dans les sections suivantes. Les méthodes de recherche utilisées et le cadre conceptuel sont exposés en détail en chapitre 2. La revue de littérature est ensuite présentée dans le chapitre 3. Celle-ci fait état de la problématique initiale qui a trait au sous-financement dont font face les organisations de défense pour les droits des femmes et les mouvements féministes. J'aborde les solutions trouvées à ce problème de financement soit l'émergence des fonds féministes, la popularisation des investissements à impact genré et des outils innovants. Les différents débats entourant ces solutions y sont présentés. Les discussions sur la question de l'émergence d'un féminisme lié à la mondialisation sont ensuite liées à ces débats. Le chapitre 4 fait état de mes résultats obtenus grâce au déroulement des discussions eues avec mes contacts clés. J'y présente les citations d'intérêt en ce qui a trait à la structure et au fonctionnement du Fonds Égalité. Le chapitre 5 révèle mon analyse et mes arguments. J'explicite les raisons qui ont poussé le gouvernement canadien à lancer l'appel à partenariat pour la création du Fonds Égalité. Je développe sur la trajectoire historique de l'APD et la position canadienne, en y intégrant une réflexion sur l'hégémonie d'un féminisme transnational d'affaires, l'insertion dans la structure du capitalisme et les contradictions profondes qui résident dans les tendances actuelles. Je brosse ensuite un tableau des principales problématiques avec le secteur privé et les investissements à impact genré. La conclusion du chapitre 5 expose la mesure par laquelle on assiste à un « embellissement » des impacts sur le genre et une financiarisation du développement. La présente recherche offre aussi en chapitre 6, à titre de conclusion, un résumé de l'argumentaire, son importance ainsi que des mesures et alternatives transformatrices à mettre en place pour repenser la position canadienne en matière de

développement international. Je termine par présenter mes recommandations pour de futures recherches.

Chapitre 2 : Méthodes et concepts

Méthodologie

J'ai utilisé trois types de méthodes pour arriver à mes conclusions. Puisque le Fonds Égalité et sa structure sont peu connus du public, je souhaitais comprendre les motivations de l'organisation anciennement MATCH international Fonds pour les femmes à répondre à l'appel de partenariat d'AMC lancé en 2018. Les entrevues sont une méthode utile afin de rendre compte des contradictions mentionnées par les expert·e·s, mais aussi de cibler les dissemblances dans les perceptions de ces différent·e·s intervenant·e·s concernant le Fonds Égalité, la position canadienne et la tendance continuelle à promouvoir les financements innovants. Ces entrevues, jumelées à une analyse de la littérature primaire, notamment par les états financiers d'AMC et du Fonds Égalité qui dévoilent des données empiriques sur les dépenses canadiennes et les caractéristiques financières du fonds ainsi que la littérature secondaire, spécifiquement les rapports d'AWID et les articles scientifiques rédigés sur les sujets connexes, permettent d'avoir un panorama holistique de l'enjeu actuel et des débats qui l'animent. L'étude de cas du Fonds Égalité s'est révélée pertinente puisque ce modèle est unique. Le Canada est, à ma connaissance, le seul pays possédant déjà une politique d'aide internationale féministe ayant créé un partenariat de ce genre. De plus, l'analyse d'outils tels que les investissements à impacts de genre, ainsi que la vulgarisation de leurs limites, s'avèrent importante afin de prévenir l'émergence à grande échelle de ces solutions et de ces types de partenariats.

Approche (éléments d'épistémologie)

Étant consciente de ma position privilégiée dans ce débat, particulièrement de par ma posture en tant que femme blanche, francophone, vivant au Canada et ayant accédé au milieu universitaire, j'ai souhaité laisser transparaître mon point de vue sur la question, mais surtout

entamer un dialogue avec les féministes et les individus que j'ai rencontrés pour discuter du Fonds Égalité et de l'enjeu de la financiarisation de l'aide au développement. En réalité, je ne considère qu'aucun·e chercheur·se n'est immunisé·e contre les biais inconscients à l'égard de leur position dans les relations sociales, mais aussi en fonction de leur valeur, leur compréhension de leur propre réalité et leur jugement. Je m'inscris dans une approche, qui je l'espère est féministe et intersectionnelle, non pas simplement parce que j'évoque mon positionnement dans le débat, mais aussi puisque je prends en considération les différents rapports de domination et de pouvoir imbriqués dans les relations sociales et les enjeux que j'ai examinés. En outre, je me situe dans une étude critique des modèles de financement mixte, de la position ainsi que des politiques féministes canadiennes. De par ma posture, j'ai préféré analyser une organisation canadienne ainsi que les politiques relatives à la manière dont le Canada distribue l'APD.

Bref, j'ai tenté non seulement de mettre en relation la littérature existante, mais aussi de produire un savoir situé, où mon positionnement est actif et les différentes dimensions économiques, sociales, historiques et politiques ont été prises en compte. Mon objectif a été de prendre en considération la manière par laquelle différentes relations de pouvoir s'entrecroisent au sein des relations politiques et économiques actuelles. J'ai également porté une attention aux dynamiques intersectionnelles entre les différents systèmes d'oppression, dont le racisme, le capitalisme et le patriarcat.

Entrevues semi-structurées

D'abord, j'ai tenu des entretiens en mode virtuel, d'une durée allant de 30 à 90 minutes, avec huit personnes reliées au milieu du développement international ou ayant une expertise sur les questions du financement de l'aide publique au développement, les enjeux féministes et sur le

Fonds Égalité plus spécifiquement. Une méthode d'échantillonnage en chaîne a été utilisée pour recruter les répondant·e·s. Il est possible de se référer au tableau 1 pour les détails concernant les personnes passées en entrevue ainsi que les modalités et procédures pour le processus d'entrevue. Les détails concernant les questions initiales destinées aux entrevues semi-structurées sont disponibles dans le tableau 2 en Annexe A.

Tableau 1 : Participant·e·s interrogé·e·s

Nom des participant·e·s	Position/Organisation	Positionnement	Date de l'entrevue
Kellea Miller	Directrice générale intérimaire du Human Rights Funders Network (HRFN) et rédactrice du rapport <i>High Hopes & High Expectations : Feminist Movement Recommendations to the Equality Fund</i> ² (AWID).	Femme ou personne s'identifiant comme telle - États-Unis	13/09/2022
Gloria Novovic	Chercheuse postdoctorale à l'École de développement international et d'études mondiales de l'Université d'Ottawa	Femme ou personne s'identifiant comme telle - Canada	11/11/2022
Brian Tomlinson	Directeur général d'AidWatch Canada et professeur auxiliaire au département des études de développement international de l'université Dalhousie	Homme ou personne s'identifiant comme tel - Canada	5/12/2022
Shannon Kindornay	Chef des opérations chez Coopération Canada	Femme ou personne s'identifiant comme telle - Canada	15/12/2022
Beth Woronuk	Responsable des politiques au Fonds Égalité	Femme ou personne s'identifiant comme telle - Canada	15/12/2022
Contact anonyme 1	Anonyme (un·e expert·e en fonds pour le développement)	Anonyme - Canada	29/09/2022 et 13/01/2023
Contact anonyme 2	Anonyme (praticien·ne d'une ONG canadienne)	Anonyme	18/11/2022

² Le rapport rédigé par les membres de AWID est aujourd'hui disponible en anglais et en français. Cependant j'ai utilisé tout au long de ma recherche la version anglophone (dû à la disponibilité de celui-ci lorsque j'ai commencé ma recherche ainsi que la commodité que m'apportait la version anglophone). Le titre du rapport est donc cité en anglais.

		- Canada	
Contact anonyme 3	Anonyme (un·e expert·e en fonds pour le développement)	Anonyme - Canada	12/01/2023

J'ai procédé à la transcription de chaque entretien. J'ai envoyé les transcriptions à toutes les personnes interrogées qui le désiraient, afin de leur permettre d'approuver et de corriger le contenu. Sur les huit personnes passées en entrevue, un seul contact a demandé à modifier la transcription faite, afin d'y ajouter des commentaires et/ou modifier ses réponses.

J'ai ensuite sélectionné les citations d'intérêt. Ce qui m'intéressait ici, c'étaient réellement les idées, les opinions, les questionnements qui ont été soulevés par les personnes avec qui j'ai discuté. J'ai pu facilement comparer certaines idées et/ou cibler les opinions divergentes ou similaires et les analyser en fonction de la position occupée par la personne passée en entrevue, son secteur d'activité et ses expertises. J'ai eu à traduire en français la majorité des citations d'intérêt pour ma recherche, il est donc important de noter que dû au processus de traduction, il est possible que certains mots ou phrases ne représentent pas la définition exacte utilisée par mes contacts. Or, j'ai, du mieux que j'ai pu, tenté de refléter les idées et opinions transmises par mes répondant·e·s. Dans certains cas, les citations exactes ont été modifiées, soit afin de mieux s'insérer dans le texte, pour lier les arguments ou afin de protéger l'anonymat des personnes (majoritairement la modification de pronom ou de déterminant possessif).

Il est à noter que cette méthode de recherche a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa, le 20 juillet 2022. L'approbation est d'ailleurs disponible en Annexe B.

Données empiriques et littérature primaire

Ensuite, j'ai analysé certaines données empiriques, notamment considérant les montants accordés aux objectifs féministes par le gouvernement canadien, les données relatives aux investissements d'aide publique au développement entre les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ainsi que les données disponibles dans les états financiers du Fonds Égalité. Cette période a été ciblée puisque je m'intéressais au moment où l'appel à partenariat a été lancé ainsi que celle où le Fonds Égalité a reçu les premières contributions d'AMC. Je souhaitais aussi comparer les montants accordés aux objectifs d'égalité de genre et destinés à « l'innovation » pour cette période.

Plusieurs pages trouvées sur le site internet gouvernemental ont également été passées en revue afin de comprendre les critères de l'appel à partenariat lancé par le gouvernement canadien ainsi que les caractéristiques de la position féministe canadienne. Des données et citations disponibles sur le site internet du Fonds Égalité ont, elles aussi, été utilisées afin de comprendre son fonctionnement, identifier les membres de son équipe, ses partenaires financiers, les organisations ayant reçu des subventions de leur part ainsi que la structure même du Fonds.

Littérature secondaire

Finalement, l'analyse de données qualitatives a permis de comprendre la littérature secondaire existante sur le Fonds Égalité, la position féministe canadienne, les tendances à promouvoir les outils de financement innovants et les débats relatifs à l'attribution de l'APD canadienne.

D'abord, les rapports *High Hopes & High Expectations : Feminist Movement Recommendations to the Equality Fund*, conduit par AWID (Miller et Staszewska, 2020) ainsi que le rapport : *Shared Hopes : The Equality Fund's Response to the High Hopes, High*

Expectations Consultation Recommendations offert par le Fonds Égalité (Equality Fund, avril 2021) ont été des ressources secondaires d'importance pour faire état des inquiétudes des activistes féministes du monde entier concernant le modèle à tester du Fonds Égalité ainsi que la mesure par laquelle le Fonds prenait les recommandations faites par AWID au sérieux³. Les deux autres rapports d'AWID, *Vers un écosystème de financement féministe* (Miller et Jones, 2019) et *Investissement à impact genré et multiplication de fausses solutions : une analyse pour mouvements féministes* (Amin et Yahaya, 2023) ont également été utilisés puisqu'ils présentaient des recherches déjà entamées par des chercheuses et activistes féministes sur l'enjeu du financement féministe en matière de développement international et des investissements à impact genré. Ces deux rapports offrent d'ailleurs des données empiriques d'intérêt pour la présente recherche.

Des articles scientifiques portant sur la PAIF et le financement de l'APD canadienne ont été utilisés afin de comprendre l'enjeu en lien avec la posture féministe du Canada et la manière dont le financement de l'aide publique au développement a évolué depuis les dernières décennies. De même, une revue de littérature complète, présentée en chapitre 3 offre un tour d'horizon des différents débats concernant la problématique de sous-financement des mouvements féministes et des organisations pour la défense des droits des femmes, des solutions basées sur le marché promues pour régler cette problématique et les discussions relatives à la présence accrue du secteur privé dans le financement des enjeux de développement. Plusieurs articles abordent avec clarté les problématiques liées aux outils de financement innovants, dont le financement mixte et les investissements à impact genré.

³ Les citations afférentes à ces ressources ont été traduites de l'anglais au français par l'autrice.

Limitations et autres considérations

Les limites de la méthode d'échantillonnage en chaîne

En premier lieu, il s'est révélé que la nature de la méthode d'échantillonnage en chaîne impose certaines limites. Puisque ce sont les première·s participant·e·s qui influencent le choix des autres membres de l'échantillonnage, un biais est probable. J'ai été confronté à un enjeu concernant les ressources disponibles en temps et la mesure par laquelle j'ai pu contacter et/ou avoir des réponses positives de la part des personnes avec qui je souhaitais discuter pour ma recherche. J'aurais apprécié discuter avec une personne qui travaille, ou ayant travaillé, pour AMC et étant familière avec l'appel à partenariat et le processus de négociation réalisé avec le Fonds Égalité. La lourdeur bureaucratique sur laquelle repose la division d'AMC a rendu ma collecte plus complexe. J'ai contacté certaines personnes occupant toujours un poste au sein de la fonction fédérale en novembre et décembre 2022, et je n'ai eu aucune réponse. J'aurais aussi voulu passer en entrevue les personnes ayant siégé sur le conseil consultatif externe pour le choix final du Fonds Égalité pour le partenariat avec le gouvernement canadien, or les personnes contactées n'ont pas répondu à l'appel au moment d'écrire les conclusions de cette recherche. Une seule personne a répondu et n'était pas disposée à discuter sur le sujet.

En outre, puisque je m'intéressais au positionnement canadien et au contexte dans lequel il s'est développé, le résultat de mon échantillonnage est demeuré plutôt homogène. Je suis complètement consciente des limites relativement à l'analyse féministe intersectionnelle existantes dans ma démarche. Le réseau de contacts et la participation des premières personnes qui se sont jointes à l'étude ont été déterminants pour le choix de toutes les personnes passées en entrevue, ce qui peut expliquer les résultats plutôt homogènes de candidats (personnes avec des profils similaires, majoritairement canadiennes et travaillant ou ayant travaillé pour une

organisation de la société civile). Malgré cela, il a quand même été possible de parler avec des personnes de tous horizons qui étaient à la fois critiques et intègres au sujet de la finance mixte et du Fonds Égalité. Donc, la thèse présente une image précise, sinon partielle, des questions en jeu.

Certains points présentent d'ailleurs de l'intérêt. D'abord, bien que la majorité des personnes avec qui j'ai discuté soient critiques à l'égard de la finance mixte, ce biais est justifié puisque la majorité des travaux publiés (dans les revues à comité de lecture et la littérature grise) célèbrent la finance mixte et les outils innovants. Effectivement, lors de la réalisation de mon projet de thèse, j'ai pu être impliqué dans le « Projet de financement mixte⁴ » ainsi que comme assistante de recherche pour ma directrice Dr Susan Spronk. L'un des étudiants participant au cours FSS 4150 a préparé une bibliographie annotée sur le financement mixte (Charrette, 2022). Cette revue fait état des lacunes dans la littérature en ce qui concerne les compréhensions plus critiques face à ce modèle de financement. Des biais similaires ont été signalés dans d'autres domaines du financement du développement, tels que l'eau et l'assainissement, où Kumari et Sharma (2017) révèlent que « plus de 75 % des publications écrites sur le sujet entre 1989 et 2015 se sont concentrées sur le financement du secteur privé de divers types, tandis que seulement 5 % ont examiné l'investissement public » (cité par McDonald, Marois, Spronk 2020, p. 6). Il est de toute évidence clair que la littérature académique a un fort penchant pour la promotion du secteur privé, malgré l'absence de preuves concernant l'efficacité réelle de ces programmes. Je pense que cette problématique s'applique aux études sur le financement mixte ainsi que sur l'utilisation de ces outils d'un point de vue féministe.

⁴ Une coalition d'organisations de la société civile, de syndicats et d'universitaires qui souhaitent fournir aux Canadiens une image plus complète de la finance mixte dans l'APD canadienne (Le projet de financement mixte, s.d.)

Les limites dans la documentation disponible

En second lieu, j'ai été confronté à certaines limites en ce qui a trait à disponibilité de la documentation relative à l'étude de cas et les documents gouvernementaux. Effectivement, j'ai vite remarqué que le manque de transparence, un enjeu relativement à la confidentialité de certains documents offerts par le Gouvernement du Canada (profil d'application pour le partenariat par exemple) ainsi que la lenteur du système bureaucratique comme représentant une limite pour ma recherche. Ayant fait une demande d'accès aux documents à AMC le 28 septembre 2022 ; la demande d'accès concernait les documents qui faisaient état de l'appel à partenariat lancé en 2019, les candidatures reçues en réponse à l'appel, et les grilles d'évaluation des candidats ; je suis toujours sans réponse au moment de rédiger ces lignes. Il s'agit d'un processus plutôt long, effectivement, bien que l'on m'ait mentionné que l'accès aux documents serait approuvé dans les 90 jours suivant la demande, en juin 2023 aucun courriel de suivi ou réponse n'a été reçu. Considérant les restrictions de temps relatives à la remise de mon projet, la portée et les exigences d'une recherche de maîtrise, et les attentes réalistes que j'avais concernant ce projet, j'ai dû continuer la recherche sans l'obtention de ces documents. Il a tout de même été possible d'analyser certains documents relatifs aux dépenses en matière d'APD. Les rapports statistiques sur l'aide internationale publiés par AMC, des années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, ont été consultés. Peu d'informations étaient révélées dans ces rapports concernant le soutien aux initiatives de financement mixte, la catégorisation de l'APD (les formes sous lesquelles elle était distribuée) ainsi que les dépenses relatives à l'égalité de genre. De plus, le manque de transparence s'est avéré un enjeu lorsqu'on parle des critères de confidentialité qui protègent certaines entreprises et les acteurs opérant dans le secteur financier.

Aussi, il est évident qu’avec plus de connaissances du secteur financier et une expertise en comptabilité il aurait été possible d’utiliser une méthode de recherche qui consiste à « suivre l’argent » de l’APD et des investissements réalisés par le Fonds Égalité. Cependant, il aurait été difficile pour moi, dans la situation actuelle, de réaliser ce type de recherche de manière efficace, c’est-à-dire réellement savoir où et dans quel secteur est investi les 296 millions \$ attribués par AMC au Fonds Égalité et gérés par la Toronto Foundation⁵. Un défi persiste donc relativement aux données disponibles lorsqu’il s’agit du secteur financier et le financement mixte plus particulièrement (Tan, 2019).

Effectivement, ce dossier s’est avéré extrêmement niché et complexe à analyser. Au niveau personnel, je ne possède pas les compétences ni les connaissances pour bien comprendre le fonctionnement des différents fonds d’investissement ou outils financiers. Cela pose une limite puisque l’expertise dans le domaine pourrait fortement aider à comprendre les problématiques en lien avec le marché boursier par exemple et les investissements à impact. Malgré tout, même un individu ayant des connaissances face au secteur financier serait confronté à l’enjeu de transparence, d’accès à l’information et aux problématiques en lien avec le « gender washing » ou l’embellissement des impacts réels souvent pratiqué par les entreprises.

⁵ Effectivement, une approche « pour suivre l’argent » aurait nécessité beaucoup de temps et une formation supplémentaire. De plus, l’ampleur d’une telle recherche est mentionnée dans l’article de Sarah Hughes-McLure et Emma Mawdsley (2022) sur le financement innovant pour le développement et l’alliance mondiale pour la vaccination. Il a justement fallu aux chercheuses environ 4 mois de travail à plein temps pour suivre l’argent dans ce projet international. C’est une méthodologie qui demande beaucoup de temps et qui n’est peut-être pas possible pour une thèse de maîtrise du type de celle que j’ai entreprise.

Cadre conceptuel

Les analyses de l'économie politique internationale d'un point de vue féministe, plus spécifiquement les approches féministes matérialistes historiques, sont utilisées pour éclairer mon analyse de la position canadienne, des impacts de la privatisation de l'APD ainsi que des dynamiques de pouvoir présentes au sein du débat sur les modalités de financement de l'aide internationale et des objectifs féministes de développement. Cette recherche apporte certaines contributions au niveau théorique, notamment la mise en relation du concept de « gender washing » et celui de la financiarisation dans le contexte canadien de financement de l'aide au développement et des objectifs féministes.

D'abord, le courant « matérialiste » est identifié comme étant matérialiste historique puisqu'on souhaite adhérer à :

Une approche analytique à la fois matérialiste — le principe selon lequel le mode de production et le comportement des acteurs déterminés par les règles de reproduction jouent un rôle majeur dans la configuration de la société — et historiciste — le principe selon lequel il n'existe pas de définitions universelles et transhistoriques de la pensée et de l'action humaines, mais dont ces activités doivent être comprises dans leur contexte historique (Spronk et Webber, 2014, p.2).

L'analyse historique permet une réflexion quant à la manière dont les pratiques humaines quotidiennes sont liées à des structures historiques à long terme. Comme Bakker (2007) l'explique : c'est lorsqu'un événement ou une action du quotidien, considéré comme étant « unique », est répété, et plus cette action est répétée, « plus elle est susceptible de devenir une généralité ou plutôt une structure » (p. 542). Une perspective matérialiste historique féministe critique attire l'attention sur la manière dont le marché est constitué par les relations de pouvoir entre le capital et le travail, ainsi qu'entre les hommes et les femmes et selon d'autres lignes (Roberts, 2015, p.218). Une telle analyse permet de situer l'enjeu actuel, où :

Les activités quotidiennes de maintien de la vie et de reproduction de la génération suivante sont de plus en plus réalisées par les ressources non rémunérées et rémunérées des femmes (en grande partie) à mesure que les États se retirent de l'approvisionnement public, avec pour résultat que les relations de marché capitalistes s'infiltreront de plus en plus dans la reproduction sociale. Par conséquent, l'attention renouvelée portée à la reproduction sociale cherche à placer ses coûts au centre d'une analyse du système capitaliste d'accumulation et à les relier aux questions relatives à la distribution du surplus dans une telle économie. (Bakker 2007, p.541)

Bakker (2007), Jackson et Armengaud (2009), Kantola et Squires (2012), Moeller (2018), Roberts (2012 ; 2015 ; 2016), Soederberg (2005 ; 2009), apportent une compréhension sur la pertinence d'utiliser des analyses de l'économie politique d'un point de vue féministe matérialiste historique. Ce cadre offre des analyses déterminantes « sur la manière dont le langage, les discours et les désirs de libération féministes ont été recadrés dans la logique du marché » (Moeller, 2018, p.10). Je m'intéresse à cette matérialité des femmes dans l'économie de marché capitaliste, où ce dernier devient le garant de l'égalité. Ces concepts et théories permettent une compréhension des relations internationales en portant un point d'intérêt sur leur dimension économique et la manière dont le genre, la race et la classe sociale sont utilisés d'une façon matérielle et compris pour leurs intérêts financiers (Jackson et Armengaud, 2009, p.17). Je m'intéresse à l'influence des marchés sur la politique mondiale, mais aussi aux structures maintenues en place et reproduites socialement, les relations de pouvoir, aux pratiques patriarcales, racistes, coloniales et genrées qui influencent les dynamiques internationales et, plus particulièrement, qui influencent la position canadienne dans le débat actuel sur le développement international (Jackson et Armengaud, 2009, p.17).

Il est nécessaire de définir certains concepts qui ont dicté ma réflexion. D'abord, le concept du « féminisme transnational d'affaires » (TBF) élaboré par Roberts (2012 ; 2015 ; 2016) permet une compréhension du processus actuellement en branle afin d'accentuer le pouvoir des entreprises et de renforcer l'hégémonie du modèle économique capitaliste. Le TBF, est selon

l'autrice un projet élaboré par une coalition d'acteurs qui conjointement mettent l'accent sur les objectifs de développement en faveur de l'égalité de genre, mais ce, en faisant valoir que les investissements réalisés au bénéfice des femmes, de leur autonomisation financière ou le financement d'objectifs « féministes », pourraient avoir des retombées économiques favorables pour tous. Ces investissements sont vus comme particulièrement rentables pour ces acteurs, tout en permettant de modifier les conditions de vie des femmes et éventuellement réduire la pauvreté, les inégalités, ou tous autres enjeux relatifs au développement.

Ce qui est intéressant ici est la manière par laquelle Roberts définit les discours et les pratiques du TBF comme ayant été essentiels pour la perpétuation d'une modification du sens politique des conceptions des « femmes » et du « genre » (Roberts, 2015, p.211). Son analyse des fondements des inégalités d'un point de vue féministe matérialiste historique est aussi pertinente, en suivant que :

Les racines de l'inégalité entre les sexes ne se trouvent pas dans l'exclusion des femmes de la production en tant que telle, mais plutôt dans la séparation matérielle et idéologique de la production et de la reproduction sociale, dans la division sexuelle du travail que cette séparation contribue à solidifier et dans la dévalorisation du travail de reproduction sociale qui est principalement effectué par les femmes. (Roberts, 2012, p.94)

Ce raisonnement contribue donc à la formation de notre argument principal, comme quoi il existe une réelle contradiction qui siège dans le fait de suggérer qu'une inclusion des femmes dans le marché, que les investissements financiers fait avec l'intention d'obtenir des impacts ou de débloquer du capital pour financer les objectifs féministes, ou même notre participation accrue dans ce système représenterait une solution aux inégalités, alors qu'elles-mêmes, sont le résultat d'un système qui fonctionne justement par l'exploitation de certains groupes.

Effectivement, Roberts (2016) cite Roy (2010), afin d'expliquer en quoi le TBF renvoie à :

La manière dont le développement opère par le biais de politiques orientées vers les femmes qui, à leur tour, sert à maintenir les rôles traditionnels de reproduction sociale et à créer un troisième poste de travail volontaire et non rémunéré pour les femmes.

Le TBF élaboré par Roberts peut facilement être lié aux concepts de féminisme néolibéral (ou féminisme de marché), le néolibéralisme féministe (Kantola et Squires, 2012 ; Prügl, 2015 ; Prügl et True, 2014), à celui du philanthrocapitalisme (Moeller, 2018) ainsi qu'aux analyses de la responsabilité sociale des entreprises (Calkin, 2016), qui font tous référence à l'utilisation d'un féminisme ou de notions encourageant des transformations « sociales » par des institutions et acteurs internationaux afin de promouvoir le développement du marché et ainsi légitimer l'économie néolibérale.

Il est crucial de définir le concept du néolibéralisme et la manière dont j'entends l'utiliser. Le « néolibéralisme » peut être rattaché à deux définitions. Comme mentionné par Prügl (2015) le néolibéralisme est d'abord « un projet politique associé aux pratiques de Margaret Thatcher, de Ronald Reagan et des institutions de Bretton Woods, qui implique la déréglementation, la privatisation et l'ajustement structurel qui, dans le contexte de l'après-guerre froide, pourrait être généralisé à l'échelle mondiale » (p. 617). J'associe et utilise cette définition pour définir le « projet néolibéral » et les actions concrètes opérées dans les années 80-90 et appliquées dans la majorité des pays du monde. Je souhaite cependant utiliser majoritairement la seconde définition lorsque je parle de la légitimation d'une idéologie néolibérale. Selon ma compréhension, le néolibéralisme est l'idéologie économique synthétisée dans les travaux de Friedrich Hayek, Milton Friedman qui combine « une valorisation centrale de l'entreprise privée et du marché avec une profonde suspicion à l'égard de l'État » (Prügl, 2015, p.617). Il est essentiel de ne pas réduire le néolibéralisme à un ensemble de politiques involontaire (Bakker, 2007, p.550), mais bien à une idéologie qui est « rationalisée » par les décisions politiques et les discours globaux.

La rationalité microéconomique de ces mesures se déploie bien au-delà du marché, et lorsqu'elle est « employée en tant que forme de gouvernementalité, elle s'étend de l'âme du citoyen, sujet de la politique éducative, aux pratiques de l'empire » (Bakker, 2007, p.550). Selon Bakker (2007), le néolibéralisme représente donc :

Une rationalité spécifique par laquelle les valeurs du marché sont étendues à toutes les institutions et relations sociales dans le but de remodeler tous les aspects de la vie humaine selon les critères d'efficacité et de rationalité du marché. Du point de vue de la reproduction sociale, cela signifie que la responsabilité des problèmes systémiques est transférée sur l'individu, en particulier sur les femmes (p. 553).

La force de cette rationalité est à un tel point que les alternatives à ce modèle et cette idéologie semblent « utopiques » tellement le néolibéralisme s'est incrusté comme la seule solution, et le seul modèle « viable » ou possible. Le féminisme dans le présent cas est donc fortement utilisé, et ce de manière consciente, afin de légitimer davantage cette idéologie, sans y exposer les lacunes ni la manière par laquelle ce même système construit et reproduit les inégalités de genre. L'une des caractéristiques importantes à prendre en compte est que, comme Soederberg (2009) le mentionne, « le néolibéralisme n'est ni rigide ni statique, mais se transforme continuellement » (p.16).

La montée du néolibéralisme et, par extension de la doctrine de gouvernance des entreprises, ne découle pas d'une évolution naturelle du marché, comme certains veulent bien le croire, ce sont plutôt les luttes sociales complexes qui influencent son évolution (Soederberg, 2009). Par exemple, la « mondialisation » dite néolibérale a impliqué une amplification ainsi qu'un nouveau cycle d'accumulation primitive et une rationalisation de la reproduction sociale visant à détruire les derniers vestiges de la propriété collective et des relations communautaires (Federici, 2003). L'ère actuelle permet donc de se questionner sur la manière dont la mondialisation et l'hégémonie du néolibéralisme opèrent sur l'entièreté de la planète. Lorsqu'on

met en relation les spécificités du capitalisme et les idées néolibérales au secteur du « développement », il est possible de comprendre la manière dont le capital réussit à identifier de nouvelles « sphères à coloniser », de nouveaux marchés à exploiter et de nouveaux secteurs géographiques ou individus à utiliser (De Angelis 2004 ; Moeller, 2018 ; Roberts, 2012). Tel que Bakker (2007) le définit, le capitalisme est « une structure parasitaire » qui a tendance à s'insérer dans différentes sphères de la production et de la reproduction sociale, pour y occuper les points stratégiques contrôlant les secteurs clés de l'accumulation (Bakker, 2007, p.543). Ainsi, alors qu'une transformation historique du marché du travail s'est d'abord déclenchée au cours des 30 dernières années, un nombre croissant de femmes, près de 500 millions, se sont vu intégrer un « travail rémunéré » (World Bank, 2012, p. xx). Le secteur du développement et les femmes, les filles et les personnes non-binaires peuvent donc représenter ces nouvelles sphères et ces marchés à exploiter.

De surcroît, à plusieurs reprises je mentionne le terme « féministe », il y a cependant une distinction à faire entre la manière dont je l'utilise afin d'établir les idées féministes intersectionnelles, plurielles, transformationnelles et matérialistes historiques (lorsque je réfère aux mouvements féministes par exemple) et la manière dont je l'utilise pour parler du TBF et du féminisme néolibéral ; c'est-à-dire les discours, les valeurs et des idées féministes qui sont utilisés pour le maintien du système capitaliste en place. Afin d'en faire la distinction, j'utilise le concept de l'hégémonie du féminisme libéral (ou comme je conceptualise l'hégémonie du féminisme transnational d'affaires), même si plusieurs autrices utilisent celui de la « cooptation » du féminisme dans les idées néolibérales. La distinction entre les deux est importante, comme Schein (2014) le mentionne, la cooptation représente surtout le choix des acteurs à interpréter, à adopter ou abandonner une stratégie rhétorique, un espace institutionnel, un vocabulaire

politique et des notions, dans ce cas-ci relatives à l'égalité de genre et le féminisme, afin de déradicaliser leur sens, et permettre de normaliser des pratiques néolibérales. Cependant, ce qui permet réellement la cooptation du féminisme, est le concept d'hégémonie. Effectivement, ce concept « fournit un cadre plus productif et politiquement plus favorable pour donner un sens au flux et au reflux de la montée et du déclin des mouvements sociaux » (Schein, 2014, p.172).

Donc dans le présent cas, effectivement la domination des idées libérales du féminisme reflète le pouvoir culturel du langage et des idées libérales, cependant son hégémonie est en grande partie attribuable aux conditions matérielles de la vie sous le capitalisme néolibéral. En fait ;

Il ne s'agit pas simplement du fait que le féminisme libéral a inséré son langage et ses idées dans la culture avec plus d'habileté et de persévérance, ou que les médias grand public et les institutions éducatives et politiques ont été plus accueillants aux articulations libérales des principes féministes. (Schein, 2014, p.173)

J'associe l'hégémonie féministe libérale (ou transnational d'affaires) à cette nouvelle emprise qu'ont les entreprises sur le développement et sur l'État, et ce par le biais d'interférences politiques et législatives ainsi que de contrats favorables aux entreprises, ou ce que l'on peut définir comme la mainmise des entreprises sur le développement ou le « corporate capture of development » (Moeller, 2018; DAWN mars 2021).

Ce processus peut s'apparenter à celui de la privatisation ainsi que de la financiarisation du développement. J'utilise la définition de la financiarisation du développement de Banks et Overton (2022) afin de définir le processus de financiarisation du développement et la mesure par laquelle ce dernier s'opère. La financiarisation signifie donc :

L'influence croissante d'une logique financière — conduite par des motifs financiers, des marchés financiers, des acteurs financiers et des institutions financières — non seulement dans le fonctionnement des économies nationales et internationales, mais aussi dans l'essence même de la vie quotidienne (d'après Epstein, 2005, p. 3).

Banks et Overton (2022) mentionnent d'ailleurs la complexité à laquelle se heurtent les processus de financiarisation lorsqu'ils touchent le développement international. Les Suds globaux paraissent être un marché inexploité où d'immenses populations sont considérées comme des consommateur·rice·s et des utilisateur·rice·s potentiel·le·s de produits financiers, de services bancaires, de crédit et d'assurance (p.170). J'associe les outils de financement innovants et principalement les GII comme faisant partie de ce processus de financiarisation du développement, et ce par la promotion des objectifs d'égalité de genre.

Finalement, il est opportun d'introduire le concept du « gender washing » ou selon ma traduction : l'embellissement des impacts de genre. Ce concept est tout à fait pertinent pour saisir l'enjeu et la contradiction et l'idée de camouflage qui résident dans l'utilisation d'une vision féministe tout en priorisant l'idéologie néolibérale, l'accumulation du profit et les objectifs du secteur privé. Le « gender washing » décrit les activités, les politiques, les discours relatifs à l'égalité des genres qui sont sous-tendus par des motifs économiques plutôt « qu'éthiques » (Amin et Yahaya, 2023, p.30). L'adoption d'une telle position serait d'abord dans l'objectif d'améliorer la réputation d'une organisation. Cette tendance est reconnue comme une technique qui tente de faire passer les gains du secteur privé comme des investissements dans les biens publics (Prügl, 2015, p, 624). Walters (2021), en analysant différents cas d'écoblanchiment, présente sept variétés de « gender washing » dont : la divulgation sélective, les revendications et politiques vides de sens en matière de genre, les certifications et « labels » douteux, l'approbation et des partenariats d'ONG cooptés, les programmes volontaires publics inefficaces, une narration et l'utilisation de discours trompeurs et l'utilisation d'images de marque trompeuses (Walter, 2021, p.1580).

Toutes ces conceptualisations ont permis une analyse plus approfondie de la littérature disponible sur le sujet. Le prochain chapitre aborde d'ailleurs celle-ci. Je la présente en m'intéressant à l'enjeu de sous financement des mouvements féministes, aux solutions développées pour contrer cette problématique et finalement aux débats et critiques qui encadrent ces solutions.

Chapitre 3 — Revue de littérature

Le manque de soutien financier et de redistribution sous forme d'aide publique au développement, et particulièrement à l'égard des objectifs féministes ou d'égalité de genre a déjà été explicité par les activistes féministes. Ce chapitre est dédié à un tour d'horizon des débats entourant la problématique du sous-financement de l'aide au développement et particulièrement des mouvements féministes et aux organisations de défenses pour les droits des femmes. Il expose ainsi les différentes solutions proposées à cet égard. Le chapitre est donc divisé de la manière suivante : d'abord, l'enjeu du sous-financement est mis en lumière ainsi que les auteur·rice·s qui l'abordent. Les solutions proposées par les différent·e·s acteur·rice·s œuvrant dans le domaine du développement sont ensuite mises de l'avant. J'aborde surtout les fonds des femmes ainsi que les investissements à impact de genre. Les raisons qui expliquent l'émergence et la popularité de l'idée des fonds féministes ainsi que leurs différents modèles et fonctionnements sont ensuite expliquées. Les rapports abordant le Fonds Égalité, un exemple d'initiative regroupant ces deux « solutions » au manque de financement féministe, sont simultanément présentés. J'y présente ces deux documents : le rapport *High Hopes & High Expectations : Feminist Movement Recommendations to the Equality Fund* réalisé par les membres d'AWID ainsi que le rapport *The Equality Fund's Response to the High Hopes, High Expectations Consultation Recommendations* rédigé par l'équipe du Fonds Égalité et publié en réponse au premier document (celui d'AWID).

Par la suite, j'expose les débats existants entourant l'émergence de ces solutions, et particulièrement les discussions concernant les outils innovants ainsi que les défis qui résident toujours dans la participation du secteur privé et des instances des Nords dans le financement du développement international.

La sous-section subséquente se penche sur les écrits relatifs à l'émergence d'un féminisme lié à la mondialisation néolibérale. J'y traite surtout de la massification des solutions proposées plus tôt ainsi que de l'appropriation d'un langage féministe par une alliance politique et économique d'acteurs.

Financement aux mouvements féministes et aux organisations pour la défense des droits des femmes

La problématique de sous financement des mouvements féministes est bien documentée (Sen, 2019 ; Miller et Jones, 2019). Jusqu'à 99 % de l'aide internationale liée au genre ne parvient pas directement aux organisations de droits des femmes ni aux organisations féministes des Suds (Miller et Jones, 2019, p.19). Plusieurs enjeux persistent et contribuent à ce que l'argent soit, d'une manière ou d'une autre, détourné et n'atteigne pas directement les organisations féministes. D'abord, le financement est cloisonné et souvent partagé entre les mêmes grands acteurs, on parle surtout des grandes organisations non gouvernementales internationales (ONGI). Effectivement, le rapport *Vers un écosystème de financement féministe* écrit par les membres d'AWID, Kellea Miller et Rochelle Jones (2019), note que les trois quarts du financement ne quittent jamais les agences de développement, et, lorsque l'argent quitte ces agences, il est attribué en quasi-totalité aux organisations de la société civile (OSC) et aux ONGI « conventionnelles » (p.19). Effectivement, le rapport rappelle d'ailleurs les résultats d'une étude réalisée en 2016 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE qui révèlent que :

Sur les 35,5 milliards de dollars versés par les donateurs pour soutenir l'égalité de genre en 2014, environ 10 milliards de dollars sont allés aux organisations de la société civile (OSC), dont seulement 8 % directement aux OSC des pays en développement — laissant 92 % aux grandes ONGI (Miller et Jones, 2019, p.32).

Aussi, le rapport note que seulement 2 % des ressources philanthropiques sont orientées vers le changement social féministe. Outre cela, encore trop d'argent est dépensé dans des secteurs qui entravent directement l'égalité et les objectifs féministes, les chiffres de 2019 sont clairs, on parle notamment des dépenses militaires (1 800 milliards USD) ou des revenus de l'exploitation du pétrole et du gaz (2000 milliards USD) (Miller et Jones, 2019, p. 25). Les structures de pouvoir inégales au sein de l'écosystème de financement du développement ainsi que celles qui permettent à certains acteurs de maintenir en place ses inégalités, sont exposées clairement dans le rapport.

Les solutions proposées

Les fonds féministes

Les solutions proposées à ce manque de financement du changement social féministe par Abou-Habib et al. (2021), Hessini (2020), et Sen (2019) consistent à ce que les organisations féministes des Suds soient financées directement, de manière flexible et à long terme, notamment par l'entremise des fonds des femmes qui participent au soutien en réseau de plusieurs organisations « grassroots » et mouvements pour la défense des droits des femmes. Les fonds des femmes sont cités comme ayant le potentiel et un rôle clé dans le soutien des organisations féministes de défenses des droits des femmes. Effectivement, plusieurs « nouveaux » modèles de fonds féministes ont fait surface dans les dernières années et représentent, selon Hessini (2020) et Abou-Habib et al. (2021), des exemples concrets sur les manières dont ces derniers permettraient la redistribution des ressources de manière transparente et efficace. Bien que ces textes soulèvent des questions importantes concernant la nécessité d'axer le financement dans l'objectif de créer des changements structurels et de déroger du modèle néolibéral de

développement, notamment par leur soutien spontané, continu et « décolonial », ils concluent que la meilleure option pour y arriver est une participation plus engagée de la part des bailleurs de fonds, du secteur privé et philanthropique (Abou-Habib et al., 2021, p.620). Une première antinomie se présente quant aux arguments de ces autrices, comme quoi malgré qu'elles soient « critiques » du néolibéralisme et du sous-financement auquel font face plusieurs organisations féministes, elles omettent de présenter que les principaux investissements dans ce genre de fond sont possibles grâce à l'implication d'acteurs privés, de corporations et du secteur philanthropique, souvent associé au Nord Global, qui eux, profitent directement du modèle économique néolibéral (Arutynova, 2012, p.305).

Les investissements à impact genré

Une autre solution apportée par certains auteur·rice·s, dont Quinlan et VanderBrug (2017) sont les investissements à impact genré (GII). Ces investissements sont vus comme utilisant un potentiel « inexploité » d'actif à travers le monde et représenteraient une manière concrète pour apporter une valeur ajoutée aux investisseurs ainsi que des changements plus larges sur l'économie mondiale (p. xiii). Or, Arutynova (2012) remet en question ce regain d'intérêt pour l'investissement dans les femmes et les filles à l'international. Elle déplore que les investissements destinés de manière sexospécifiques mettent l'accent essentiellement sur l'efficacité et le rendement des placements effectués. Selon l'autrice, les motivations des donateurs sont grandement fondées sur l'investissement d'impact et l'idée d'obtenir des retours financiers tout en engendrant des impacts sociaux « positifs » sur les communautés (p.307). L'autrice met en lumière un point intéressant, comme quoi nous assistons actuellement à une propagation à l'international de cette hypothèse quant à l'adaptabilité et à la supériorité des

modèles de financement à but lucratif pour améliorer (ou avoir des impacts positifs) sur des secteurs fondamentalement non lucratifs, et qui devraient le rester (Arutyunova, 2012, p.307).

Le Fonds Égalité, un fonds féministe qui utilise activement les investissements à impact genré (GII)

La ressource principale m'ayant permis de m'intéresser au Fonds Égalité et qui font état de la contradiction qui anime cette recherche, est celui rédigé par Kellea Miller et Kasia Staszewska (2020), des membres de l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID). AWID est une organisation féministe, associative et internationale de soutien aux mouvements féministes qui œuvre pour la justice de genre et les droits des femmes à travers le monde (AWID, s.d.). L'association a pour mission de soutenir les causes féministes et y arrive par leur promotion de différents programmes et campagnes politiques féministes. Le rapport *High Hopes & High Expectations : Feminist Movement Recommendations to the Equality Fund* (2020) a fortement été utilisé pour orienter la présente recherche. Pour arriver à ce rapport, le Fonds Égalité a fait une demande de collaboration à l'AWID en vue que cette dernière conduise des consultations approfondies avec plus de 1000 activistes féministes dans 66 pays. Ces consultations avaient pour but la réalisation d'un examen approfondi du nouveau modèle du Fonds Égalité ainsi que la rédaction de multiples recommandations, qui constituent les conclusions des consultations avec les activistes du monde entier. Ce processus innovateur, s'étant échelonné sur près de 6 mois, comportait 3 grandes consultations, une au Panama, au Ghana et au Sri Lanka (Miller et Staszewska, 2020). Cette initiative coûteuse s'est avérée très utile pour comprendre les inquiétudes des féministes envers le modèle testé par le Fonds Égalité. Trois grandes questions sont soulevées dans le rapport :

1. Dans quelle mesure le Fonds a-t-il les capacités de financer, et de transférer des ressources directement les organisations féministes des Suds ?

Cette question permet de réfléchir quant à la manière dont le Fonds Égalité occupe ce rôle comme « intermédiaire » dans l'octroi de ressources aux organisations féministes des Suds. En quoi ce modèle se démarque-t-il des initiatives antérieures et pourquoi privilégier cet intermédiaire pour financer directement les mouvements féministes plutôt qu'un autre, par exemple les ONGs canadiennes ou des Suds ? Voire, pourquoi ne pas octroyer de l'argent directement aux mouvements féministes des Suds et ce, sans l'aide d'intermédiaires venant du Nord ?

2. Ce modèle réussira-t-il à faire le lien entre les ressources gouvernementales et les pratiques de financement féministes ?

Cette initiative, et la façon dont elle est opérée, peuvent-elles faire basculer le pouvoir dans l'écosystème du financement vers des modalités dirigées par les féministes. Quel rôle est joué par le gouvernement canadien et la coalition d'acteurs qui influencent le Fonds Égalité ainsi que sa « nouvelle » structure ?

3. La portion « investissement » du Fonds, et leur présence sur les marchés financiers ne feraient-elles pas plus de mal que de bien aux mouvements féministes ?

Certaines des critiques trouvées dans la littérature, notamment celles notées par Cohen et al. (2021), Murray et Spronk (2019) et Romero (2016), concernant les outils de financement mixtes et la nature même du secteur privé et financier pour le financement du développement s'appliqueraient-elles au modèle « innovant » que propose le Fonds Égalité ? Les problématiques liées à la complexité de l'implantation des modèles de financement mixte, le manque de transparence lié à ces outils et au secteur privé ainsi que les implications fiscales relatives à ce

type de projets peuvent-elles être résolues au travers du modèle testé par le Fonds Égalité ?
(Murray et Spronk, 2019, p.280)

La recommandation la plus directe et critique identifiée dans ce rapport concerne justement le modèle d'investissement et le « gambling » du Fonds Égalité sur le marché boursier. Les activistes y voient une réelle contradiction avec leur valeur et leur mission féministes. Le document *The Equality Fund's Response to the High Hopes, High Expectations Consultation Recommendations* (2021) met en lumière la position du Fonds Égalité sur la question. Bien que les réponses offertes dans ce document rapportent la manière par laquelle l'équipe du Fonds Égalité a pris les recommandations offertes par AWID au sérieux et les mesures de mitigation mises en place pour contrer les problématiques identifiées, certaines questions persistent. Cela dit, le rapport offre des explications plus approfondies concernant le modèle, la structure et le fonctionnement du Fonds.

Les débats entourant ces solutions

Les outils innovants pour la réalisation de l'égalité de genre et les GII

Les Investissements à impact genré

La contradiction à l'étude est bien présente lorsqu'on analyse la littérature concernant les investissements à impact genré et celle faisant état des avantages et des inconvénients des instruments de financement innovant.

D'abord, les GII sont cités par certain·e·s (Quinlan et VanderBrug, 2017 ; Subramanian et al., 2022) comme représentant une solution capable de débloquent des fonds supplémentaires pour l'atteinte de l'égalité de genre. Or, plusieurs chercheuses y critiquent le manque d'informations

quant aux critères qui régissent ces modes d'investissements, le peu de transparence associée au secteur financier et l'inexistence des impacts concrets qu'ont ces outils sur la réalisation de l'égalité de genre (Amin et Yahaya, 2023, p.30). Premièrement, en janvier 2023, AWID a publié le rapport *Investissement à impact genré et multiplication de fausses solutions : Une analyse pour mouvements féministes* (Amin et Yahaya, 2023) qui replacent les GII dans le contexte plus large de l'économie politique actuelle. L'analyse de plusieurs modèles de GII prouve que, malgré le peu d'exemples de fonds ou d'organisations utilisant les GII qui sont en faveur de la justice sociale (tels que le Fonds Égalité), cette pratique ne résoudrait pas les problématiques structurelles ni la manière dont le GII contredit les agendas féministes. On y mentionne d'autant plus la problématique en lien avec la mobilisation d'un langage féministe dans le contexte de l'hégémonie néolibérale, qui pourrait invisibiliser les luttes réelles (Amin et Yahaya, 2023, p.23).

L'article de Roberts (2016), qui porte sur les GII, leur contexte d'apparition et les limites du TBF, vient aussi réfuter la pertinence des initiatives de « financement sexospécifique ». Contrairement à ce que les acteurs en faveur de ces outils présentent, Roberts expose leurs caractéristiques limitées et la manière dont ils renforcent la légitimité du néolibéralisme dirigé par la finance. L'hypothèse comme quoi un meilleur accès au marché financier doit absolument et automatiquement éradiquer les discriminations reste infondée. Ces initiatives tendent davantage à ignorer les alternatives au modèle actuel, en assumant que les solutions dirigées par la finance et le marché sont les seuls envisageables. Encore que certains résultats individuels puissent s'avérer concluants pour les femmes ciblées, ces outils négligent et invisibilisent les luttes féministes qui suggèrent que l'entrée sur le marché du travail capitaliste alimente directement les inégalités de genre et de classe, tout en ignorant la lutte contre le travail du « care ». Roberts (2016) attire justement l'attention sur l'essentialisme dont regorge cette

pratique, ciblant directement les femmes, et leurs « caractéristiques » féminines dans leurs initiatives économiques (p.80).

En outre, l'un des risques associés aux investissements sexospécifiques, donc aux GII, mais aussi aux initiatives des Nords ciblant spécifiquement les femmes des Suds Globaux et leur « développement », demeure la professionnalisation des organisations de défense pour les droits ainsi que la déradicalisation de leurs objectifs. Contrairement aux arguments cités plus haut, la thèse de Miller (2017) examine l'impact des investissements transnationaux « sexospécifiques » ou en soutien aux organisations de défense des droits des femmes, sur la structure même des mouvements féministes. Un paradoxe est exposé comme quoi l'augmentation des investissements « féministes » peut avoir un effet réducteur, professionnalisant et déradicalisant sur les mouvements féministes. Cet argument est d'intérêt puisqu'il permet une réflexion sur cette contradiction entre la logique du marché, le financement du développement « éthique » et même « féministe », et les objectifs mêmes des féministes radicales des Suds, qui prônent un changement social profond. Miller (2017) met en lumière l'antipode entre les objectifs plus radicaux des mouvements de femmes et le fonctionnement des institutions et agences de développement dotées d'une structure formelle et bureaucratique à travers une étude de cas du Fonds pour l'égalité des sexes d'ONU Femmes. Miller fait le lien avec le rapport cité plus haut d'AWID, concernant les processus « opaque » des donateurs, qui déterminent l'allocation des fonds de développement pour l'égalité des genres et les droits des femmes. La thèse de Miller permet de comprendre que des structures précises façonnent les décisions de financement et en quoi le capital est la structure principale qui sculptent ces relations de pouvoir (2017, p.26).

Les outils innovants et le secteur privé

La littérature sur les financements innovants permet de lier celle sur les enjeux féministes avec des cas concrets qui présentent les caractéristiques fondamentales associées au fonctionnement du secteur privé. La lecture de ces ressources a permis d'entamer une réflexion quant à la privatisation de l'aide, l'utilisation des discours et des « outils » utilisés pour dissimuler cette tendance.

D'abord, la position de L'OCDE (2021), de la Banque mondiale (IDA, s.d.) et du Gouvernement canadien (octobre 2020) est claire, les outils de financement mixte offrent une possibilité inégalée de réduire l'écart dans le financement du développement. C'est également le cas de Brodin (2015) et Samans (2016) qui mentionnent l'énorme potentiel de ces types d'outils et la capacité du secteur privé à éliminer l'écart du financement du développement, et ce pour réaliser les ODD. Ces derniers brossent un portrait des défis et problèmes auxquels est confrontée l'aide au développement dans les pays des Suds globaux et offrent un aperçu des grands arguments, majoritairement économiques, en faveur du financement innovant et des instruments de finance mixte.

Dans le même sens, des auteurs et autrices comme Sawaneh et Badjie (2021) ou Ahairwe et Bilal (2020) exposent quant à elleux les avantages qu'offrent les financements mixtes et ce spécifiquement pour adresser les inégalités en matière de genre. Ces outils conduiraient à l'amélioration de l'accès des femmes aux instruments financiers, et ce principalement pour appuyer leur activité dans des secteurs spécifiques (Sawaneh et Badjie, 2021). Ils sont aussi mentionnés à l'égard de leur capacité à cibler plus adéquatement les femmes que l'APD traditionnelle (Ahairwe et Bilal, 2020).

Or, ces arguments sont rejetés par Polly Meeks (2017), associée à Eurodad. Cette dernière présente certaines des critiques, qui s'alignent d'ailleurs avec la littérature critique sur le financement mixte et les outils innovants (Cohen et al., 2021 ; Murray et Spronk, 2019 ; Romero, 2016 ; Tan, 2021). Principalement, Meeks (2017) fait un tour d'horizon de divers projets financés par des méthodes mixtes qui ont plus souvent entraîné des conséquences négatives et dommageables pour les communautés touchées, en plus d'exacerber les inégalités fondées sur le genre. Ainsi, les projets alors analysés par la chercheuse respectaient peu les principes d'efficacité, étaient généralement moins adaptés aux investissements dans le secteur social et très peu de projets, même aucun, ne ciblaient le genre ou les groupes systématiquement marginalisés (Meeks, 2017 p.9).

Il est justement possible de supporter l'argument de Meeks (2017) grâce aux grandes critiques faites par Cohen et al. (2021) et Murray et Spronk (2019) sur ces types d'outils innovants et leurs implications. L'un des arguments les plus souvent cités est celui que ces instruments ne ciblent pas les pays les plus vulnérables (Murray et Spronk, 2019, p.280). Des lacunes sont aussi relatées, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de diligence raisonnable, de gestion des risques et concernant les évaluations d'impact de ce type d'initiatives (Cohen et al., 2021, p. 955-958). Le manque de transparence associé au secteur privé est notamment mentionné par Meeks (2017), rendant extrêmement difficiles les recours contre les entités privées qui auraient enfreint les droits ou commis des violations (voir aussi Cohen et al., 2021 ; Tan 2019). Enfin, spécifiquement en ce qui a trait aux inégalités de genre, Meeks (2017) note que certains projets ont aggravé les inégalités entre les genres.

L'émergence d'un féminisme lié à la mondialisation néolibérale

En réponse aux solutions fondées sur le marché proposé pour l'atteinte de l'égalité de genre, certaines autrices et activistes féministes fournissent des critiques concrètes sur l'incohérence de ces méthodes pour arriver à des changements sociaux féministes. La tendance observée peut donc être qualifiée comme ce que Calkin (2016), Eisenstein (2005), Moeller (2018), Prügl et True (2014) ainsi que Roberts (2012 ; 2015 ; 2016) appellent, chacune dans leurs propres mots, le projet politico-économique « féministe transnational d'affaires » (Roberts, 2012 ; 2015 ; 2016) et l'avènement du développement international dirigé par les entreprises. Bien que les GII et la tendance à utiliser des solutions fondées sur le marché pour arriver à des changements sociaux féministes soient cités comme légitimes, ces autrices contredisent de différentes manières la domination de ce raisonnement.

Deux grandes caractéristiques sont définies par les différentes autrices. D'abord l'utilisation d'un discours et d'une grammaire « féministes », tel qu'abordé par (Boyd, 2016 ; Moeller, 2018 ; Roberts, 2012 ; 2015 ; 2016), et ce particulièrement pour promouvoir la présence des entreprises du secteur privé et des idéaux néolibéraux. Ensuite, la seconde caractéristique est représentée par la présence d'une alliance de multiples acteurs, venant de différents milieux, qui utilisent et promeuvent le projet du « féminisme transnational d'affaires ».

Grammaire et discours instrumentalisés

Effectivement, les discours, objectifs et idéaux féministes auraient été fortement utiles pour l'expansion du système économique et la mondialisation néolibérale opérée depuis les années 1980-90 (Boyd, 2016, p.146 ; Eisenstein, 2005, p.493). Les grammaires féministes sont, encore aujourd'hui, utilisées :

Comme une vitrine pour exploiter les femmes du tiers monde en tant que (1) débitrices potentielles dans l'expansion des marchés du crédit (2) exploitées dans l'expansion des marchés de consommation, et (3) comme représentant la « ressource inexploitée » de main-d'œuvre bon marché. (Boyd 2016 p.146)

L'instrumentalisation est adéquatement définie par Moeller (2018), qui l'explique surtout comme une stratégie qui découle de la colonisation, où les corps des filles et des femmes constituaient des sites d'intervention aux racines économiques et culturelles profondes des empires américains et coloniaux (p.34). Boyd (2016) cite Christine Ewig qui définit cette logique instrumentale comme : « ciblant des groupes particuliers de femmes à des fins qui ne profitent pas nécessairement à ces femmes elles-mêmes » (p.149). Ainsi, l'utilisation de la production économique et de la reproduction sociale et sexuelle des filles et des femmes a longtemps, et demeure, « un instrument » pour influencer le développement et la croissance économique à de multiples échelles (Moeller, 2018, p.34). Le langage associé aux filles et aux femmes, aux objectifs dits « féministes » ainsi que les initiatives dédiées à l'égalité deviennent alors un moyen par lequel certains acteurs masquent leurs objectifs individuels, souvent associé à la croissance ou à la réalisation de profit. Les discours et la grammaire féministes, ou relatifs aux filles et aux femmes, peuvent donc être utilisés afin de construire une image des entreprises comme étant des agents « moraux », ce qui voile les implications néfastes que peuvent avoir certaines d'entre elles, ou quelques individuels, à l'encontre des femmes. L'instrumentalisation fait aussi référence à la logique du « gagnant-gagnant », qu'on retrouve dans plusieurs écrits et discours sur le développement. Cette tendance est également bien explicitée par Calkin (2016), qui soutient cet argument par son étude sur les comportements des entreprises, notamment des politiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elle réussit à prouver que le « transnational business investing » (TBI) pour l'égalité des genres, tout comme le projet du féminisme transnational

d'affaires cité par Roberts (2016), vise à détourner la réglementation et à capitaliser sur la résistance aux pratiques des entreprises (Calkin, 2016, p.166).

Bien que Calkin (2016) traite spécifiquement des politiques RSE sensibles au genre, son analyse de la contradiction entre ces politiques et la « nature de la concurrence mondiale » dans laquelle ces entreprises poursuivent leur compétitivité par l'exploitation et la réduction du coût de la main-d'œuvre féminine, présente de l'intérêt pour comprendre l'enjeu relié au positionnement « éthique » de la part des entreprises. La responsabilité sociale et le caractère moral des acteurs philanthropiques et commerciaux sont d'autant plus mentionnés par Moeller (2018), qui soutient que de par l'adoption de ce discours, une autorité est accordée à ces mêmes acteurs pour dicter les normes du développement. Dans cet ordre d'idée, Calkin voit dans les discours, une intention de réimaginer les corporations comme des agents honnêtes, qui peuvent jumeler leurs objectifs économiques avec des impacts sociaux positifs (Calkin, 2016, p.166). L'utilisation d'un tel discours sert à légitimer des interventions basées sur le marché tout en invisibilisant les pratiques déloyales et non éthiques que certaines de ces entreprises peuvent avoir à l'encontre des droits des femmes dans les pays des Suds (Calkin, 2016, p.166).

Le TBF et la coalition d'acteurs qui le soutient

La deuxième caractéristique du projet politique et économique du « féminisme transnational d'affaires » est qu'il est porté par une coalition d'acteurs qui le légitiment et le normalisent. En parallèle avec ce que Roberts établit, Bexell (2012) note que ce sont les partenariats entre les différents acteurs de pouvoir, que ce soit les gouvernements, les institutions internationales telles que l'ONU, la Banque Mondiale, l'OCDE ou le Fonds Monétaire International (FMI) avec les grandes entreprises multinationales qui contribuent à l'expansion de

cette idéologie néolibérale et à son hégémonie (p.403). L'autrice soutient que nous sommes en présence d'une relation de soutien mutuel entre l'autonomisation des femmes et les gains économiques des entreprises, alors qu'au contraire nous devrions être en présence d'une approche du développement basée sur les droits humains. Elle explique bien en quoi le rôle des acteurs d'importance dans le domaine, tel que l'ONU, dans la reproduction de ce schème de pensée :

Les partenariats entre l'ONU et les entreprises pour l'autonomisation des femmes mobilisent les discours, les politiques et les techniques gouvernementaux pour créer des alignements entre les objectifs des entreprises et l'autonomisation des femmes de manières individuelles. Chaque femme est constituée comme une alliée de la réussite économique en poursuivant son éducation, en augmentant sa productivité et son esprit d'entreprise. Les partenariats public-privé pour l'autonomisation des femmes ne remettent pas en cause les structures sexuées de l'économie mondiale, même s'ils peuvent améliorer la situation économique de certaines femmes à court terme. Le potentiel critique et émancipateur de l'autonomisation est affaibli par les limites imposées par les critères du marché néolibéral et leurs exigences d'efficacité économique. (Bexell 2012, p.389)

Prügl et True (2014) prouvent exactement cet argument par leur étude de cas sur les partenariats public-privés pour l'égalité de genre. En questionnant ce que les partenaires privés font réellement pour avancer l'égalité de genre, les autrices soutiennent que l'attention nouvelle portée à l'égalité de genre par les entreprises et la gouvernance économique mondiale est à la fois une expression et un processus clé de la transformation des États et des entreprises dans le contexte de la concurrence et de la restructuration mondiales. L'un des aspects qui est d'intérêt dans l'analyse de Prügl et True (2014), mais aussi de celle de Sato (2016), est la manière dont on assiste à un aveuglement général suscité par ces décisions d'inclure les entreprises, et ce, puisque ces dernières se montrent comme ayant un caractère « morale » ou altruiste (Prügl et True 2014 ; Sato, 2016, p.164).

Subséquemment, il est intéressant de lier l'enjeu du sous-financement et les solutions mentionnées plus tôt avec les arguments soutenus par Roberts (2012 ; 2015 ; 2016), qui quant à elle, définit ce courant comme le « transnational business feminism » et produit une analyse de l'amalgame entre les finalités des objectifs de l'égalité du genre et les intérêts financiers des entreprises. Les discours et les pratiques du TBF contribuent à perpétuer des conceptions des femmes et du genre qui sont anhistoriques et apolitiques et qui participent à masquer le pouvoir grandissant des entreprises dans le façonnement des relations de genre dans le contexte plus large d'un développement dirigé par le néolibéralisme (Roberts, 2015, p.218). Un projet bien plus imposant est donc en marche, celui qui participe à légitimer le capitalisme et le cadre macroéconomique néolibéral plus large qui a créé et soutenu l'inégalité et l'oppression fondées sur le genre. De plus, une critique de Roberts a semblé s'aligner avec notre cas, celle concernant la promotion d'un « nouveau » capitalisme, plus équitable, socialement juste et durable.

Plusieurs des autrices citées préviennent qu'à mesure que ce phénomène gagne en hégémonie, il risque de déplacer insidieusement le féminisme en tant que projet politique et neutraliser la nécessité d'un programme véritablement transformationnel. Le prochain chapitre aborde plus concrètement la configuration et le fonctionnement du Fonds Égalité, j'y présente d'ailleurs les déclarations de mes différent·e·s répondant·e·s.

Chapitre 4 — Structure et fonctionnement du Fonds Égalité

Ce chapitre a pour objectif de faire état des différentes discussions que j'ai eues avec les intervenants·e·s clés rencontré·e·s. Il traite spécifiquement du Fonds Égalité, de ce que j'ai découvert par mon processus d'entrevue, notamment sur son fonctionnement et sa structure ainsi que les opinions divergentes à son intention. J'aborde d'abord son historique de ses différentes transformations en tant qu'organisation canadienne. Le contexte qui a favorisé sa dernière transformation vers le Fonds Égalité est mentionné. J'expose ensuite les caractéristiques qui distinguent son fonctionnement. Enfin, pour chaque aspect de sa structure, j'expose, sous la forme de discussions, les opinions diverses à son sujet.

Qu'est-ce que le Fonds Égalité ?

Le Fonds Égalité, offrant un modèle « unique en son genre », a reçu l'attention du secteur du développement canadien (Fonds Égalité, 2 juin 2019). Il a été salué par plusieurs praticiens et praticiennes œuvrant dans la société civile canadienne, dont Brian Tomlinson d'AidWatch Canada (entrevue virtuelle, 5 décembre 2022), Shannon Kindornay de Coopération Canada (en entrevue virtuelle, 15 décembre 2022), Theo Sowa du Fonds de développement des femmes africaines et Jessica Houssian de « Women Moving Millions » et cofondatrice du Fonds Égalité (Gouvernement du Canada, 21 juin 2019). J'ai tenté, par mon processus d'entrevue de comprendre l'historique entourant sa création et les caractéristiques concernant l'appel à partenariat lancé par le gouvernement canadien. Le modèle que l'organisation souhaite mettre à l'épreuve se présente sur les réseaux sociaux de la manière suivante :

Le Fonds Égalité est une collaboration innovante qui donnera un nouvel élan aux mouvements de femmes. Alimenté par le Fonds international pour les femmes MATCH, le Fonds Égalité favorisera les changements culturels, économiques et

politiques nécessaires pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité. Le moment est venu pour le Canada de montrer son leadership au monde entier. Bienvenue au Fonds Égalité ! (LinkedIn, s.d)

Historique

Le Fonds Égalité (l'organisation) a connu depuis les 30 dernières années deux transformations. L'organisation originale, anciennement appelée le Centre MATCH international⁶, a été créée dans l'élan des mouvements féministes dans le secteur du développement international et en réponse aux multiples conférences des Nations Unies, plus particulièrement à la suite de la conférence à Mexico en 1975. Cette première version de l'organisation : le Centre MATCH international, créée en 1976, était plutôt traditionnelle, à but non lucratif et elle amassait des fonds afin de les distribuer aux organismes de soutien envers les droits des femmes, des filles et des personnes trans dans les Suds globaux (Atom, s.d.). Le Centre international MATCH a réévaluer son rôle et son modèle lorsque l'Agence canadienne de développement international (ACDI) n'a pas renouvelé son financement en avril 2010.

Étant conscients et conscientes des problématiques reliées au modèle traditionnel de distribution du financement, notamment lorsqu'on parle de la manière dont l'argent est distribué au travers l'écosystème de financement du développement, la dépendance envers les décisions gouvernementales et la façon dont l'argent circule entre les grandes ONGs déjà bien établies plutôt qu'entre tous les acteurs du secteur, les membres du Centre MATCH international ont décidé de se réinventer en fonds pour les femmes. L'organisation est, en 2013, devenue un fonds pour les femmes appelé : le Fonds MATCH international pour les femmes. À l'époque les fonds pour les femmes représentaient réellement une innovation en matière de nouveau modèle et une

⁶ L'organisation était nommée en anglais : MATCH International Centre

réponse au fait que le financement pour le développement se retrouvait très rarement entre les mains des femmes des Suds globaux et directement pour les organisations féministes (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022). Il est aussi essentiel de rappeler que ce changement eut lieu alors que le parti Conservateur du Canada était en poste et ainsi, peu enclin à financer les organisations ouvertement féministes et en faveur de la défense des droits des femmes. Le Fonds MATCH international pour les femmes s'est donc concentré sur les dons philanthropiques pendant plusieurs années et s'est efforcé de soutenir les organisations de défense pour les droits des femmes avec leurs moyens. Le Fonds MATCH international pour les femmes a, au cours de ses premières années en tant que fonds pour les femmes, accordé près de 75 subventions à 32 partenaires dans 26 pays du monde entier (Fonds Égalité, s.d.).

La deuxième transformation de l'organisation est par ailleurs celle qui importe le plus pour la présente recherche, la transformation du Fonds MATCH international pour les femmes vers le Fonds Égalité en 2019. Selon les informations recueillies lors du processus d'entrevue, c'est l'élection du parti Libéral de Justin Trudeau en 2015, l'adoption de la PAIF en 2017 et l'appui par le gouvernement de causes féministes traditionnelles qui aurait poussé l'équipe du Fonds MATCH international pour les femmes à renouer avec le financement gouvernemental. Comme l'un·e des répondant·e·s, qui désire conserver son anonymat, l'a mentionné :

Les membres du Fonds n'avaient pas l'intention de demander un financement public parce qu'il était assorti de trop de restrictions et qu'il ne correspondait pas aux valeurs féministes du Fonds, mais [avec l'arrivée de Trudeau] le gouvernement en poste correspondait peut-être davantage à ces valeurs. (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

Parallèlement, le gouvernement canadien et plus particulièrement la ministre du Développement international et de la francophonie de l'époque, Marie-Claude Bibeau, a lancé en 2018 un appel à « l'action et la contribution du secteur privé, des investisseurs et des

philanthropes ». Cet appel à l'action s'accompagna de consultations ayant pour but de créer un partenariat « unique en son genre afin de catalyser de nouveaux investissements pour appuyer l'égalité des genres et les droits des femmes dans les pays en développement » (Gouvernement du Canada, 25 mai 2018). L'appel à contribution mentionnait d'ailleurs certains critères et cibles, d'abord l'importance à ce que le partenariat ait un objectif principal d'atteinte de l'égalité de genre, que ce dernier mette de l'avant la nécessité d'utiliser des mécanismes de financement novateurs et de nouveaux partenariats pour arriver à ces objectifs et finalement, que le partenariat permette de créer « à la fois un rendement financier et un impact social mesurable » (Gouvernement du Canada, 20 juin 2019). C'est donc en réponse à cet appel, et lors des négociations pour la conclusion du partenariat de 300 millions de dollars avec le gouvernement canadien que l'ancien Fonds MATCH international pour les femmes a entamé sa deuxième transformation vers le modèle actuel : le Fonds Égalité.

Le Fonctionnement

La mission et la vision

L'initiative du Fonds Égalité porte une mission ambitieuse, « il souhaite offrir un nouveau modèle, un modèle qui diffère des modèles traditionnels, qui critiquent les institutions qui obscurcissent les objectifs féministes et qui nuisent à la réalisation de l'égalité de genre » (Fonds Égalité, s.d.). La mission principale du Fonds Égalité est de « générer des ressources durables pour le changement social féministe dans le monde » (Miller et Staszewska, 2020, p.6). Leur vision est qu'il est possible d'arriver à ces changements en apportant des ressources d'envergure aux organisations de défense des droits des femmes et aux mouvements féministes du monde entier et que cela est réalisable grâce à leurs nombreux partenariats avec des organisations, des coalitions et des réseaux axés sur le renforcement du pouvoir des femmes, des filles et des

personnes transgenres (Fonds Égalité, s.d.). Outre ces partenariats, le Fonds mise sur son programme d'investissement guidé par une analyse féministe et son portfolio d'investissement à impact genré (GII). Le Fonds Égalité soutient qu'en combinant leur mission, leur profil d'investissement et les contributions venant de leur programme philanthropique, il est possible de promouvoir activement un monde plus équitable, « ensemble ».

La Structure du Fonds Égalité

L'un des objectifs ciblés pour cette recherche est de comprendre le modèle du Fonds Égalité et son fonctionnement en tant qu'organisation qui utilise, et dont la structure même repose sur, des instruments de finance innovante, notamment le financement mixte et les investissements à impact genré. Il est incontestable que le fonds utilise activement les investissements à impact genré dans son programme d'investissement. Or, la complexité et l'imprécision quant aux caractéristiques des financements mixtes ont entraîné une réflexion à savoir si l'octroi attribué par le gouvernement du Canada à ce fonds peut être catégorisé comme une initiative mixte. Par exemple, parmi les experts que j'ai interrogés, les deux personnes qui connaissent bien le Fonds Égalité ont offert des perspectives différentes sur la question de savoir si ce dernier est un exemple de financement mixte :

Je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de mal avec la finance mixte. Mais ce n'est tout simplement pas ce que le Fonds Égalité utilise. Et le gouvernement a du mal à dépenser l'argent qu'il consacre au financement mixte, car il s'agit d'un modèle financier très compliqué. La raison pour laquelle je dirais que le Fonds n'entre pas dans la catégorie des financements mixtes est qu'il ne fait pas de financement concessionnel. (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

Je pense que le financement innovant signifie tellement de choses différentes pour différentes personnes. La finance mixte est-elle la même chose que la finance innovante ? Certaines personnes considèrent le Fonds Égalité comme un exemple de financement innovant, d'autres non. Il y a donc toutes ces définitions différentes. Et je pense qu'il y a de la place pour s'engager de différentes manières, mais il est vraiment important d'avoir

une vision claire de ce que vous essayez de faire. (Beth Woroniuk, entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

Afin de bien comprendre comment le Fonds Égalité s'est structuré, le rapport *High Hopes & High Expectations : Feminist Movement Recommendations to the Equality Fund* conduit par les membres d'AWID a été une ressource essentielle. Les informations citées concernant sa structure et son fonctionnement sont conjointement tirées de ce rapport et des entrevues obtenues avec des informatrices clés. L'entretien avec Kellea Miller, l'une des autrices du rapport, a permis de comprendre comment se sont passées la transformation du Fonds ainsi que l'élaboration du partenariat du point de vue des activistes féministes. Les opinions d'autres intervenant·e·s, qui désirent conserver leur anonymat, ont également permis de comprendre les différentes stratégies utilisées par le Fonds Égalité.

D'abord, il est important de noter que la réponse à l'appel à contribution du gouvernement canadien par le Fonds Égalité et les négociations pour l'élaboration du partenariat se sont étalées sur plusieurs mois. Les consultations avec les activistes féministes opérées par AWID pour la construction du rapport et l'élaboration des recommandations se sont déroulées au même moment que le Fonds Égalité était en processus de négociation avec AMC pour la conclusion du partenariat. Lors de ce processus, l'ancien Fonds MATCH international pour les femmes a accueilli et réuni onze organisations au sein du « Collectif du Fonds Égalité » alors qu'il construisait sa candidature pour le partenariat avec AMC (Miller et Staszewska, 2020 p.6). Ce collectif était composé de onze membres (voir Figure 1), premièrement on y retrouve l'ancien Fonds MATCH international pour les femmes (maintenant le Fonds Égalité) ; le Fonds de développement des femmes africaines (AWDF) ; Calvert Impact Capital ; la Fondation canadienne des femmes ; les Fondations communautaires du Canada (FCC) ; Oxfam Canada ; Philanthropy for Advancing Women's Human Rights (PAWHR) ; la Banque Royale du

Canada (RBC) ; la Toronto Foundation ; l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) ; et Yaletown Partners. Les membres de ce collectif ont contribué à la naissance du Fonds Égalité tel que nous le connaissons aujourd'hui ainsi que de son concept. Les membres du collectif continuent de communiquer et de travailler ensemble sur certaines questions.

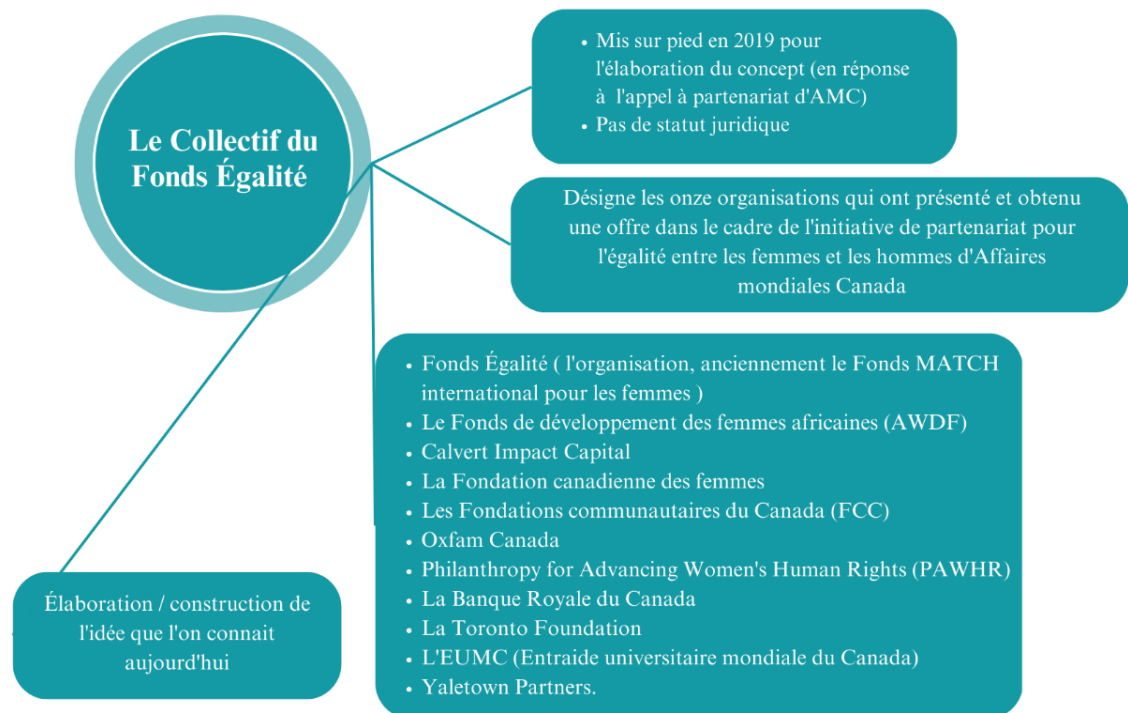


Figure 1 : Le Collectif du Fonds Égalité

Source : l'autrice

Dans les faits, la fonction principale de ce collectif, qui ne possède d'ailleurs pas de statut juridique et qui est régie par un simple accord de contribution, était fondamentalement l'élaboration et la construction du concept du nouveau Fonds Égalité. Parmi ces onze membres, certains ont conservé des rôles d'avant-plan, et ce même après la conclusion du partenariat avec AMC. D'abord, l'AWDF continue d'occuper un rôle de partenaire avec le Fonds Égalité (l'organisation). L'association a participé à la co-crédation du système d'octroi des subventions et dirige actuellement la mise en œuvre des subventions en Afrique et participe à la gouvernance du

Fonds Égalité (Miller et Staszewska, 2020, p.9). La Banque Royale du Canada a elle aussi conservé un rôle dans la gestion des investissements du Fonds. Elle a fourni la stratégie d'investissement concernant le marché public, ou « la bourse », lors de la première année d'investissement du Fonds (2020). RBC Marchés des Capitaux, la banque d'investissement associé à la Banque Royale du Canada, a également participé à la création de l'outil d'investissement « Equality Fund Global Gender Equality Delta Note » et « Equality Fund Fixed Yield Note » (Fonds Égalité, s.d.). Le partenaire Calvert Impact Capital, a quant à lui, conservé un rôle d'administration du flux d'investissement de la dette privée, et ce depuis la première année d'opération du Fonds. Les ressources utilisées pour ce segment proviennent de la contribution initiale d'AMC et de la redistribution du capital obtenu sur les marchés publics (Miller et Staszewska, 2020).

La gestion actuelle de l'initiative est détenue par un consortium de seulement trois organisations, et ces dernières sont celles ayant signé l'accord de partenariat avec AMC. Ce consortium est constitué du Fonds Égalité (l'organisation), de la Toronto Foundation et de EUMC, ensemble les trois entités composent la gouvernance formelle (voir Figure 2).

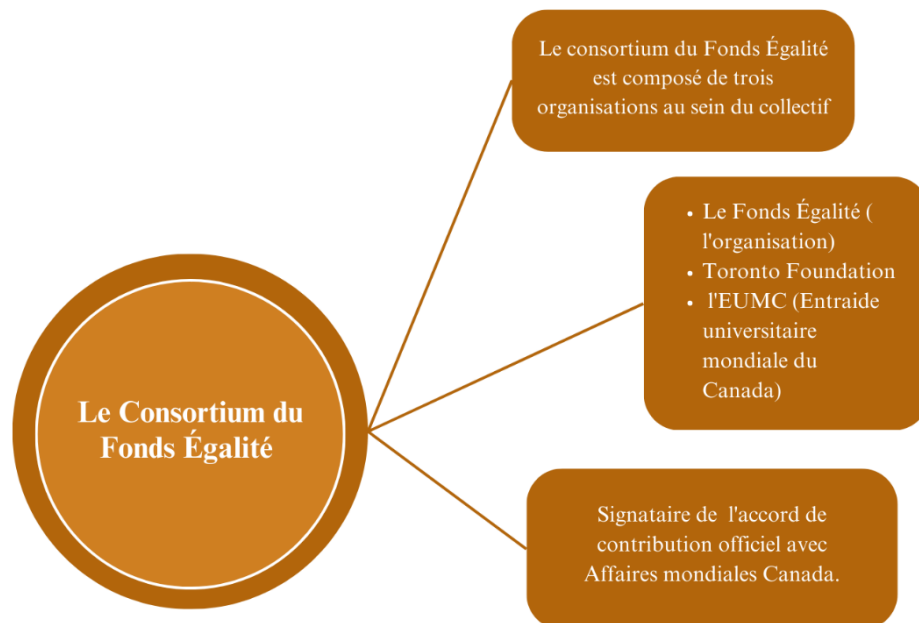


Figure 2 : Le Consortium du Fonds Égalité

Source : l’auteurice

Le Fonds Égalité (l’organisation, c’est à dire anciennement le Fonds MATCH international pour les femmes) est responsable de la gestion et de l’ensemble de l’initiative. Le rôle du Fonds Égalité est d’assurer « la direction générale de l’initiative, y compris la vision féministe, la stratégie, la mobilisation des fonds, l’expertise en matière d’investissement dans une optique de genre et l’octroi de subventions » (Fonds Égalité, 31 mars 2021) (voir Figure 3).

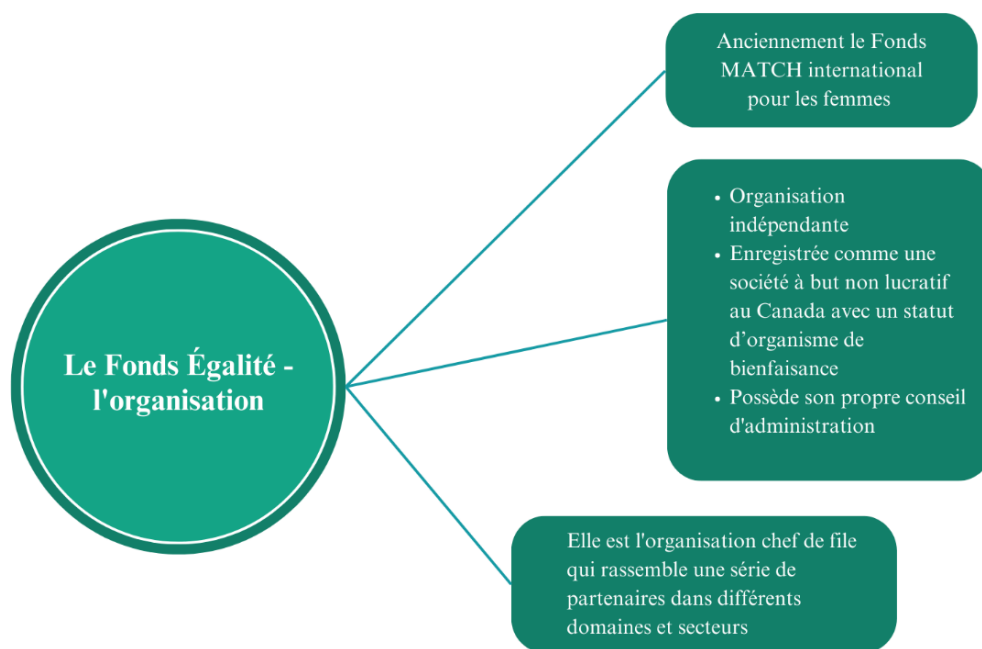


Figure 3 : Le Fonds Égalité, l'organisation

Source : l'auteurice

La Toronto Foundation est le partenaire fiduciaire du Fonds Égalité, cette organisation est le responsable et gestionnaire du financement de 300 millions octroyé par AMC dans le portefeuille d'investissement. Il est aussi responsable du contrôle, conjointement avec le Fonds Égalité (l'organisation), des dons philanthropiques reçus pour l'initiative du Fonds Égalité.

Troisièmement, l'EUMC fournit à l'initiative « un soutien en matière de diligence raisonnable, de conformité, de surveillance financière et de contrôle ainsi que de renforcement des capacités pour son programme de subventions » (Miller et Staszewska 2020, p. 9). Le contrat signé entre le consortium et AMC expire le 30 juin 2035. Le rapport financier 2021 du Fonds Égalité a permis de comprendre que les trois partenaires du consortium travaillaient à renforcer la capacité du Fonds Égalité au cours d'un exercice de conception et de construction de cinq ans, soit jusqu'en 2024, après quoi le Fonds Égalité sera indépendant et considéré comme le seul signataire de

l'accord avec le gouvernement canadien (Fonds Égalité, 31 mars 2021 ; 31 mars 2022) (voir Figure 4).

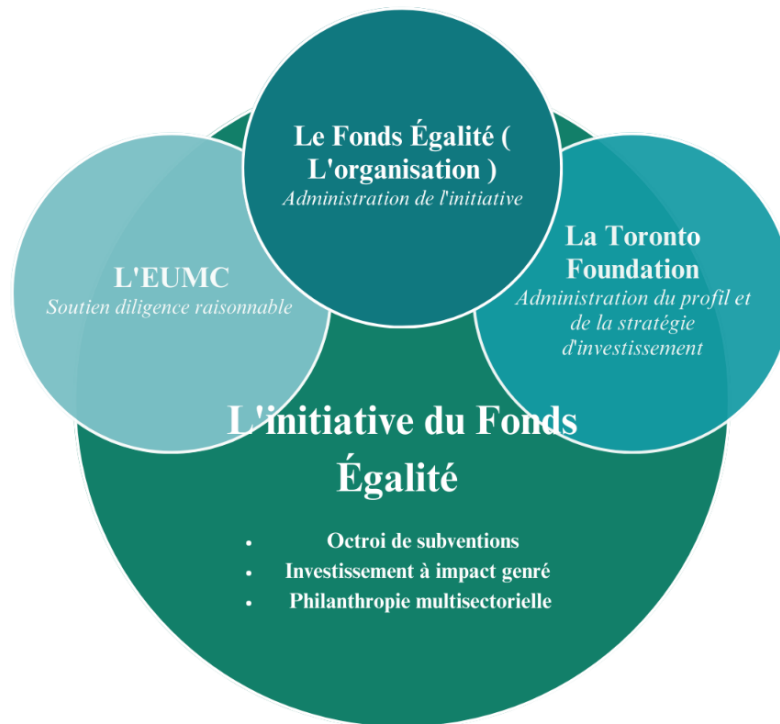


Figure 4 : Gestion de l'initiative du Fonds Égalité
Source : l'autrice

Tout comme l'a mentionné le rapport d'AWID conduit pour l'analyse du Fonds Égalité en 2020, il est nécessaire d'effectuer des recherches approfondies afin de bien comprendre la structure et le fonctionnement du Fonds Égalité (Miller et Staszewska, 2020). D'abord, le Fonds Égalité, d'un point de vue juridique, est une société à but non lucratif au Canada avec un statut d'organisme de bienfaisance. Il fonctionne avec une structure de gouvernance assez traditionnelle et possède un conseil d'administration. La direction est assurée conjointement par une structure de gouvernance du consortium (le Fonds Égalité, la Toronto Foundation et l'EUMC) et centralisée par le conseil d'administration du Fonds Égalité (Miller et Staszewska, 2020, p.9).

Le Fonds Égalité possède trois stratégies différentes que l'on peut définir comme trois composantes d'un tout. La première est la stratégie d'octroi de subventions pour soutenir les organisations féministes dans le monde, cette stratégie est dirigée par la subdivision « Fonds Égalité » (l'organisation). La deuxième stratégie est l'investissement à impact genré au travers de leur portfolio d'investissement, qui lui, est géré par la Toronto Foundation. La troisième stratégie est la philanthropie multisectorielle, qui peut servir à la fois à alimenter la branche « subvention » du Fonds Égalité, ou peut également servir à approvisionner sa branche « investissement » (voir Figure 4). Dans les prochaines sections, j'analyserai en détail chaque partie en me basant sur les informations récoltées lors du processus d'entrevue.

La stratégie d'octroi de subvention

Les expert·e·s interrogé·e·s lors des entrevues ont émis des avis plutôt variés sur le caractère « innovant » de la stratégie d'octroi de subvention du Fonds Égalité. Par exemple, deux intervenant·e·s des ONGs canadiennes disent :

Une autre chose qui m'a semblé vraiment innovante — et je ne connais pas d'autres organisations qui fassent les choses ainsi — c'est le processus d'octroi des subventions. Ils ont réuni toutes les contreparties potentielles pour examiner toutes les propositions conjointement [...] C'était une façon vraiment participative de déterminer qui recevra l'argent et à quel moment, tout en respectant l'intelligence des contreparties du Sud pour allouer rationnellement l'argent en fonction des intérêts du Sud, et pas nécessairement des intérêts du Fonds Égalité. (Brian Tomlinson, entrevue virtuelle, 5 décembre 2022)

Il existe deux flux d'octroi de subventions. L'un d'eux permet de verser directement de l'argent à des organisations de femmes dans le monde entier ; l'autre permet de verser de l'argent à d'autres fonds de femmes, qui l'utilisent ensuite pour accorder des subventions à leurs partenaires dans le monde entier. (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

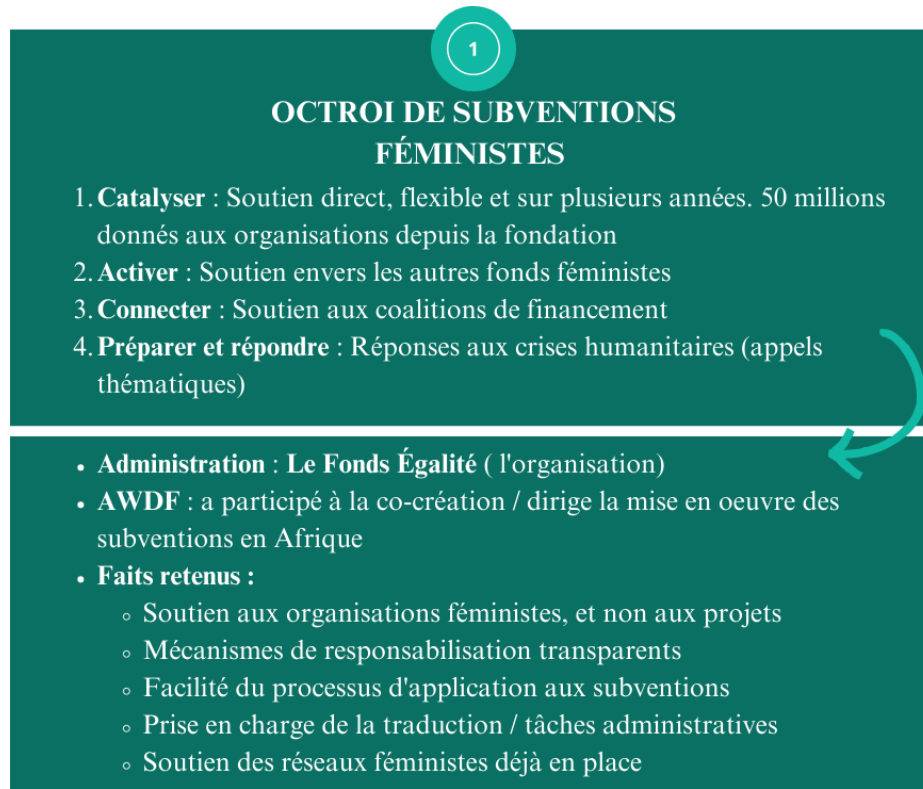


Figure 5 : Profil d'octroi de subventions féministes

Source : l'autrice

Effectivement, le processus d'octroi de subvention du Fonds est probablement la portion la plus simple et la plus saluée de l'initiative. Le modèle est fortement inspiré du fonctionnement de l'ancien Fonds MATCH international pour les femmes et est composé de quatre volets : « catalyser », « activer », « connecter » et « préparer et répondre » (voir Figure 5).

Le volet « catalyser » permet d'apporter un soutien direct aux organisations de défense des droits des femmes, il s'agit d'un financement de base, flexible et sur plusieurs années pour les organisations sélectionnées par l'organisation et ses partenaires. À l'heure actuelle et selon les informations recueillies pendant mes entretiens, le montant des subventions accordées aux organisations de femmes s'élève à un peu moins de 9 millions de dollars canadiens seulement en 2022 et près de 50 millions depuis la fondation du Fonds (Beth Woronuk, entrevue virtuelle,

15 décembre 2022 ; Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022). Dans la majorité des cas, le financement va d'abord à une organisation et non à un projet. Les deux seuls appels à proposition que le Fonds a lancés concernaient le financement de la lutte aux changements climatiques et un appel pour un projet portant sur la violence basée sur le genre. Autrement, le Fonds part du principe que l'égalité de genre est intersectorielle et que ce sont les femmes, et leurs organisations qui doivent avoir le pouvoir de décider comment dépenser l'argent obtenu.

Le volet « activer » sert majoritairement à soutenir directement les autres fonds pour les femmes du monde entier. La logique derrière ce volet est de ne pas « dédoubler » le travail déjà réalisé par les fonds féministes et les organisations de défenses des droits des femmes :

Le modèle ne consiste pas à dupliquer le travail des fonds pour les femmes qui existent dans le monde, mais à l'amplifier pour « agrandir le gâteau », pour ainsi dire, de ce que l'on peut appeler « le financement féministe ». Le financement féministe est généralement défini comme une sorte de financement de base flexible qu'une organisation peut utiliser, en définissant comment elle pense que l'argent peut être utilisé pour l'égalité de genre. (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

Le volet « connecter » sert à soutenir les coalitions de financement, les consortiums et les réseaux déjà en place. Peu d'informations supplémentaires sont disponibles concernant cet aspect. Cependant, le grand nombre de partenaires impliqués dans l'initiative du Fonds Égalité démontre que cet objectif est atteint.

Le dernier volet « Préparer et répondre » est, selon les informations reçues, le seul volet que l'on pourrait définir comme étant portée par une thématique. Ce volet est destiné aux contextes humanitaires et en réponse aux catastrophes et aux crises. Lors des entrevues, certains exemples de projet ou de situations soutenues par le Fonds au travers de ce volet ont été mentionnés, notamment leur soutien envers un fonds de femmes partenaires en Afghanistan et dans la dernière année le soutien envers un fonds de femmes ukrainiennes qui ont dû piloter le déplacement d'urgence de réfugié·e·s en Pologne.

Le consensus : un modèle d'octroi de subvention unique en son genre

Le profil d'octroi de subvention est la portion du Fonds Égalité qui m'a semblé unique en son genre. Les entrevues conduites avec plusieurs informateurs et informatrices d'importance ont, en majorité, révélé de l'admiration concernant le fonctionnement de l'attribution des subventions. Brian Tomlison d'AidWatch Canada a d'ailleurs félicité la manière dont le Fonds a réussi à modifier les structures de pouvoir et les mécanismes de leur relation avec leurs partenaires des Suds (entrevue virtuelle, 5 décembre 2022). Leur soutien continu envers les réseaux de fonds des femmes déjà existants fait partie de la solution selon lui. Leur partenariat avec AWDF pour les régions de l'Afrique a d'ailleurs été mentionné comme un partenariat exemplaire. Outre cela, les mécanismes de responsabilisation que le Fonds Égalité a mis en place ont aussi été soulignés. L'acceptation, par le Fonds Égalité, de rapports de suivi ou de candidatures, de la part d'éventuels partenaires, sous forme de vidéo et/ou par communiqué oral a été souligné comme étant une solution réellement innovatrice, transparente et qu'on pourrait qualifier de « moins coloniale ». Le Fonds prendrait aussi la charge de la traduction de chaque document et rapport afin de faciliter le processus d'application aux subventions entre les parties des Suds globaux et celles des Nords. Comme souligne Shannon Kindornay, Chef des opérations chez Coopération Canada :

Je les vois comme des champions, qui apportent de l'argent à ces mouvements de défense des droits des femmes, qui soutiennent les mouvements sociaux. J'ai eu des conversations à propos de leur programme, et j'ai entendu des histoires uniques sur la façon dont ils travaillent autour du système. (Entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

En feuilletant leur site internet, on voit bien que le Fonds Égalité a pu soutenir depuis les 5 dernières années près de 50 organisations, fonds ou initiatives féministes dans le monde entier (Fonds Égalité, s.d.). Les entrevues m'ont informé sur le fait que le Fonds Égalité a depuis sa

création, conclu des partenariats et octroyé des subventions à plus d'une centaine de partenaires. Il est donc sans équivoque que la création de ce dernier ainsi que le nouveau partenariat avec le Gouvernement canadien ont contribué à modifier la taille et l'envergure l'organisation.

En contrepartie, certaines informatrices ont mentionné leurs inquiétudes concernant le processus d'octroi de subvention. Gloria Novovic, postdoctorante ayant travaillé pour Coopération Canada et possédant une expertise quant à la gouvernance mondiale, les politiques publiques et la coopération internationale, a notamment mentionné :

Le problème avec la stratégie du Fonds Égalité, c'est que ce dernier représente une sorte de bébé ministériel et un projet que le Canada, étant donné son retard par rapport à tous ses autres engagements, a utilisé pour dire « soyons un leader mondial féministe » et « regardez ce que nous faisons de mieux. » Pour prouver cette réussite, il est devenu très important d'avoir de bons chiffres. Et donc, ce que j'ai remarqué dans mes propres recherches, c'est que les gens se plaignent du fait que le financement était en quelque sorte « saupoudré » partout et que l'idée était de cibler le plus d'organisations de femmes que possible. (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Allant de pair avec cette idée, Shannon Kindornay a aussi noté une question qui a attiré mon attention : Il semble [le Fonds Égalité] faire de grandes choses. Cependant, je me demande : « mais comment les partenaires du secteur privé peuvent-ils tirer un revenu du fait que le Fonds Égalité donne de l'argent au mouvement féministe ? ». (Entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

Afin de mieux saisir cette question, il est nécessaire d'examiner en profondeur leur profil d'investissement.

La stratégie d'investissement

Le modèle que le Fonds Égalité tente d'expérimenter, et l'élément central de sa conception, est l'utilisation de leur programme d'investissement 100 % à impact de genre. Leur mission est d'ailleurs que ce programme puisse arriver, à la longue, à soutenir de manière indépendante le programme d'octroi de subvention et qu'il influence l'écosystème financier en offrant un modèle à suivre pour les autres acteurs qui désireraient utiliser une formule

d'investissement à impact genré. L'objectif est qu'au fil du temps, les retours générés par les investissements soient assez importants pour qu'ils financent « l'élargissement de leurs octrois de subventions », démontrant ainsi que le modèle du Fonds Égalité est durable, autonome, et évolutif (Fonds Égalité, s.d.). Le Fonds a, par rapport à sa stratégie d'investissement, créé en 2021 un conseil consultatif sur les investissements ; « un organe diversifié d'investisseurs, de militantes féministes, d'économistes et de défenseures des droits des femmes qui se réuniront pour veiller à ce que les perspectives de leur travail soient intégrées dans les activités d'investissement » du Fonds (Fonds Égalité, s.d.).

Le Fonds Égalité essaie de s'assurer que chaque dollar dépensé, ou chaque dollar associé au Fonds, aille un impact sur l'égalité de genre par le biais de son portefeuille d'investissement sexospécifique. Il a donc une mission d'investissement à 100 % axée sur l'égalité de genre, en accord avec son portefeuille d'investissement et sa fonction d'octroi de subventions [...] La question est vraiment de savoir si les féministes peuvent s'introduire dans un marché très traditionnel, qui n'a jamais réussi à faire bouger l'argent et le pouvoir d'une manière qui est bénéfique pour les femmes. Le fonds doit vraiment tenter d'être un agent de changement dans un écosystème d'investissement très traditionnel. (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

L'investissement à impact genré

Selon le rapport *Investissement à impact genré et multiplication de fausses solutions : une analyse pour mouvements féministes* écrits par les membres d'AWID, Sanam Amin and Diyana Yahaya, l'investissement à impact genré (GII) ou l'investissement réalisé dans une optique de genre (GLI) « renvoient à une stratégie ou une approche d'investissement prenant en compte des facteurs fondés sur le genre ou une analyse de genre » (2023, p.10). Bien qu'il n'existe toujours pas de définition commune concernant ces types d'investissement, la définition courante offerte par le rapport, et similaire à celle présente sur le site internet du Fonds Égalité, est d'ailleurs celle que je souhaite utiliser dans la présente recherche, « Les investissements à impact genré sont une sous-catégorie d'investissement *durable* ou *éthique* qui intègre des facteurs et des objectifs

liés au genre dans les stratégies d'investissement afin d'augmenter les rendements et d'avoir un "impact" sur l'égalité des genres » (Amin et Yahaya, 2023, p.13, tel que souligné dans le document original). Bien que le rapport d'AWID rappelle que les objectifs de GII sont « généralement auto définis par l'investisseur et peuvent aller de l'augmentation du pourcentage d'emplois féminins ou de la présence de femmes dans la direction à la création de services dont les femmes ont besoin » (Amin et Yahaya, 2023, p.3), le Fonds Égalité affirme que de leur côté, leur stratégie GII signifie que le Fonds se doit de « tenir compte de la participation, des besoins, des réalités et du leadership de tous les genres, dans tous les aspects de la prise de décision en matière d'investissement » (Fonds Égalité, s.d).

Le site du Fonds rappelle d'ailleurs l'opportunité de marché que ces types d'investissement représente, où un peu plus de 18 milliards de dollars US actuellement en investissement (Fonds Égalité, s.d). La croissance de cette stratégie et sa popularité grimpante est également soulevée dans le rapport d'AWID, cependant pour les autrices du rapport, cela ne représente pas, comme le Fonds Égalité le soutient, une opportunité, mais bien une « fausse solution » (Amin et Yahaya, 2023).

Le portefeuille d'investissement

Comme mentionné plus haut, c'est la Toronto Foundation qui a le contrôle sur la contribution de 300 millions du Gouvernement du Canada. Les premiers 4 millions qui ont été versés en 2019, au moment de la signature du contrat et ont été utilisés pour les coûts de démarrage du Fonds. Les 296 millions restant ont été alloués en 2020 et ont servi à former la

base du fonds et de la stratégie d'investissement (voir Figure 6).



Figure 6 : La stratégie d'investissement

Source : l'autrice

Le volet « investissement » du Fonds Égalité est basé sur trois stratégies différentes qui ensemble représentent l'une « des plus grandes stratégies d'investissement à impact généré au monde » (Miller et Staszewska, 2020, p.19). Les stratégies d'investissement diverses et variées représentent d'ailleurs pour le Fonds Égalité une manière de gérer le risque. En diversifiant leur classe d'actifs et également en variant leur échelle de participations au sein de chaque classe d'actifs, le fonds attend à réduire les risques liés à l'instabilité et l'imprévisibilité du marché. Les trois stratégies d'investissement emprunté par le Fonds sont donc (1) une présence sur le marché

public (2) des investissements dans la dette privée ainsi que dans (3) les fonds communs de placement.

Le marché public (la bourse)

Le Fonds investi d'abord sur le marché public (la bourse). Selon le rapport conduit par AWID sur le Fonds, le prestataire de ce service d'investissement, et donc partenaire du Fonds pour la gestion de leur actif sur ce marché, est la Banque Royale du Canada (RBC). Au cours de la première année (2020), elle a géré les 271 millions de dollars investis, ce montant a pu être, ou sera transféré dans les années à venir, dans d'autres catégories d'actifs. L'information au sujet de ce transfert n'a pas été trouvée. Or, la RBC est toujours nommée comme partenaire sur le site du Fonds. Cette stratégie d'investissement est la plus « classique » ; « l'argent est investi dans les sociétés cotées en bourse, des titres à revenu fixe et des titres négociables, dans le but de générer des rendements pour le Fonds Égalité afin de financer éventuellement des subventions » (Miller et Staszewska, 2020, p.30).

Les marchés privés (la dette privée)

Le Fonds est aussi présent sur les marchés privés, plus précisément, il investit dans la « dette privée »⁷. Le prestataire de services associé à cette stratégie est Calvert Impact Capital.

L'entreprise Calvert Impact Capital a pour mission de :

Collecter des capitaux auprès d'investisseurs individuels et institutionnels pour financer des secteurs avec lesquels les marchés de capitaux traditionnels ne sont pas (encore) à l'aise, mais qui ont un potentiel d'impact transformateur — des secteurs tels que l'énergie solaire hors réseau en Afrique subsaharienne ou les petites entreprises dans les communautés non bancarisées aux États-Unis — et nous nous efforçons de faire circuler les capitaux plus efficacement et à grande échelle. (Calvert Impact, s.d.)

⁷ Le terme anglophone utilisé par les répondant·e·s et dans le rapport d'AWID est « private debt ».

L'entreprise crée des produits financiers « facilement » accessibles et qui « répondent aux besoins des personnes qui veulent y investir » (Calvert Impact, s.d.). Bien que le Fonds Égalité ne divulgue pas publiquement les investissements individuels réalisés dans leur portefeuille d'investissement, certaines informations ont pu être actualisées grâce à notre collecte de données. D'ailleurs un contact anonyme a présenté Pro mujer, une société d'investissement, comme étant un exemple de dette privée similaire à la manière dont le Fonds administre ce type d'investissement. Pro Mujer est une entreprise ayant pour vocation « donner aux femmes défavorisées les moyens de réaliser pleinement leur potentiel », il s'agit d'une plateforme, qui selon leur site internet est « durable à grande échelle et qui fournit des outils et des ressources pertinents et transformateurs aux femmes d'Amérique latine tout au long de leur cycle de vie » (Pro mujer, s.d.). Les outils touchent notamment les secteurs de la santé, l'éducation, l'inclusion financière et ils fournissent « une assistance technique pour les investissements avec une approche de genre et accompagnent les entreprises désireuses d'adopter des politiques de genre pour devenir plus diversifiées et plus attractives pour le monde de l'investissement » (Pro mujer, s.d.).

Cette stratégie d'investissement est directement liée à l'investissement à impact genré. Il s'agit d'un financement en dette, qui fait référence aux prêts qui sont généralement accordés par des investisseurs non bancaires, il s'agit d'une alternative aux sources traditionnelles et dans le cadre duquel les entreprises sont financées par des fonds spécialisés qui émettent des dettes non notées et privées (Mercer, s.d.). Le Fonds Égalité investi donc dans des fonds d'impact de dette privée qui sont gérés par des sociétés d'investissement spécialisées.

Les fonds communs de placement (le capital-investissement)

La troisième stratégie, qui doit être lancée dans la prochaine année, est l'investissement dans des fonds communs de placement (*pooled fund*) ou une stratégie que l'on peut nommer « Fund of Funds (FOF) » ou Capital-investissement⁸. Pour citer le rapport d'AWID :

Dans cette catégorie d'actifs, le Fonds Égalité développera la capacité d'investir dans des fonds d'action privés et de capital de risque, qui eux, investissent directement dans les entreprises. Cette catégorie présente le plus grand potentiel de soutien aux entreprises féminines et constitue le seul produit susceptible d'être entièrement géré par le Fonds Égalité. (Miller et Staszewska, 2020, p.30)

En effet, cette stratégie désigne les partenariats d'investissement, où les investisseurs achètent et gèrent des entreprises avant de les vendre. Ce type d'investissement est souvent assorti d'un horizon d'investissement fixe. Ces « *pools* » de capitaux sont destinés à être investis dans des entreprises qui représentent une opportunité de rendement élevé, ou dans le cas du Fonds Égalité, des entreprises détenues par des femmes ou ayant des alignements « féministes » (Corporate finance institute, s.d.).

Informations supplémentaires

Selon les informations récoltées en entrevue, j'ai pu éclaircir le fonctionnement du Fonds et la manière dont l'argent était utilisé et réparti dans l'organisation. Comme le Fonds Égalité est présentement dans les premières années d'une phase de conception de cinq ans, la majorité de son budget de fonctionnement, année après année, provient de contributions philanthropiques. L'argent provenant de philanthropes ou de fondations entre donc dans l'organisation et est dépensé sur une base annuelle pour soutenir les salaires, les dépenses et l'octroi de subventions (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022).

⁸ Le terme anglophone utilisé par les répondant·e·s est « private equity fund »

L'octroi provenant du gouvernement du Canada, l'élément constitutif du contrat entre les deux entités, est placé dans le portefeuille d'investissement du fonds. Certains rendements de ce portefeuille d'investissement sont transférés chaque année dans le Fonds Égalité. Ce dernier dispose cependant d'une certaine flexibilité en ce qui concerne ses réserves de liquidités, toutefois, l'ensemble du partenariat avec le gouvernement du Canada est orienté vers la durabilité à long terme, comme le mentionne d'ailleurs le contrat d'AMC, qui est valide pour les 15 prochaines années. La gestion des actifs est donc opérée avec une certaine rigueur. Le Fonds a signé un accord de contribution avec le gouvernement du Canada. Il s'agit d'un document juridique qui s'aligne sur la vision du partenariat et qui décrit les obligations et les responsabilités qui incombent au Fonds. Il comprend des objectifs, tels que des objectifs de collecte de fonds et des objectifs de répartition des subventions. Le fonds est constamment guidé par des cibles dans cet accord (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022). D'ailleurs, si le Fonds ne respecte pas le contrat, AMC se réserve la possibilité de récupérer la somme octroyée.

Enfin, il a été possible d'établir que le Fonds Égalité fait également appel à un directeur des investissements externalisé, un professionnel de la finance qui intervient à temps partiel au sein de l'organisation, et ce, sur des missions ponctuelles — RockCreek —, dont l'équipe d'investissement gère activement le portefeuille. Elle surveille les marchés, et vend et achète des actions publiques selon les besoins, en fonction de la performance et conformément aux attentes en matière d'investissement.

Une stratégie qui ne fait pas l'unanimité

Les avis les plus discordants recueillis au cours du processus d'entrevue concernaient la portion « investissement » du modèle du Fonds Égalité. La plupart des intervenant·e·s ont mentionné qu'ils en connaissaient bien peu sur le modèle d'investissement du Fonds, ils paraissaient beaucoup plus informé·e·s quant au processus d'octroi des subventions. Certain·e·s ont tout de même offert leur impression en ce qui a trait au modèle et leurs inquiétudes.

Premièrement, Kellea Miller a mentionné son inconfort et sa déception concernant certaines réponses offertes par le Fonds Égalité relativement à leurs recommandations :

Je pense que certaines des réponses qu'ils ont données à l'époque, et honnêtement pendant les consultations étaient peu satisfaisantes. Par exemple, la plus grande recommandation que nous avons reçue des activistes était de transférer plus d'argent directement aux organisations et aux mouvements féministes et de se dissocier du mécanisme d'investissement d'impact. Bien sûr, il ne s'agit pas de tout changer dans leur structure, mais leurs réponses à cette recommandation étaient plutôt inadéquates et nous avons l'impression qu'elles voulaient vraiment s'accrocher à ce type de modèle. Et je comprends cela, mais je pense que cela ne répond pas complètement à ce que nous avons vu pendant les consultations. (Entrevue téléphonique, 13 septembre 2022)

L'argument contraire concerne surtout le fait que retirer l'argent placé dans le mécanisme d'investissement était tout à fait impensable et remettrait en question l'entière du modèle que le Fonds souhaite tester, effectivement : « pour que le Fonds Égalité soit viable à long terme, il ne doit presque pas retirer d'argent de son portefeuille d'investissement » (contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022). Ce contact a aussi ajouté :

Je pense qu'il y a des femmes qui ne seront probablement jamais d'accord. Je pense que le Fonds Égalité sera toujours sous pression de prendre les 296 millions de dollars de fonds d'amorçage et les transférer dans le programme de subventions. Or, ce n'est pas fondamentalement le modèle que le Fonds Égalité tente de tester. (Entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

L'une des réponses les plus intéressantes que j'ai obtenues concerne ce débat et les exigences de rentabilité qui caractérisent le modèle du Fonds Égalité :

Ce que le Fonds Égalité fait, c'est investir directement dans une optique de genre. Le Fonds fait de l'investissement à but lucratif et le modèle à tester, c'est de développer une preuve de concept que l'investissement dans la perspective du genre peut satisfaire ou dépasser le marché. Beaucoup de gens pensent que l'investissement axé sur le genre est une sorte de modèle d'investissement à impact concessionnel, où lorsque vous obtenez des résultats c'est « l'idéal », et que si vous n'êtes pas rentable, ce n'est pas grave, car vous êtes un investisseur à impact. Cependant, le Fonds Égalité, c'est différent, le Fonds ne peut pas survivre s'il ne réalise pas de bénéfices (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022).

Beth Woroniuk, du Fonds Égalité a, quant à elle, offert une perspective nuancée sur la question.

Effectivement, selon elle, la vision du Fonds Égalité et l'implication du secteur privé demeurent importantes, et ce malgré les inquiétudes des activistes féministes :

Je pense que notre investissement axé sur le genre est l'un des moyens que nous essayons d'explorer pour nous engager avec le secteur privé, tout en gardant notre vision centrée, en continuant à soutenir les mouvements féministes, en gardant l'importance des changements féministes. (Entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

Elle nota cependant être consciente de l'enjeu et mentionna travailler constamment avec ses collègues afin d'améliorer le modèle :

Les activistes féministes des Suds globaux ont été clairs·es, iels nous ont dit « Vous savez que le capitalisme est mauvais, alors pourquoi pensez-vous que s'engager avec le système d'investissement apportera des résultats positifs ? » Je pense que c'est encore quelque chose sur lequel nous travaillons et dont nous parlons, et nous essayons de ne pas être naïves sur le rôle du capital et des entreprises. Mais nous voyons la possibilité de déplacer l'argent de différentes manières. (Entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

Certaines préoccupations mentionnées dans le rapport d'AWID, et renotées lors de notre entrevue avec Kellea Miller, concernent l'affluence de partenaires du Fonds Égalité (et la croissance de leur nombre au fil de l'élaboration du nouveau modèle) ainsi que le rôle respectif de ces partenaires. Cette dernière mentionna que cette composante était plutôt floue et/ou confidentielle dû à la nature du secteur privé. Elle a été explicite :

Il était très clair que le Fonds Égalité allait être le chef de file de la programmation, et il l'est ! Mais certains aspects ne l'étaient pas [clairs], par exemple, la mesure par laquelle le conseil d'administration de la Toronto Foundation allait avoir le dernier mot sur les investissements. D'ailleurs nous ne savions pas du tout si nous allions, par l'entremise de

notre rapport, être en mesure d'exercer une quelconque influence sur les décisions que la Toronto Foundation prendrait. (Kellea Miller, entrevue téléphonique, 13 septembre 2022).

Elle a ensuite mentionné qu'elle croit que le modèle testé par le Fonds Égalité est fortement influencé par le partenariat avec le gouvernement canadien et que ce dernier détient le dernier mot sur les agissements et les fondements du modèle d'investissement, qui présente d'ailleurs le plus de contradiction selon elle et les activistes des Suds globaux :

Je pense qu'ils [l'équipe du Fonds Égalité] ont appris au fur et à mesure, en ce qui concerne le financement, ils avaient une vision, mais ils n'avaient pas les connaissances pour la mettre en œuvre et cela signifiait qu'ils étaient confrontés aux exigences d'AMC qui les obligeaient à faire appel à de plus en plus de partenaires. En plus, en relation avec certains des partenaires, selon moi, le Fonds Égalité n'a pas nécessairement la relation ou le pouvoir d'imposer un certain type de mesure ou de leur imposer les recommandations du rapport. (Entrevue téléphonique, 13 septembre 2022)

Allant de pair avec cette citation, comme les partenaires du Fonds Égalité ont été sélectionnés pendant la période de négociation avec AMC, l'organisation mère n'avait pas entièrement le choix de ces derniers. Le rôle controversé de la RBC est d'ailleurs un exemple de la contradiction que réside derrière le fonctionnement de l'initiative. Cette banque canadienne qui s'occupe des investissements en bourse du Fonds, a été à maintes reprises critiquée pour ses implications et ses investissements dans le secteur des combustibles fossiles, et ce récemment. Effectivement le rapport *Banking on Climate Chaos*, publié en 2023, révèle qu'en 2022 seulement, les investissements de la RBC étaient à la hauteur de 42 milliards. Il s'agit d'ailleurs « d'une augmentation par rapport à son financement de 2021, pour un total de 253 milliards de dollars depuis 2016 » (Banking on Climate Chaos, 2023, p.4). Cette banque canadienne se classe malencontreusement au premier rang des pires financiers des combustibles fossiles.

Kellea Miller (entrevue téléphonique, 13 septembre 2022) a d'ailleurs indiqué sa déception et son inquiétude face au rôle de ce partenaire dans la gestion des investissements du Fonds :

Le rôle de la RBC est arrivé juste au moment où nous faisons les consultations. Je pense que mon sentiment mitigé sur le rôle du financement privé est qu'il est très souvent présenté comme une solution, alors qu'en réalité, il n'atteint généralement pas les mouvements féministes, il ne bénéficie pas à la matrice de développement.

Un autre des arguments en défaveur du modèle d'investissement concerne surtout le fait que la structure même du « monde financier » et le fonctionnement du capitalisme, notamment la recherche du profit, l'accumulation de richesse et l'exploitation de différents outils financiers et économiques complexes risquent de modifier le fonctionnement du Fonds Égalité et corrompent sa mission et sa vision féministe. La recherche du profit et la nécessité pour le Fonds Égalité à réaliser des retours financiers pour fonctionner requièrent des prises de décisions qui sont souvent en contradiction avec la justice sociale et les causes féministes. Certain·e·s répondant·e·s mentionnaient aussi que la divergence entre les objectifs économiques de l'organisation entraîne un risque futur de déresponsabilisation, et donc une perte de leur caractère activiste ou revendicateur, envers les décisions gouvernementales (Gloria Novovic, entrevue virtuelle, 11 novembre 2022 ; Contact anonyme 3, entrevue virtuelle, 12 janvier 2023). Effectivement, la crainte est que, par son obligation à administrer ses investissements et dû à la dépendance du Fonds envers ce modèle, celui-ci pourrait utiliser la majorité de ses ressources pour le bon fonctionnement du modèle plutôt que pour être présent sur la scène révolutionnaire, revendicatrice et dans les mouvements sociaux canadiens. Effectivement, l'un de mes contacts affirma :

Cela signifie qu'il y a moins de personnes qui font pression sur le gouvernement pour s'assurer que la coopération internationale est adéquate, qu'elle est bien faite, qu'elle s'intéresse aux plus pauvres des pauvres, qu'elle est démocratique, qu'elle aide les gens à définir ce que l'autonomisation signifie pour eux, et qu'elle apporte des solutions aux

problèmes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. (Contact anonyme 3, entrevue virtuelle, 12 janvier 2023)

En réalité la crainte réside dans le fait que le Fonds Égalité risque de ne plus revendiquer les causes sociales puisque leur motivation tourne autour du marché boursier, autour de l'investissement dans une certaine catégorie de personnes et d'un certain type de ressources. La problématique soulevée est que, bien que les investissements soient tournés vers les femmes et les groupes marginalisés, ces investissements ne revendiquent pas les oppressions politiques ni l'oppression économique en général, et qu'il y a un danger de tomber dans le piège de l'essentialisme. Tel que mentionné par l'un de nos contacts (3) : « l'oppression économique est aussi importante que l'oppression de genre. Les femmes pauvres sont des femmes, mais les femmes riches le sont aussi » (Entrevue virtuelle, 12 janvier 2023).

Malgré tout, plusieurs sont conscient·es des défis qu'engendre l'utilisation de ce modèle.

Dans cet ordre d'idée, un contact (1) qui désire conserver son anonymat a mentionné :

Je dirais très franchement qu'il y a beaucoup de suspicions dans l'écosystème des activistes féministes autour du capital, du marché des capitaux, de l'argent, de la façon dont l'argent circule et du pouvoir. Il y a une tonne de soupçons, et bien sûr, il y a eu de nombreux cas où des organisations du secteur privé ont dévasté les communautés dans lesquelles les femmes travaillent. C'était une partie vraiment controversée de la vision du Fonds Égalité et je pense que certains de nos collègues de l'écosystème activiste féministe voient une nouvelle façon de faire, vous savez, les effets transformateurs de l'argent. Et comment les femmes peuvent investir de l'argent et vraiment chercher à changer le système qui a été oppressif et négatif pour les femmes. (Entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

Beth Woronuik a aussi mentionné ce défi et reste consciente que l'organisation doit naviguer cette nouvelle sphère d'activité avec prudence, elle m'a cependant confirmé que pour elle, le Fonds continue d'être cohérent avec sa mission :

Si le Fonds Égalité investissait dans des sociétés de tabac, des fabricants d'armes ou des sociétés minières, je dirais que c'est terrible. Ce n'est pas conforme à la mission. Ce n'est pas cohérent avec les valeurs féministes. Mais ce ne sont pas les seules sociétés et entreprises qui existent. (Entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

Le texte de Espinoza Trujano et Phiri (2022) a permis d’entamer une réflexion quant à ce débat. Ces dernier·ère·s notent qu’une dichotomie persiste entre le fonctionnement des fonds de capital investissement (*private equity*) et les investissements à impact genré. Le capital investissement fonctionnerait selon un cadre normatif masculin alors que les GII, avec un cadre normatif féminin. Ce qui, selon les auteurs, déclenche : « une dissonance par rapport au statu quo de la “norme” du “fonctionnement du capital investissement” [...] ces étiquettes déclenchent des stéréotypes qui conduisent les investisseurs à se concentrer davantage sur les cadres normatifs féminins que sur la stratégie d’investissement réelle » (Espinoza Trujano et Phiri 2022, p.775). Ce texte met aussi en garde relativement à la hiérarchie de la structure décisionnelle maintenue en place dans ce système. Les auteur·rice·s mentionnent que même si les gestionnaires de fonds sont tournés vers une mission sociale et pratiquent les investissements à impact genré, ces derniers dépendent eux-mêmes de l’allocation de capitaux par les investisseurs : « cela suggère que le biais de genre dans l’allocation de capital aux entrepreneurs est renforcé par le biais de genre dans l’allocation de capital aux gestionnaires de fonds » (Espinoza Trujano et Phiri 2022, p.765). Les décisions prises au sommet de cette « pyramide » sont encore souvent prises par des hommes ayant un profil et un bagage similaires (Espinoza Trujano et Phiri 2022, p.772).

Les partenariats et la philanthropie

Il a été au préalable mentionné que le modèle du Fonds Égalité a comme mission la combinaison de différentes ressources financières pour arriver à son bon fonctionnement. Ce dernier prévoit que les contributions philanthropiques — provenant à la fois de fondations privées et de particuliers — jouent un rôle essentiel pour financer ses subventions au cours des

cinq à dix premières années de fonctionnement (Miller et Staszewska, 2020, p.39) (voir Figure 7). En effet :

Le Fonds complète l'argent obtenu du gouvernement du Canada par des fonds provenant de partenaires philanthropiques. Il possède donc des partenaires philanthropiques institutionnels progressistes, comme la Fondation Ford. Il détient aussi un réseau de particuliers fortunés qui y contribuent directement. Il y a aussi des individus que l'on pourrait qualifier « d'ordinaires », qui sont des donateurs mensuels. (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

Ce même contact affirma d'ailleurs que : « le Fonds est constamment à la recherche d'autres opportunités bilatérales, comme d'autres financeurs gouvernementaux également » (Entrevue virtuelle, 29 septembre 2022).



Figure 7 : La philanthropie multisectorielle

Source : l'autrice

Les partenariats philanthropiques du Fonds Égalité sont guidés par les principes féministes et d'intersectionnalité selon le site internet du Fonds Égalité et les entrevues que j'ai obtenues. Le

Fonds a, lors de sa phase de conception, établi en partenariat avec les Fondations communautaires du Canada et la Fondation canadienne des femmes, des principes de financement féministes. Ces principes décrivent les éléments clés de leur engagement envers une philanthropie inclusive. Ceux-ci, au compte de huit, mentionnent, entre autres : la nécessité de défaire les relations de pouvoir et les structures sociales patriarcales ; l'importance d'accroître le pouvoir et l'ambition de toutes les femmes, les filles, les personnes trans et non binaires ; de faire les recherches nécessaires pour la vérité et la réconciliation ; de promouvoir des pratiques de décolonisation ; et de construire ainsi que soutenir activement des actions et des mouvements collectifs. Les principes annoncent de plus que chaque partenariat doit contribuer à l'égalité de genre en ne finançant pas seulement les déficits, mais bien en investissant dans la résilience (Fondation canadienne des femmes, Fondation communautaire du Canada et le Fonds Égalité, avril 2020). L'objectif est de valoriser les expériences vécues et de réfléchir aux déséquilibres de pouvoir qui existent dans l'acte de « donner et de recevoir ». Les derniers principes explicitent l'importance de remettre ainsi que de constamment remettre en perspective les choix et décisions du Fonds afin de permettre l'innovation et ainsi être ouvert à de nouvelles façons de travailler (Fondation canadienne des femmes, Fondation communautaire du Canada et le Fonds Égalité, avril 2020).

Dans le rapport *Shared Hopes : The Equality Fund's Response to the High Hopes, High Expectations Consultation Recommendations* (Equality Fund, 2021), les membres du Fonds Égalité expliquent que leur programme de philanthropie « est constitué par des “récits d'apprentissage” qui visent à atteindre et à influencer un éventail de philanthropes. Chacun de ces “récit” met l'accent sur l'importance de la philanthropie féministe et explore l'intersectionnalité comme un objectif central des programmes » (Equality Fund, avril 2021).

Cette approche permettrait à ce que le Fonds communique avec des donateurs et leur rende des comptes (y compris les rapports annuels et la correspondance et la sensibilisation à la gestion), ces derniers s'engageraient ensemble à mettre en évidence l'étendue des groupes et des thèmes que le Fonds Égalité soutient (Equality Fund, avril 2021). Beth Woronuik en entrevue m'a justement parlé de l'importance des partenaires philanthropique :

Lors du Forum sur l'égalité des générations de l'année dernière, la Fondation Ford (l'une des principales fondations des États-Unis) a promis 10 millions de dollars au Fonds Égalité. Ils ne l'auraient jamais fait sans le Fonds Égalité. La contribution d'AMC nous a permis, ainsi qu'à d'autres fonds pour les femmes, de rêver en grand. Souvent, la notion était : « les organisations de femmes, petit financement, petits pots d'argent », mais nous avons été capables de dire : « non, il est nécessaire d'avoir une vision très différente du type de financement dont les activistes féministes ont besoin ». Et nous sommes l'un des véhicules qui peuvent aider à déplacer cet argent et à financer ces organisations et ces activistes d'une manière qui corresponde à leurs ambitions. (Entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

Le rôle ambigu de la philanthropie

Une réflexion est nécessaire sur le rôle de la philanthropie dans le domaine du développement et le financement des causes sociales et surtout féministes. Certainement de mes entrevues, notamment celle avec Gloria Novovic a permis de contester directement le rôle du secteur privé, mais aussi celui des philanthropes dans le financement du développement. Effectivement comme cette dernière me l'a mentionné, les partenariats avec le secteur privé peuvent être intéressants au niveau monétaire, ils permettent de « tirer parti d'une partie du financement provenant du secteur philanthropique et donc privé » (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022). Elle me mentionna aussi que, pour elle : « la philanthropie et le secteur privé sont essentiellement les mêmes personnes, ceux qui ont de l'argent et qui décident gracieusement de donner des montants considérables, des montants que ces entreprises ou individus auraient probablement dû payer en impôts ». Cette richesse, que ces acteurs arrivent à accumuler en

raison d'un système capitaliste défaillant et d'un manque de régulation en ce qui a trait à la justice fiscale et la régulation des revenus, est donc utiliser pour donner à des organisations, telles que le Fonds Égalité ou toute autres organisation « féministes » qui tentent de pousser l'agenda aussi loin que possible afin de rendre le financement possible malgré les restrictions du système.

D'autres, telles que Kellea Miller et Beth Woronuik, pensent fondamentalement que le secteur philanthropique peut servir pour les causes sociales et que l'on se doit de naviguer dans le système et de créer des partenariats avec ces acteurs afin de modifier le paysage de la philanthropie. Kellea Miller l'a d'ailleurs mentionné :

J'ai appris le long de mon parcours qu'il y a énormément d'argent dans le monde. Et il y a beaucoup d'individus qui veulent désormais investir d'une manière non préjudiciable. Il existe une nouvelle génération de personnes qui ont gagné de l'argent à l'ère de la technologie ou qui ont bien hérité, et qui ont une conscience de la justice sociale et ne savent pas exactement comment joindre ces deux parties de leur identité. Je pense que nous avons l'occasion de montrer différentes façons dont l'argent peut fonctionner. (Entrevue téléphonique, 13 septembre 2022)

Cette dernière ajoute également qu'il existe une « forte pression dans le monde philanthropique pour utiliser les 1,3 ou 1,4 trillion de dollars US, qui sont actuellement détenus par les fondations ». Il s'agit d'une quantité incroyable d'argent qui pourrait, si bien régulé, servir pour les causes sociales. Actuellement, seulement 2 à 5 % de cet argent est distribué chaque année. Elle ajouta d'ailleurs qu'un des moyens pour arriver à modifier notre système est d'abord de comprendre « la façon dont cet argent est investi » (Kellea Miller, entrevue téléphonique, 13 septembre 2022).

Il va sans dire que cette fonction du Fonds, tout comme la portion « investissement » de leur programme, a suscité des opinions et des revendications différentes chez mes intervenant·e·s lors de notre processus d'entrevue. Il a tout de même été possible de réfléchir en mettant en

relation les différentes discussions que j'ai eues en entrevue et l'argumentaire de Moeller (2018).

Surtout en ce qui concerne la philanthropie et le rôle des plus fortuné·e·s, Moeller mentionne :

La philanthropie stratégique n'est pas simplement une entreprise altruiste ; elle contribue plutôt au résultat financier de l'entreprise en augmentant sa part de marché, en ouvrant de nouveaux marchés, en produisant de nouveaux consommateurs et en garantissant des investissements à long terme (2018, p. 47).

Effectivement cette pratique est historiquement ancrée dans la pensée politico-économique libérale et « repose sur l'idée que les marchés sont le mécanisme le plus efficace pour distribuer le bien-être socio-économique et, par conséquent, pour contribuer au bien commun » (Moeller, 2018, p.9). En fait, les philanthropes reconnaissent que le capitalisme produit des inégalités et simultanément, iels cherchent à « capitaliser sur la production de richesse du système pour améliorer les disparités sociales et économiques produites par le système lui-même, et pour produire une plus grande richesse pour ceux qui peuvent investir » (Moeller, 2018, p.9).

On risque donc encore une fois d'occulter le fait que le capital excédentaire qu'ils réinvestissent dans les « filles et les femmes pauvres et racisées » est souvent produit sur leur dos, ce qui contribue à laisser intactes des inégalités durables et profondément enracinées (Moeller, 2018, p.9).

Chapitre 5 — Pourquoi le Fonds Égalité ? La décision d'Ottawa, une solution à double face

Pour guider la présente recherche, j'ai tenté de répondre à certaines questions. Je souhaitais d'abord découvrir dans quelle mesure l'utilisation d'outils de financement innovant au sein du Fonds Égalité, tels que les outils de financement mixte et les investissements à impact genré, représente un investissement féministe capable d'amorcer des changements systémiques en termes d'égalité de genre. Je me demandais également dans quelle mesure la contribution du gouvernement canadien envers le Fonds Égalité est cohérente avec les besoins et demandes des activistes féministes et surtout en ce qui concerne le développement international et plus particulièrement l'atteinte de l'égalité de genre ?

Ma collecte de données opérée sous forme d'un processus d'entrevues avec des informateur·rice·s clé·e·s ainsi que la littérature en économie politique féministe et les analyses féministes matérialistes ont permis d'établir que la promotion par le gouvernement canadien ainsi que l'utilisation d'outil de finance innovante ne représentent pas une solution capable d'amorcer de réels changements systémiques et de réduire l'asymétrie de pouvoir présente dans le système actuel. De plus, il a été possible de corroborer qu'il existe une contradiction absolue dans la position féministe soutenue par le gouvernement canadien et ses décisions en faveur d'un rôle plus important de la part du secteur privé dans le financement du développement. Ces deux affirmations seront soutenues par trois arguments principaux.

Premièrement, la position féministe canadienne et ses différents appuis aux initiatives de finance innovante contribuent à renforcer le statut hégémonique d'un féminisme transnational d'affaires. Effectivement, je soutiendrai ce point en présentant comment l'appropriation du discours féministe par les entités politiques et privées contribue à la fragmentation des valeurs féministes et à l'invisibilisation des objectifs et demandes des féministes des Suds globaux. Dans

l'objectif de comprendre la tendance canadienne envers le financement d'outils de finance innovante, ainsi que la posture canadienne féministe en sa faveur, il est nécessaire que j'aborde la vague de privatisation et de libération économique survenue depuis les années 1980. Je présenterai également l'aspect « innovant » de telles solutions.

Deuxièmement, j'expliquerai en quoi la promotion par le gouvernement canadien des outils de finance innovante, tels que le financement mixte et les investissements à impacts de genre, s'insère dans la structure même du capitalisme et renforce ce système profondément inégal. J'exposerai cette contradiction en définissant les problématiques intrinsèques au secteur privé.

Finalement, les solutions canadiennes seront présentées comme étant, tel que mentionné dans le rapport d'AWID sur les investissements à impact genré, de fausses solutions, qui ne s'attaquent justement pas aux causes structurelles des inégalités et qui contribuent à enrichir les entreprises du secteur privé.

Les enjeux de financement de l'aide au développement — trajectoire historique du Canada

Des transformations particulières du système économique mondial se sont opérées au cours des décennies 1980 et 1990. La fin du système de Bretton Woods et le changement du système monétaire international vers un modèle plus décentralisé et orienté sur le marché, l'influence de l'hégémonie américaine et l'ouverture de l'économie ont entraîné des conséquences économiques importantes et ont engendré l'expansion du système financier, ainsi que sa logique, sur l'ensemble des continents. Les acteurs financiers, notamment les banques, les investisseurs et les fonds de pension ont graduellement pris de plus en plus de place sur les marchés et ont rependu leur influence à « des échelles géographiques plus grandes, sur les

marchés de produits essentiels au développement, tels que les denrées alimentaires, les produits de base, les soins de santé (assurance), l'éducation et l'énergie » (Storm, 2018, p.304). Comme discuté avec Gloria Novovic lors de notre entretien, c'est cette vague de privatisation dans tous les pays, majoritairement influencée par les gouvernements de Reagan aux États-Unis et Thatcher au Royaume-Uni, qui a contribué à une transformation du rôle de l'État social dans les pays du Nord global. Ces pratiques, vues comme des solutions économiques et de développement, ont été exportées ailleurs dans le monde. Gloria Novovic mentionnait d'ailleurs que :

[Cette tendance a donné lieu à] des conséquences sur le domaine du développement et elle a permis de mettre en place des lois [en faveur de cette privatisation et de la diminution du rôle de l'État] [...] Ces lois qui ont été poussées par les gouvernements des pays riches, notamment par le Canada et les États-Unis, et ont influencé les autres pays à finalement emprunter aussi cette tendance. Il y a donc eu une vague de décisions qui ont été prises et qui avaient pour but d'affaiblir la place de l'État. (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Alors que Gloria Novovic définit cette trajectoire comme ayant affaibli la place de l'État, je l'associe surtout à une transformation du rôle de l'État, majoritairement dans les pays occidentaux ou des Nords, où, à partir de cette époque, l'État se concentra davantage sur son appareil répressif et diminua son rôle dans la mise en place d'un filet de sécurité sociale pour les citoyens. Le phénomène économique qui accompagna cette tendance s'est opéré sur une longue période, et est d'ailleurs toujours présent aujourd'hui.

Dans le cas du secteur du développement international, et en relation avec l'assistance internationale, la majorité des entretiens m'ont informée que les problématiques de financement étaient de nature politique. En effet, bien qu'en 1970, lors d'une assemblée générale à l'ONU, l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut d'un pays à l'assistance internationale ait été adopté par une majorité de pays, dont le Canada, cette cible n'a jamais été respectée par le

Canada et la tendance vers la privatisation a, au contraire, nui à la réalisation de cet objectif. Le chemin emprunté par plusieurs pays au cours des décennies 1980 et 1990 a non seulement contribué à la transformation du rôle social de l'État, mais a participé à ce que le secteur privé occupe une place beaucoup plus importante au sein du développement de la société. L'aide étrangère a pu graduellement être privatisée par des stratégies de croissance axées sur le marché et poursuivies notamment par le FMI et la Banque mondiale (Soederberg, 2005, p. 327).

Soederberg (2005) illustre bien l'évolution de cette tendance, et explique que dès 1971, c'est le système de Bretton Woods qui a permis l'inauguration de cette nouvelle orientation politique et idéologique aux États-Unis (p. 328). Elle fait référence au Consensus de Washington afin de noter la tendance où le néolibéralisme est rapidement devenu la politique dominante des institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque mondiale (Soederberg, 2005, p. 329). Les politiques d'ajustements structurels, promus par ces mêmes institutions internationales ont participé à la privatisation de l'APD et du domaine du développement international, ces mesures ont contribué à des transferts de ressources « énormes et continus des pays débiteurs vers le monde développé » (Soederberg, 2005, p. 330).

Subséquemment, les discours sur l'efficacité de l'aide internationale et les objectifs de développement sont apparus. Les nouvelles cibles, quoique nobles, étaient perçues comme difficilement accessibles par les pays qui ne consacraient pas les montants suffisants à leur assistance internationale. Le Canada, comme mentionné précédemment, qui y consacre aussi peu que 0,3 % de son revenu national brut a alors dû trouver d'autres moyens pour financer ces objectifs de développement (AidWatch Canada, 2022 ; Parisi, 2020). Selon Gloria Novovic, ce dernier s'est parallèlement retrouvé dans une situation difficile où une bonne partie de son assistance internationale était dirigée vers le soutien et les réponses aux crises humanitaires.

Moins de financement était alors disponible pour soutenir les stratégies de développement puisque ; « l'attention était dirigée vers les réponses rapides et ponctuelles aux crises » (entrevue virtuelle, 11 novembre 2022). Comme le mentionne la répondante,

Nous nous sommes retrouvés avec un manque de fonds, parce que les promesses des grands donateurs sont restées sur papier. La société civile a fait pression pour que l'assistance internationale soit mieux dirigée et qu'elle soit mieux utilisée, pour permettre un développement qui serait « durable et efficace ». (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Bien que ces idées aient trouvé écho et que les revendications quant au manque de financement aient été entendues et comprises, le soutien de l'État n'a pas augmenté et la direction empruntée par le Canada ne s'est pas modifiée. Selon Novovic, c'est réellement « à ce moment-là que le Canada a pris une décision terrible », soit d'enclencher une énorme vague de projets qui ont été soutenus majoritairement ou en partie par le secteur privé. Cette solution a été présentée, à l'époque et encore aujourd'hui, comme une façon « efficace » d'augmenter le financement du développement et de rapporter des profits aux entreprises tout en créant des impacts sociaux « positifs ». Des stratégies ont été constamment déployées pour trouver de l'argent du côté du secteur privé, et ce, pour finalement : « occuper la place et réaliser les tâches qu'un État devrait normalement faire lui-même » (entrevue virtuelle, 11 novembre 2022). Elle mentionne :

Nous avons perdu [le gouvernement, la société civile et les ONGs du développement] toutes les possibilités de négociation et, en réalité, on s'est retrouvée à plaider le secteur privé, qui lui n'a aucun intérêt à sortir des règles capitalistes. D'ailleurs, il [le secteur privé] va toujours placer les intérêts des entreprises avant les intérêts d'une communauté, d'une ville ou d'un pays. (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Aussi, il est nécessaire d'insister sur le fait que pendant une partie de la période d'adoption et de promotion des OMD, s'étalant de 2000 à 2015, le Canada était dirigé par le gouvernement Conservateur de Stephen Harper. L'aide internationale a suivi une orientation particulière, ou comme Brown, de Heyer et Black (2016) l'ont défini : une commercialisation, où

le financement était concentré majoritairement vers les territoires des Amériques et était distribué selon des thématiques définies (p.2). Les principales thématiques portaient sur la santé infantile et des mères, donc principalement vers les jeunes et les enfants, le secteur de l'éducation et les États fragiles (Carment et Samy, 2016, p. 221-235). Le gouvernement a en complément adopté une stratégie orientée vers une participation accrue du secteur privé dans le financement et la gestion des programmes de développement international, et plus particulièrement vers une participation de plus en plus imposante des minières canadiennes à l'étranger. À cette période, de nombreuses critiques resurgissaient concernant cette tendance du gouvernement à déployer l'aide pour promouvoir ses propres intérêts nationaux, notamment en liant les fonds d'aide au marché et entreprises canadiennes, soit de mettre en place une politique « d'aide liée ». S'étant modifiés quelque peu, les partenariats mis de l'avant par Ottawa aujourd'hui se démarquent de l'aide liée, dans la mesure où ces derniers célèbrent davantage les intérêts des actionnaires et des investissements canadiens et internationaux plutôt que les secteurs manufacturiers ou alimentaires strictement canadiens (Brown, 2016, p.274). Aujourd'hui, ces stratégies peuvent être décrites comme la « commercialisation renouvelée de l'aide » (Brown, 2016, p. 274) et elles servent à faire bénéficier les intérêts du capital à l'échelle mondiale. Plusieurs intervenant·e·s ont mentionné que l'attention portée envers les outils de finance innovante n'était qu'une évolution de l'approche de l'aide « liée » ou plutôt la continuité des stratégies de commercialisation renouvelée de l'aide (Contact anonyme 3) :

Le Canada, comme le reste du monde, s'est engagé dans un processus qui consiste à « relier de l'aide », mais il utilise seulement des méthodologies différentes. Le financement mixte est absolument une aide liée [...] Si elle n'est pas destinée à une entreprise immédiatement associée au Canada, vous pouvez être sûr que le Canada,

quelque part le long de la chaîne d'approvisionnement, en bénéficie⁹.
(Entrevue virtuelle 12 janvier 2023)

Gloria Novovic a également ajouté :

On peut donc dire que nous avons perdu cette guerre en ce qui concerne le rôle de l'État et ce qu'un État devrait être en mesure de demander au secteur privé. On se retrouve dans une position complètement faible, où nous avons besoin de l'argent du secteur privé, mais cela reste du volontariat de leur part. (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Les outils de financement innovant pour les objectifs féministes : réellement novateur ?

La majorité des personnes que j'ai eu la chance de recevoir en entrevue m'a fait part de leur scepticisme face à l'utilisation des outils de financement innovant comme la solution aux problématiques de développement et au manque de fonds disponibles pour les régler. Selon Shannon Kindornay de Coopération Canada :

Ce qui n'allait pas dans la façon dont les choses étaient financées auparavant reste un problème aujourd'hui. Si vous regardez les gros investissements, comme ceux des banques multilatérales de développement, ils sont assortis de conditions qui sapent les objectifs sociaux, de genre et autres objectifs culturels que nous avons. C'est un problème qui est toujours aussi grave aujourd'hui qu'il y a 70 ans. Les financements innovants et mixtes n'ont pas résolu ce problème, pas plus qu'ils n'ont résolu le problème de l'insuffisance des ressources publiques (argent de l'APD). (Entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

Selon cette dernière, il n'y a jamais réellement eu un niveau d'engagement suffisant de la part des pays du Nord, peu importe si le financement d'aujourd'hui est nommé comme étant « innovant » ou « révolutionnaire ». La contrariété est que ces mécanismes, qu'ils soient privés ou mixtes, n'adressent pas et ne permettent pas de lutter contre la fuite illicite des capitaux ni la dépendance de l'État face au secteur privé. Ces outils, et particulièrement les financements

⁹ Cette affirmation, recueillie en entrevue, n'a pas été prouvée. Effectivement bien que plusieurs entreprises ou organisations canadiennes soient impliquées dans l'initiative du Fonds Égalité, les informations concernant les incitatifs financiers accordés à ces partenaires sont difficiles à trouver en raison des lois qui protègent et régissent ces organisations.

innovants, ne règlent pas les « problèmes systémiques qui conduisent au fait qu’il n’y a pas assez de financement pour le développement international ». Il s’agit surtout, selon elle, d’une « solution de fortune qui permet au gouvernement de tirer parti de l’argent des contribuables pour renforcer des mécanismes qui existent déjà » (Shannon Kindornay, entrevue virtuelle, 15 décembre 2022).

En plus d’être perçue comme une solution « illusoire », certains intervenant·e·s, tel·le·s que Brian Tomlinson, m’ont fait part de leur point de vue quant à la popularité réelle de ces outils. Effectivement, pour ce dernier, les entreprises ne sont pas aussi « enthousiastes » à financer des projets de développement que ce que le gouvernement canadien le prétend, effectivement : « l’idée que les entreprises sont prêtes à s’impliquer dans un projet de financement mixte ne s’est pas avérée exacte » (entrevue virtuelle, 5 décembre 2022). Ces propos concordent avec les dires d’un·e de mes répondant·e, qui désire garder son identité anonyme, et ce que Gloria Novovic a mentionné. D’une part certains ont abordé le fait que « le gouvernement avait même du mal à dépenser l’argent qu’il consacre au financement mixte, car il s’agit d’un modèle financier très compliqué », freinant ainsi l’accès à plusieurs acteurs (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022). Un article dans The Globe and Mail a d’ailleurs pointé le fait que, sur le budget d’Ottawa de 1,5 milliard destinée à certains programmes de l’aide étrangère, dont le Programme d’innovation en matière d’aide internationale (PIAI) et le Programme de prêts souverains (PPS), seulement 120 000 avait été dépensé en 2020, soit 3 ans après l’annonce du budget (York, 2020).

De plus, les répondants qui connaissent bien la société civile canadienne et qui travaillent dans le milieu du développement sont clairs, ce sont vraiment « les grandes organisations avec beaucoup de moyens financiers, “les grands joueurs”, qui ont tâté le terrain du financement

innovant, puisque ces organisations possédaient déjà l'expertise et les ressources pour utiliser ces outils » (Shannon Kindornay, entrevue virtuelle, 15 décembre 2022). Donc les grandes organisations telles que MEDA, Desjardins et SOCODEVI ont pu tirer avantage des incitatifs offerts par le gouvernement pour l'utilisation de ces modèles. Dans d'autres cas, des ONGI ont pu s'associer à des plateformes qui participent à des initiatives de financement mixte telles que Convergence ou FinDev. Aussi, des organisations comme World Wildlife Fund, SOS Children's Villages et Aqua for All sont des exemples d'institutions qui participent à des programmes de financement mixte mis en place par la plateforme Convergence, elle-même financée par le gouvernement du Canada.

Pour d'autres acteur·rice·s du développement, tel·le·s que Gloria Novovic, l'engouement envers ces instruments financiers est mitigé :

Une division s'est créée entre les acteurs qui comprennent le financement mixte, ceux qui l'ont vu échouer et qui mettent en garde contre lui, et puis d'autres acteurs qui essaient de comprendre comment l'utiliser parce qu'il y a beaucoup d'incitation de la part du gouvernement et du côté des donateurs à utiliser ces outils. (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Bref, plusieurs contacts avec qui j'ai discuté en entrevue ont mentionné leurs craintes par rapport la direction empruntée par le Canada relativement à la place faite au secteur privé pour le financement du développement. Gloria Novovic a sensiblement la même opinion concernant cette tendance, pour elle, ces outils ne sont pas nouveaux et continuent de masquer les problématiques relatives au financement de l'aide et au manque d'engagement de la part du Canada :

Vraiment, rien n'est nouveau avec le financement mixte/outils innovants. Surtout lorsqu'on parle d'égalité de genre. En fait, même ici au Canada, chaque fois qu'on s'est impliqué dans une collaboration avec le secteur privé, les acteurs qui en faisaient partie ont toujours eu comme but minimal de légitimer les inégalités. Là déjà ils gagnent, parce qu'on a vendu nos intérêts à long terme pour effectivement légitimer un système

capitaliste qui va exploiter tout le monde et travailler contre nos intérêts communs.
(Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Ce qui est surtout intéressant avec les allégations de Gloria Novovic, c'est qu'elles permettent de comprendre que la position féministe libérale ou de marché du gouvernement est liée au désir de ce dernier à faire participer davantage le secteur privé, et ce en faisant la promotion des outils de financement mixte. Ces deux stratégies seraient concrètement incarnées par le partenariat entre le gouvernement canadien et le Fonds Égalité. Gloria Novovic est claire, selon elle :

Le partenariat de 300 millions d'AMC n'a jamais été à l'intention des objectifs de développement ni même vers les ONG. Cet argent était mis de côté par le Canada pour les initiatives de financement mixte et leur objectif de promouvoir les financements innovants. Ils n'ont pas su quoi faire avec cet argent parce que le secteur du développement et les ONGs n'ont pas d'expertise concernant « l'innovation » [...] même avant que cet argent soit donné au Fonds Égalité, les décisions avaient déjà été prises et cet argent était préalablement destiné au secteur privé. (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Elle continue en disant que le Canada avait beaucoup d'argent mis de côté pour supporter l'innovation et les initiatives de financements mixtes et que le Fonds Égalité aurait surtout vu dans cet appel à partenariat une opportunité afin d'agrandir l'organisation et d'essayer une nouvelle formule. En modifiant sa structure et en proposant un « nouveau modèle », le Fonds Égalité s'est présenté comme étant en position de « gérer » cet argent. Pour le gouvernement, ce partenariat était davantage destiné à l'appui d'initiatives de financement mixte, le Fonds Égalité représentait l'option qui unissait l'utilisation de la finance mixte et sa position féministe.

Insertion et renforcement du capitalisme — Contradiction profonde

Comme pour le genre (Willis 1991), la noirceur (hooks 1992), la nationalité (Williamson 1986), et l'homosexualité (Gluckman et Reed 1997), le développement est maintenant un stratagème de marketing qui est genré, racialisé, et classé d'une manière qui obscurcit les désagréments actuels hérités des relations Nord-Sud historiques et hiérarchiques. (Sato, 2016, p.162)

L'objectif principal de la présente recherche était de faire état des principales contradictions présentes dans les décisions et initiatives « féministes » canadiennes. Il va donc sans dire que les données collectées ont permis d'établir que certaines décisions canadiennes de financement du développement, précisément en ce qui a trait au partenariat élaboré avec le Fonds Égalité ainsi que guidé par les principes féministes canadiens, sont incohérentes en ce qui concerne non seulement les objectifs de justice sociale, mais surtout relativement aux objectifs d'égalité de genre. Cette section sert à lier les opinions mentionnées en entrevue avec les arguments présents dans la littérature sur le sujet. Les problématiques fondamentales qui résident dans le fonctionnement même du secteur privé et sa logique sont abordées. Il sera ensuite possible de voir les principales répercussions qui découlent de l'augmentation de la place du secteur privé et financier dans le domaine du développement, notamment la mainmise de ces entreprises sur les objectifs de développement et la financiarisation du domaine. J'appuierai que cette financiarisation est soutenue par l'utilisation des principes et des discours « féministes ». Les dires de l'un·e de mes répondant·e·s permettent d'ailleurs de bien illustrer l'argument quant aux solutions proposées par le gouvernement canadien face aux objectifs de développement :

Le problème fondamental que je vois dans le modèle de développement dominant est, pour reprendre les termes de Marie Battiste,¹⁰ que la maladie dont notre planète souffre

¹⁰ Marie Battiste est une éducatrice Mi'kmaq de la Première Nation Potlotek, en Nouvelle-Écosse, et professeure titulaire au Département des fondements de l'éducation de l'Université de la Saskatchewan. Elle est largement reconnue comme une chercheuse autochtone chevronnée au Canada dont les travaux sur les connaissances et l'enseignement autochtones ont ouvert de nouveaux domaines de recherche (uOttawa, s.d.)

[le néolibéralisme] prétend être le médecin universel. La logique d'accumulation sur laquelle reposent les projets coloniaux reste visible dans ce modèle dominant. (Contact anonyme 2, communication par écrit, 18 novembre 2022)

Les problématiques avec le secteur privé et sa logique

Il existe une contradiction profonde entre la manière dont les entreprises opèrent, les lois qui régissent leurs mécanismes de responsabilité sociale, les réformes fiscales mises en place et même les objectifs prédominants de rentabilité des entreprises. Quoique la logique qui dicte les décisions canadiennes repose sur des objectifs nobles, notamment de voir les femmes gagner plus d'argent, devenir plus sûres d'elles-mêmes et d'améliorer leur statut dans leur communauté, il n'est pas certain que les gains individuels souhaités puissent réellement affecter l'équilibre du pouvoir social. Un rapport d'Oxfam Canada résume d'ailleurs bien la problématique : « une focalisation sur les opportunités individuelles des femmes occulte les structures racistes, coloniales et patriarcales qui créent les inégalités de genre et économiques en premier lieu, les laissant intactes et sapant ainsi les progrès » (2019, p. 12). Comme l'ont soutenu Brown et Swiss (2017), la naturalisation des stratégies alignées sur le marché néolibéral et les solutions proposées pousse à une prise de contrôle par les entreprises du développement ainsi que des objectifs féministes, renforçant ainsi l'hégémonie dont bénéficient les acteurs du secteur privé. Ces auteurs soulèvent une contradiction qui révèle la principale problématique concernant la surreprésentation des solutions axées sur le marché pour le développement :

L'objectif central du secteur privé est de générer des profits pour les propriétaires et les actionnaires des entreprises. La responsabilité sociale des entreprises et d'autres projets caritatifs volontaires peuvent générer certains avantages pour les personnes marginalisées et défavorisées, mais il s'agit d'activités secondaires et non centrales pour ces organisations (p.125).

De plus, plusieurs auteurs critiques, dont Jeune et al. (2019) et Mawdsley (2018) le rappellent :

L'on ne doit omettre que les acteurs du secteur privé, qui dirigent ces outils d'investissement, sont issus des sociétés transnationales et du secteur financier. Les

institutions de développement cherchent progressivement à nouer des partenariats avec le capital-risque, les fonds spéculatifs, les banques d'investissement, les fonds souverains, les agences de notation, les cabinets comptables mondiaux et les entreprises, qui sont eux-mêmes de plus en plus régis par des logiques financières afin d'ouvrir de nouveaux circuits d'investissement, de spéculation ou d'extraction financiers. (Mawdsley, 2018, p. 192)

Cette problématique est centrale dans le présent débat, comme les informations recueillies en entrevues me l'ont informé, puisque le rôle de l'État et les pouvoirs de ce dernier envers le secteur privé ont fortement diminué depuis le virage néolibéral des dernières décennies. Le secteur privé obtient donc un privilège, celui de contribuer aux activités de développement de manière purement volontaire (Brian Tomlinson, entrevue virtuelle, 5 décembre 2022). Ce privilège leur permet de participer et de « redistribuer » dans la mesure où ces mêmes entreprises réussiraient à tirer profit des interventions dans le domaine du développement ou des initiatives mettant de l'avant l'égalité de genre ou ciblant directement les femmes. Gloria Novovic appuie cet argument :

Souvent, les entreprises vont se servir du secteur caritatif seulement quand ils en ont besoin, quand cela leur apporte quelque chose. Donc si on doit détruire les infrastructures des ONGs ou que les activistes ont construit pour poursuivre des intérêts privés, au long terme c'est une stratégie qui ne fonctionne pas. Le secteur privé ne travaille pas pour le développement de ces pays, mais pour leur exploitation, et les inégalités entre les sexes ont toujours été extrêmement rentables pour l'Occident. (Entrevue virtuelle, 11 novembre 2022)

Comme Brian Tomlinson l'a également souligné lors de notre discussion, ultimement, il y a toujours une « tension entre la réalisation d'un profit, ce que doit nécessairement faire une entité privée, une société, et un objectif public pour l'utilisation de ces ressources ».

De plus, la tendance actuelle des investissements à impact de genre peut s'apparenter à plusieurs initiatives ciblant les femmes, on peut penser par exemple à certains partenariats public-privé ou aux initiatives de microcrédit ou microfinance (Amin et Yahaya, 2023, p.11 ; Contact anonyme 3, entrevue virtuelle, 12 janvier 2023). Ces solutions, et cela s'appliquent à

plusieurs instruments de financement innovant, présentent majoritairement les mêmes problématiques. D'abord, elles touchent très rarement les populations les plus pauvres et les plus marginalisées, puisqu'il y a peu de profit à réaliser à offrir des services de base tels que les logements abordables, l'alimentation, les services en santé et en éducation, et ce, de manière gratuite et destinées aux communautés dans le besoin. Tel que l'un de mes contacts l'affirma :

Les gens du Sud ont besoin de cet argent pour acheter des médicaments pour leurs enfants, pour intégrer des protéines dans leur régime alimentaire, pour réparer le toit. Il n'y a pas de profit à faire dans ces cas-là. Donc, le problème central est que cet argent n'ira pas aux plus pauvres. (Contact anonyme 3, entrevue virtuelle, 12 janvier 2023)

Brian Tomlinson explicite d'ailleurs convenablement la contradiction inhérente qui réside dans les fondements mêmes de la logique du marché :

Cela nous dit peut-être quelque chose sur le capitalisme, en fin de compte. Le capital ne cherche pas à sauver le monde. Ce qui l'intéresse, c'est de faire de l'argent pour ses actionnaires. C'est un très gros problème à bien des égards. Je pense qu'il s'agit d'une situation où la solution, qui pourrait être une solution dans des circonstances étroites, a été gonflée pour être la solution pour tout. (Entrevue virtuelle, 5 décembre 2022)

De plus, encore que le secteur privé puisse jouer un rôle dans le développement, ce dernier doit le faire dans un contexte approprié et avec un cadre réglementaire adéquat. Un rapport d'Oxfam international mentionne d'ailleurs que le secteur privé peut venir appuyer les programmes de développement, mais ce « en stimulant la création d'emplois décents et de moyens de subsistance, en catalysant l'innovation et en payant des impôts qui permettent aux États de fournir des services publics essentiels » (Jeune et al., 2019, p.10). Or, actuellement ce n'est pas ainsi que le secteur privé et les entreprises s'impliquent. Effectivement, lorsqu'on parle des initiatives de financement mixte une étude récente des programmes de partenariat de neuf grands donateurs qui utilisent ces outils, y compris le Canada, révèle de la même façon que les projets n'intègrent pas suffisamment les principes ni les normes établies en matière de développement international, de droits de la personne et du travail et relatives au respect de

l'environnement (Cohen et al., 2021). Ils constatent d'ailleurs que les systèmes existants pour démontrer les avantages nets (développement et additionnalité financière) de l'engagement du secteur privé sont inadéquats. En sommes, tout comme le sont confronté les outils d'investissement à impact, l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation ainsi que de rapports publics rigoureux, peut rendre extrêmement complexe le processus de remise de compte ainsi que la manière par laquelle ceux-ci contribuent véritablement à atteindre les objectifs d'égalité de genre.

En lien avec cela, Brian Tomlinson d'AidWatch Canada a justement insisté sur le fait que lorsqu'on parle du secteur privé, et donc parallèlement des initiatives financées par l'entremise de finance mixte ou des investissements à impacts, il est souvent difficile d'en mesurer les impacts positifs. Peu de preuves publiques existent concernant les impacts réels de ces initiatives et programmes. Effectivement, Brian Tomlinson rappelle qu'en raison de la nature des entreprises privées, il devrait y avoir un examen minutieux de la façon dont elles entreprennent des activités de développement pour s'assurer que l'objectif public a réellement été atteint. Cet enjeu est aussi intrinsèquement lié à la problématique de la transparence des données offertes par les entreprises et les mesures de responsabilité sociale mise en place. Dans le cas du Fonds Égalité, il est possible de se questionner sur leurs obligations à être « transparents ». En réalité, comme il s'agit d'une organisation non gouvernementale, cette dernière n'aurait effectivement pas à remplir certains critères de transparence, comparativement au gouvernement canadien par exemple, or, il est complexe d'identifier si la contribution de 300 millions \$ d'APD devrait être suivie de près, comme il s'agit de fonds publics. Comme me l'a mentionné Kellea Miller :

La question n'est pas de savoir si le secteur privé est impliqué, mais plutôt quels mécanismes de responsabilité sont en place et qui a une voix pour changer les décisions qui sont prises dans ce contexte. Et je trouve que lorsque le secteur privé est impliqué dans des partenariats gouvernementaux, c'est souvent une conversation à double sens

entre le gouvernement et l'entité du secteur privé, parce qu'ils apportent les ressources, et ils sont habitués à pouvoir prendre les décisions. (Entrevue téléphonique, 13 septembre 2022)

Pour le présent cas, il est clair que le Fonds Égalité n'aurait pas causé de tort à des communautés, la question demeure cependant si leur stratégie d'investissement (et par le fait même le marché financier) contribue à extraire des ressources venant des Suds ou à l'exploitation économique des femmes d'une manière ou d'une autre. L'article de Polly Meeks (2017), qui fait l'analyse de plusieurs initiatives de mixage est d'ailleurs clair concernant le fait que dans plusieurs cas analysés :

Certains projets financés par le financement mixte n'ont pas seulement exacerbé les inégalités entre les femmes et les hommes — ils ont également été associés à des violations directes d'autres droits, d'une manière qui a probablement touché le plus durement les personnes marginalisées. Dans ces cas-ci, le manque de transparence des projets de financement mixte réduit considérablement la capacité des victimes à demander des comptes aux donateurs pour toute violation des droits de l'homme commise. (Meeks, 2017, p. 11)

Bien que plusieurs organisations nomment leurs politiques de responsabilité sociale, sous quelques formes qu'elles soient, afin de se défendre contre ces arguments, l'efficacité de ces politiques et l'authenticité des rapports RSE restent questionnables (Christensen, Hail et Leuz, 2021, Calkin, 2016). Pour citer Brian Tomlinson, notamment lorsqu'on parle d'investissement à impact, « la responsabilité sociale des entreprises est une sorte d'escroquerie ». Effectivement, il souligne que « les entreprises investissent dans les banques, puis les banques investissent dans tout le reste. Ce n'est qu'une couverture de ce dans quoi les entreprises investissent réellement » (entrevue virtuelle, 5 décembre 2022).

En outre, il a été prouvé que la tendance à promouvoir un financement réalisé par le secteur privé peut contribuer au retrait de la participation de l'État dans le financement d'infrastructures physiques et sociales prestataires de services pour les populations (Gabor 2021,

p.436). S'en résulte une privatisation des services publics et ainsi, un affaiblissement dans l'accessibilité de ces services pour les populations dans le besoin. L'argument concernant l'efficacité et l'ajout de valeur créé par ces partenariats est donc questionnable puisqu'il est très difficile de mesurer le montant des ressources supplémentaires qui a effectivement été mobilisé pour ce type d'initiatives. Il existe donc un risque à ce que le financement mixte et les investissements à impact soient utilisés dans des situations où ces derniers n'apportent pas, ou très peu, de valeur ajoutée (Contact anonyme 3, entrevue virtuelle, 12 janvier 2023 ; Meeks 2017, p. 7).

Finalement, il est possible de conclure que les mécanismes de financement mixte sont susceptibles d'exacerber, et non de résoudre, les problèmes de développement et les inégalités que résultent du capitalisme.

Les investissements à impact genré : une fausse solution

Un document particulièrement révélateur publié en janvier 2023 par les membres d'AWID permet d'appuyer l'analyse faite quant aux investissements à optique de genre ou les investissements à impact genré. Le rapport fait état des principales craintes portées par les féministes activistes des Suds globaux. La popularité grimpante de ce type de solutions « féministes » inquiète fortement, les autrices du rapport notent que le langage utilisé, les critères d'application flous et le manque de protocole normalisé de responsabilisation en font un sujet d'importance auquel on doit s'intéresser. Bien que ces dernières notent que les investissements à impact genré ne sont qu'une infime part de l'industrie des investissements, il représente une proportion grandissante du financement pour les droits des femmes. Effectivement, « sur environ 630 à 715 milliards de dollars US pour les investissements à impact en 2019, 5 milliards de

dollars US étaient des investissements visant un impact genré » (Amin et Yahaya, 2023, p.8). Ce qui inquiète le plus, c'est que ces investissements à impact de genre représentent une part plus importante que l'APD destinée aux organisations de défense des droits des femmes si on le compare avec les chiffres de la même année, soit 707 millions (Amin et Yahaya, 2023, p.20).

Certains points du rapport ont retenu notre attention de par la tendance qu'ont ces types d'investissement à être surreprésentés dans les pays du Nord, déjà plus riches et prospères (Amin et Yahaya, 2023 ; DAWN, 2021). De plus, le rapport note que les pays détenant des infrastructures financières plus « solides » (ou perçues comme solides par les institutions de financement occidentales), qui ont moins de risque d'être déstabilisées par des situations de conflit, des crises climatiques et d'autres facteurs « ne seront probablement pas considérés comme potentiellement rentables, même si ce sont précisément ceux-là qui devraient bénéficier du financement du développement et des GII en priorité » (Amin et Yahaya, 2023, p.23). Les investissements à impact sont donc préférablement destinés, tout comme les partenariats publics privés et les initiatives opérées par des mécanismes de financement mixte, aux pays à revenu élevé ou médiant. Dans le cas d'initiatives « féministes » ou avec des objectifs d'égalité de genre, ces dernières ciblent davantage les féministes « élites ». Tel que le rapport l'indique :

Une grande partie des cadres d'investissement en faveur des questions de genre n'abordent pas la répartition du pouvoir, du travail et des valeurs. Ils sont ancrés dans le maintien du statu quo. Ils sont ancrés dans la notion de « retour sur investissement ». Avec tout le respect que je vous dois, tout ce GII ne s'intéresse généralement qu'au féminisme d'élite, au féminisme néolibéral, aux femmes Forbes, au féminisme Lean-In. Il s'intéresse à l'exceptionnalisme et à la réussite individuelle, et non à la remise en question des relations de pouvoir coloniales toxiques liées au genre. (Amin et Yahaya, 2023, p. 32)

Le rapport a permis de consolider notre hypothèse en ce qui concerne le gouvernement canadien, qui au travers de la PAIF et par son financement du Fonds Égalité, utilise le langage féministe afin de légitimer la place qu'il attribue au secteur privé et contribue à l'expansion de l'économie

néolibérale. Le rapport note justement que « la promotion du GII s'appuie souvent sur des discours et un langage développé et utilisé par des activistes et des mouvements féministes [...] » (Amin et Yahaya, 2023, p.35).

De plus, Roberts (2016), bien qu'elle ne souhaite pas minimiser les possibilités que puisse offrir ce type d'outils dans la réalisation de l'égalité de genre dans certains domaines, note que ces initiatives ont en réalité des objectifs assez limités et qu'elles s'efforcent de reproduire « des hypothèses particulières sur la commensurabilité de l'égalité des genres et du néolibéralisme axé sur la finance » (p.74). Elle suggère que ces hypothèses reproduisent l'idée de « gros bon sens » néolibéral qui suppose qu'un plus grand accès au marché financier, comme à d'autres marchés, conduira automatiquement à l'érosion des discriminations de genre. Alors que ce n'est pas nécessairement le cas pour le Fonds Égalité, puisque j'ai appris en entrevue que leur mission était d'arriver à mesurer les impacts différemment et que le fonds critiquait ouvertement la manière dont certains acteurs « mesuraient l'égalité », Roberts (2016), tout comme Gloria Novovic (2021) et Brian Tomlinson (entrevue virtuelle, 5 décembre 2022) en entrevue, mettent en garde contre l'utilisation de critères et de modalités de mesure « d'égalité de genre » souvent très simplifiés et faciles à utiliser (par exemple le nombre de femmes sur le comité de direction, nombre de femmes touché par l'initiative, etc.).

En somme, la confusion entre l'investissement à impact genré, et le réel financement de programmes féministes est reflétée par la position canadienne ainsi que par le partenariat entre le gouvernement canadien et le Fonds Égalité. Effectivement, le Fonds Égalité, nommé d'ailleurs dans le rapport d'Amin et Yahaya (2023) sur les investissements à impact de genre, représente une initiative d'investissement à impact de genre « plus progressiste » et « axée sur la justice sociale », or l'accord de partenariat entre AMC et le Fonds Égalité, plus précisément les accords

de principe concernant l'investissement du 300 millions dans le profil d'investissement, portent à réflexion concernant le processus de financiarisation non seulement de l'APD et du secteur du développement international, mais aussi sur la manière dont ce processus touche aussi les organisations de la société civile (Amin et Yahaya, 2023, p.9).

Certaines des opinions recueillies lors des entrevues reflètent d'ailleurs l'ambiguïté que provoquent les GII et son utilisation par le Fonds Égalité. L'un des contacts interrogés a évoqué que le Fonds Égalité est conscient du scepticisme présent chez les féministes critiques et chez les activistes représentés par AWID :

Je pense que la stratégie d'investissement à impact genré sera toujours controversée, et je ne suis pas sûre qu'il y aura un jour un consensus au sein de la communauté féministe sur ce type d'investissement. Certaines personnes pensent que ce que le Fonds Égalité fait est vraiment innovant et repousse les limites de ce que peut être l'investissement féministe. Et encore une fois, la thèse d'investissement est que les entreprises qui investissent avec un réel engagement en faveur de l'égalité de genre investissent dans le bien-être à long terme des femmes ou des personnes s'identifiant comme telles. (Contact anonyme 1, entrevue virtuelle, 29 septembre 2022)

Un autre de mes contacts rappelle qu'investir sur les marchés boursiers comporte toujours un risque et représente rarement une solution viable :

Vous savez, le marché boursier est l'un des plus grands casinos, et en réalité, il ne donne de l'argent à personne. Une fois que vous avez lancé une offre publique d'achat, vous ne vous engagez pas à verser de l'argent à qui que ce soit. Si vous êtes sur le marché boursier, quel que soit le type d'investissement, vous achetez et vendez des choses qui ont déjà été achetées et vendues, et vous ne créez pas de valeur. Vous remboursez la valeur et vous la récoltez. Et cela est, sans aucun doute, oppressif. (Contact anonyme 3, entrevue virtuelle, 12 janvier 2023)

Cette personne rappela d'ailleurs que les investissements à impact de genre, tout comme les initiatives de microcrédit, ne concernent jamais « les plus pauvres des pauvres ». Même si c'est bien en théorie, en réalité « c'est rarement bien fait, et ce sur une longue période » (entrevue virtuelle, 12 janvier 2023).

En outre, l'un des dangers soulevés en entrevue par Kellea Miller, Gloria Novovic et une intervenante qui désire conserver son anonymat, concerne le fait que la conclusion du partenariat entre le gouvernement canadien et le Fonds Égalité, et la nature du partenariat, dont l'utilisation de différents outils innovants, telle que les investissements à impact genré, risque de professionnaliser le Fonds et d'en modifier ses valeurs et sa mission sur le long terme. Kellea Miller mentionna justement qu'avant même la conclusion du partenariat, le Fonds était bien différent et que les décisions finales se sont prises à la table de négociation :

Même si je respecte leur équipe et leur vision, je pense qu'à certains égards, ils ne savaient même pas dans quoi ils s'engageaient lorsqu'ils ont commencé ce processus. L'équipe était encore en train d'apprendre ce que l'investissement d'impact impliquait vraiment. Lorsqu'ils ont commencé, ils avaient un tiers du nombre de partenaires et ils ont dû faire appel à tous ces autres partenaires, forcés par le gouvernement du Canada, parce qu'on leur a dit qu'ils n'avaient pas assez d'expertise dans ces domaines. En fait, leur équipe initiale était très différente de celle d'aujourd'hui, tout comme certains aspects de leur structure. Le gouvernement du Canada, Affaires mondiales Canada, a en quelque sorte imposé ces changements. (Kellea Miller, entrevue téléphonique, 13 septembre 2022)

Comme souligné ci-haut, l'utilisation de ces multiples outils de financement nécessite une expertise particulière, qui n'est pas offerte à toutes les organisations de la société civile et qui relève de secteurs ciblés et de champs de compétences différents. La dépendance envers les outils financiers, mais aussi l'implication d'activistes féministes dans les ONG, leur structure ainsi que les stratégies adoptées pour mobiliser des ressources financières risquent de modifier le fonctionnement interne et les objectifs externes des organisations féministes (Miller, 2017). Cette tendance serait définie comme pouvant contribuer à l'émergence « d'une nouvelle forme de gouvernance, qui décharge le pouvoir de l'État sur la société civile, qui s'appuie sur un réseau de plus en plus "transnationalisé" d'experts du genre, et qui implique la professionnalisation et la transnationalisation des militants du mouvement » (Prügl, 2015, p. 620).

Conclusion : l'embellissement des impacts sur le genre au service de la financiarisation du développement

Finalement, lorsqu'on met en relation les différentes analyses théoriques en économie politique féministe et matérialistes historiques avec les réponses que j'ai obtenues lors des entretiens, il est possible d'en venir à la conclusion que la position canadienne, non seulement par l'adoption d'une posture féministe, mais aussi par l'élaboration et l'aboutissement du partenariat avec le Fonds Égalité, fait partie d'un projet de ce que l'économiste politique féministe Adrienne Roberts (2012) appelle le « féminisme d'affaires transnational ». Ce projet se concrétise par l'utilisation d'une forme de féminisme qui tend « à reproduire les inégalités et les barrières fondées sur le genre qui limitent la capacité des femmes à s'autonomiser grâce au marché capitaliste » (Roberts 2012, p. 94 ; 2015 ; 2016). L'utilisation d'idées féministes dans les politiques de développement et les orientations du financement peut favoriser l'obtention de nouvelles sources de profit pour les entreprises privées (y compris les multinationales) tout en colonisant de nouveaux espaces en fonction des priorités des investisseurs privés. En fait, la centralité qu'occupe le secteur privé dans le domaine du développement international, et l'intégration du secteur financier et de ses outils, font partie d'un processus à plus long terme de la financiarisation du développement, qui, dans le cadre de la position canadienne en matière de développement international, déjà en faveur de partenariat avec le secteur privé sous les Conservateurs, a adopté une image féministe et même s'est revêtu d'une teinte de rose.

La vision « féministe » empruntée par le Canada adopte une tangente instrumentale. La logique féministe « gagnant – gagnant » du Canada est essentiellement fondée sur des approches de développement axées sur le marché, des approches dites innovantes « parrainées par les

entreprises et des solutions économiques intelligentes, qui sont justifiées au nom de l'égalité de genre, mais qui finalement masquent les inégalités structurelles » (Sato, 2016, p. 150).

Certaines stratégies de « développement international » guidées par les objectifs d'égalité de genre sont teintées de « gender washing », la finance privée se retrouve alors en position pour la gestion des enjeux féministes du développement et la réduction de la pauvreté (Langevin, 2019). En effet, les actions canadiennes mettent le féminisme au service de « l'expansion du marché et des entreprises, et ce, en faisant passer les gains du secteur privé comme des investissements dans les biens publics » (Prügl, 2015, p.624). Cette tendance contribue en outre à l'expansion du système capitaliste, qui s'approprie les concepts féministes pour atteindre un public plus large, à savoir les femmes marginalisées du Sud global (Aitken, 2015). La réalisation des objectifs d'égalité de genre, la manière dont ces derniers sont mesurés et la distance que l'on établit entre les acteurs participants au financement du développement et les groupes touchés par les inégalités sont à remettre en question. Le « gender washing » contribue donc à nous rendre aveugles vis-à-vis les inégalités historiquement développées ainsi qu'aux manières complexes dont chaque individu, au Nord comme au Sud, est relié à l'autre (Sato, 2016, p. 164 ; Russo 2018). Cette tendance a d'ailleurs été observée par Shannon Kindornay, qui mentionnait la facilité qu'ont les entreprises à embellir et modifier leurs objectifs et leurs impacts positifs sur les conditions des femmes.

Lorsqu'on donne cette place au secteur privé, l'on doit se demander si le secteur privé fait quelque chose de différent ou quelque chose qu'il aurait fait de toute façon. Il est facile de se laver les mains s'il y a un résultat en matière d'égalité de genre, et alors l'investissement peut être considéré comme un projet de développement, mais il [le secteur privé] l'aurait fait de toute façon. Alors... est-ce vraiment une bonne utilisation des ressources ? (Shannon Kindornay, entrevue virtuelle, 15 décembre 2022)

En s'appuyant sur les réflexions de Roberts (2012), il est possible de concevoir que la plus grande problématique reliée à la position canadienne et concrétisée par le financement au Fonds

Égalité, réside dans le fait qu'on considère le marché et, dans notre cas l'obtention de ressources supplémentaires par une participation accrue dans le secteur financier, comme étant la clé de la libération des femmes, alors que le marché « est constitué par des relations de pouvoir inégales entre les capitalistes et les travailleurs, ainsi qu'entre les hommes et les femmes » (2012, p. 94). Le marché efface directement les conditions historiques et structurelles qui ont créé et soutenu les inégalités entre les pays et entre les groupes sociaux au fil du temps (Roberts, 2015). Les décisions canadiennes contribuent donc à légitimer le pouvoir croissant des entreprises, à naturaliser et normaliser la fusion de l'égalité de genre et de la participation à l'économie de marché (Roberts, 2016, p.72). Sans mentionner que les engagements du gouvernement canadien, par son financement de l'aide internationale, contribuent à rationaliser le capitalisme et le cadre macroéconomique néolibéral, qui est par ailleurs lui-même responsable de créer et soutenir les oppressions envers les groupes marginalisés et plus particulièrement envers les femmes des Suds Globaux (Roberts, 2012, p. 92 ; 2016).

Par le maintien d'une position qui priorise une participation accrue du secteur privé, mais aussi par ses différentes contributions financières, notamment par ses engagements totalisant 1,3 milliard au sein de son institution de financement du développement FinDev (capitalisation initiale de 300 millions de dollars en 2018, 750 millions en 2022 et 300 millions à prévoir pour l'année 2023-2024) (Édes, novembre 2018 ; FinDev Canada, novembre 2022 ; FinDev Canada, s.d), et par le budget de 900 millions de dollars (2019-2024) qu'il a réservé à « l'innovation en aide internationale » (Gouvernement du Canada, octobre 2020 ; octobre 2022), le Canada contribue à la mainmise des entreprises et du secteur financier sur le développement. Il légitime ses actions en utilisant, non seulement la logique, mais aussi les stratégies du marché ainsi qu'un discours féministe pour résoudre les problèmes de développement et les objectifs d'égalité de

genre. Dans ce contexte, la contribution de 300 millions de dollars accordés au Fonds Égalité s'insère dans cet agenda ayant pour objectif de « faire une bonne action et à la fois une bonne affaire » (Mckinsey Global Institute, 12 avril 2021). Cela dit, ces décisions contribuent à ce que des sommes beaucoup plus importantes soient destinées aux initiatives de financement mixte plutôt qu'à l'assistance directe envers le développement ou à des contributions destinées à la réparation et la redistribution des richesses.

Le plus perturbant, est qu'en utilisant de « fausses » solutions axées sur le marché, les problématiques structurelles, qui résultent de ce même marché ; les ajustements structurels, les dettes, l'évasion fiscale, l'exploitation et la non-rémunération du travail invisible des femmes, les crises financières et finalement la corruption du système de gouvernance mondiale ne sont pas pris en charge, et ne sont même pas soulignées comme faisant partie des causes qui exacerbent les inégalités. En identifiant les entreprises comme un agent de changement social, on occulte la manière dont les pratiques plus larges des entreprises liées aux investissements, à l'emploi et aux chaînes d'approvisionnement ont un impact sur les structures mondiales de l'inégalité des genres en premier lieu (Bexell, 2012, p. 399).

La financiarisation du secteur du développement est un moyen supplémentaire afin d'assurer un effacement complet du rôle primordial de l'État dans le soutien et le financement des services sociaux, publics et accessibles pour toutes et tous. Comme l'a si bien mentionné Gloria Novovic en entrevue, l'État a perdu et continue de perdre son pouvoir de décision et sa capacité à demander quoi que ce soit de la part du secteur privé. La financiarisation accentuera la dépendance que les acteurs publics ont à rechercher des solutions financières aux problèmes politiques (August et al., 2022, p.529). Il devient donc encore plus difficile pour l'État à taxer les

multinationales et les riches individus ainsi qu'à fournir une protection sociale traditionnelle à ses citoyens par le biais de la santé publique, des retraites et de l'éducation (Gabor 2021, p.452).

Cette transformation de l'État à propension social vers un État capitaliste joue un rôle central dans la dépolitisation des luttes sociales et des revendications populaires envers la place qu'occupent les entreprises et le monde de la finance. Cela contribue à renforcer une certaine domination de la gouvernance des entreprises, et puisque l'État occupe de moins en moins son rôle social, ce sont les entreprises qui travaillent à naturaliser et reproduire les règles du marché, et ce en excluant les voix qui contestent le pouvoir de ces mêmes entreprises (Soederberg 2009, p.17). Le danger, c'est justement la capacité qu'obtiennent les entreprises et le secteur financier, de par leur domination, à :

Brouiller et à déformer les luttes visant à contester le pouvoir des entreprises en dépolitisant et en commercialisant la résistance, ce qui à son tour réifie l'entreprise en tant qu'entité ou « chose » juridique et économique, par opposition à une relation sociale du capitalisme (Soederberg 2009, p.17).

Chapitre 6 : Conclusion

Tel que l'Association pour les droits des femmes dans le développement en a fait état, l'écosystème de financement féministe pour le développement est fortement déséquilibré et asymétrique. Les mouvements féministes et les organisations d'activistes sont constamment sous-financés. Cela soit en raison de leurs objectifs jugés comme « radicaux », de critères restreints dans l'attribution des subventions venant des grands donateurs ou du fait que l'argent est souvent cloisonné dans certaines thématiques ou dans les mains des mêmes acteurs de pouvoir, que l'on pourrait appeler « les grands joueurs ». Or, de nombreuses études ont déjà établi que la meilleure manière d'arriver à un changement social féministe est par la présence accrue d'organisations pour la défense des droits des femmes et les mouvements féministes (Hessini, 2020 ; Miller, 2017 ; Miller et Jones, 2019 ; Sen, 2019).

Quoique la problématique soit considérée et comprise par plusieurs acteurs, tels que le gouvernement canadien : les solutions envisagées et promues pour soutenir le changement social féministe ne semblent pas adaptées aux demandes des mouvements féministes du monde entier, telles que réclamées par les membres d'AWID. Effectivement, dans cette recherche, je me suis penchée sur le partenariat de 300 millions de dollars entre le gouvernement canadien et le Fonds Égalité, une organisation hautement complexe qui soutient les mouvements féministes et les organisations de défense pour les droits des femmes dans les pays des Suds globaux. La mission du Fonds, qui répond à la problématique de sous financement féministe, est particulièrement pertinente et d'actualité. Cependant, certains points concernant ce cas portaient à réflexion. D'abord, je me suis intéressée à la manière dont le Fonds obtient l'argent qu'il redistribue aux féministes, où se trouve maintenant l'octroi provenant de fonds publics (APD) destinés au fonctionnement de son modèle, et en quoi se démarque la structure même du Fonds Égalité.

Ensuite, j'ai traité de la contradiction profonde, en vertu de quoi la recherche du profit, l'accumulation de richesse et les valeurs capitalistes inhérentes au fonctionnement du secteur privé et financier ne peuvent pas concorder avec les objectifs de changements sociaux et féministes qui appellent à un démantèlement du système capitaliste. Ce paradoxe réside derrière l'utilisation d'outils dits « innovants », tels que les investissements à impact genré, ainsi que dans la participation active, d'un acteur en faveur du changement social féministe — le Fonds Égalité — dans le secteur financier.

Grâce à des méthodes de recherche combinant des entrevues semi-structurées avec différents experts, une recherche documentaire et l'analyse de la littérature sur le sujet, j'ai pu prouver l'incohérence qui siège dans la manière dont le gouvernement canadien dicte ses décisions par rapport à l'attribution de l'APD, et particulièrement en ce qui a trait à la manière dont il s'est présenté comme un acteur féministe en élaborant le partenariat avec le Fonds Égalité, tout en rejoignant ses objectifs financiers relatifs à l'intégration d'outils des financements innovants en ce qui a trait aux investissements en développement international. J'ai aussi pu établir que, bien que le Fonds Égalité puisse être « original » et innovant, par la manière dont il attribue ses subventions de façons transparentes, participatives, flexibles et à court et long terme ; la problématique n'est pas l'organisation ni la manière dont elle soutient les mouvements féministes, c'est plutôt le fait que le gouvernement ait donné l'argent particulièrement à ce fonds, un fonds canadien, pour promouvoir le financement innovant et les investissements à impact genré. L'incitatif économique, dont la recherche de la rentabilité financière et le retour sur investissement, qui est au cœur de la stratégie du Fonds Égalité, reste l'enjeu central et qui reflète la contradiction du modèle. En introduisant l'incitatif de profit et de rentabilité associé à leur portefeuille d'investissement, il est justifiable de s'inquiéter à ce qu'à long terme, le Fonds perde

le point de mire sur ses valeurs et sa mission féministe transformationnelle et intersectionnelle. La nature complètement contradictoire entre le marché boursier et le secteur des finances avec les objectifs féministes de justice de genre est trop mise en évidence pour être ignorée.

En définitive, il est évident que l'argent du partenariat entre le gouvernement fédéral et le Fonds Égalité constitue un exemple de « gender washing ». Cet argent avait pour but d'appuyer des projets relevant de l'innovation, et non pour le développement ou le soutien d'initiatives spécifiquement féministes transformationnelles. Le Fonds Égalité, de manière légitime, y a vu une opportunité. L'organisation s'est présentée comme étant capable de gérer cet argent et d'utiliser ces nouveaux outils « innovants ». Ces membres, avec l'aide de partenaires, ont proposé un modèle intéressant, surtout en ce qui concerne leur stratégie d'octroi de subvention, mais au bout du compte, leur portfolio d'investissement demeure problématique par son niveau de complexité et l'expertise que nécessite son opération et son administration. De nombreux enjeux ont été identifiés par les répondant·e·s interrogé·e·s et les activistes féministes de l'AWID, tels que la présence inévitable de « gender washing » lorsque l'on fait « affaires » au secteur privé, dû notamment au peu de transparence associé au marché financier. Ces initiatives, dont le Fonds Égalité, encouragent à l'accélération du processus de financiarisation du domaine du développement et sont confrontées à d'autres risques, notamment à celui de développer une dépendance envers les aléas du marché et à la professionnalisation de la manière dont les ONG fonctionnent.

Des mesures concrètes pour une redistribution et une réparation féministe

Comme l'a montré cette recherche, les tendances actuelles en ce qui a trait au financement du développement et les initiatives qui reçoivent de l'argent public doivent faire état

d'examen minutieux. Le présent sujet ne doit pas être abandonné, particulièrement les initiatives qui concernent les instruments de financement innovant et celles qui mettent de l'avant les outils de financement mixte et les investissements à impact. Les programmes financés par le gouvernement canadien se doivent d'être sujet à des études critiques continues ainsi qu'à des analyses financières complètes.

Il est aussi nécessaire que les activistes, les chercheur·e·s et les personnes impliquées dans la société civile canadienne demandent des comptes au gouvernement canadien. De vraies solutions doivent être mises de l'avant pour contrer les abus fiscaux et faire en sorte que les entreprises paient leur juste part et cessent de s'enrichir sur le dos des crises mondiales telles que celles vécues au cours des dernières années. Des initiatives, comme celles lancées par « ActionAid » et « The Future is Public », représentent des exemples concrets de demandes pour une réforme fiscale mondiale afin de financer massivement des services publics accessibles, la lutte aux changements climatiques ainsi que le développement de municipalités vertes et démocratiques. (ActionAid, avril 2023 ; L'avenir est public, s.d.). Des solutions existent et comme un rapport d'Oxfam international l'a justement démontré en janvier 2023, la mise en place « d'un impôt sur la fortune de seulement 5 % sur les multimillionnaires et les milliardaires du monde entier pourrait rapporter 1 700 milliards de dollars par an » afin de financer ce type de programmes transformateurs.

Les universitaires et les praticien·ne·s engagé·e·s à soutenir des changements sociaux féministes voient de plus en plus leurs actions à long terme en faveur d'une réelle solidarité envers les communautés des Suds globaux fragilisées. Leurs réalisations et revendications se voient limitées par des mécanismes tels que les financements mixtes et les investissements à impact, qui contribuent d'ailleurs à la financiarisation du domaine de la coopération

internationale. Ces perturbations ne feront que s'amplifier à mesure que les fonds internationaux destinés à la réparation et la redistribution des richesses et au soutien d'initiatives féministes seront en grande partie mis à disposition par le biais de mécanismes mixtes ou similaires. Au lieu d'introduire, *ad vitam aeternam*, des fonds destinés au soutien d'initiatives qui ne font pas leurs preuves, telles que le financement mixte et les investissements à impact, le gouvernement canadien doit prendre des mesures concrètes et plaider pour une diminution ou même une élimination des dettes qui étouffent les pays des Suds, et plus particulièrement les groupes marginalisés, dont les femmes. L'investissement de fonds publics et la mise en œuvre de politiques fiscales représentent de réelles solutions, qui pourraient permettre la mise en place d'infrastructures sociales accessibles et gratuites pour tous et toutes. Des solutions existent, il faut simplement les trouver hors du tracé actuel, puisque tel que l'a dit Audre Lorde (1983) : « les outils du maître ne détruiront jamais la maison du maître ».

Bibliographies

- Abou-Habib, L., Hassan, M., et Akil, C. (2021). The story of the Doria Feminist Fund: De-colonising the funding narrative in the MENA region. *Gender & Development*, 29 (2/3), 611-622. <https://doi.org/10.1080/13552074.2021.1982544>.
- ActionAid (2023, avril). The vicious cycle: connections between the debt crisis and climate crisis. <https://actionaid.org/publications/2023/vicious-cycle#:~:text=There%20is%20a%20vicious%20cycle,that%20entrench%20the%20climate%20crisis>.
- Ahairwe, P. E., et Bilal, S. (2020). *A gender sensitive sustainable COVID-19 recovery: The role of Development Finance Institutions*. European Centre for Development Policy Management.
- AidWatch Canada. (2022, Janvier). *Canadian ODA: 2010 to 2020*. <http://aidwatchcanada.ca/wp-content/uploads/2022/01/Table-1-10-Years-ODA-and-Real-ODA.pdf>.
- Aitken, R. (2015). *Fringe Finance Crossing and Contesting the Borders of Global Capital*. Routledge.
- Amin, S. et Yahaya, D. (2023). *Investissement à impact genre et multiplication de fausses solutions : une analyse pour mouvements féministes*. L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID).
- Arutyunova, A. (2012). 'Investing' in Women's Rights: Challenges and new trends. *Development*, 55 (3), 305-310. <https://doi.org/10.1057/dev.2012.50>.
- Atom. (s.d.). Fonds MATCH — MATCH International Women's Fund -fonds. *Archives & Specials Collections*. <https://archie.library.carleton.ca/index.php/match-international-womens-fund-fonds>
- August, M., Cohen, D., Danyluk, M., Kass, A., Ponder, C., et Rosenman, E. (2022). Reimagining geographies of public finance. *Progress in Human Geography*, 46(2), 527-548. <https://doi.org/10.1177/03091325211054963>
- AWID, (s.d.) *À propos de l'AWID*. <https://www.awid.org/fr/propos-de-lawid>
- Bakker, I. (2007). Social Reproduction and the Constitution of a Gendered Political Economy. *New Political Economy*, 12(4), 541-556. <https://doi.org/10.1080/13563460701661561>
- Banking on climate Chaos (2023). Fossil fuel finance report. https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/uploads/2023/04/BOCC_2023_vFinal.pdf
- Banks, G., et Overton, J. (2022). Grounding financialisation: Development, inclusion, and agency. *Area*, 54(2), 168-175. <https://doi.org/10.1111/area.12740>.
- Bexell, M. (2012). Global Governance, Gains and Gender: Un-business partnerships for women's empowerment. *International Feminist Journal of Politics*, 14(3), 389-407. <https://doi.org/10.1080/14616742.2012.659855>
- Boyd, G. G.-D. (2016). The Girl Effect: A Neoliberal Instrumentalization of Gender Equality. *The Journal of Sustainable Development*, 15 (1), 146-180.
- Brodin, C. (2015). Au-delà de l'aide, les financements innovants. *Techniques Financières et Développement*, 121(4), 49. <https://doi.org/10.3917/tfd.121.0049>.
- Brown, S. (2016). Undermining Foreign Aid: The Extractive Sector and the Recommercialization of Canadian Development Assistance. Dans Brown, S., Heyer, M.D. et Black, D.R. (dir). *Rethinking*

- Canadian Aid*. (2e éd.). Studies in International Development and Globalization. Ottawa, Ontario: University of Ottawa Press.
- Brown, S. (2023, 17 avril). Foreign aid in 2022: More spending, but not much to celebrate. The McLeod Group. <https://www.mcleodgroup.ca/2023/04/foreign-aid-in-2022-more-spending-but-not-much-to-celebrate/>.
- Brown, S., Heyer, M.D. et Black, D. R. (2016). Introduction Why Rethink Canadian Aid? Dans Brown, S., Heyer, M.D. et Black, D.R. (dir). *Rethinking Canadian Aid*. (2e éd.). Studies in International Development and Globalization. Ottawa, Ontario: University of Ottawa Press.
- Brown, S. et Swiss, L. (2017). Canada's Feminist International Assistance Policy: Game changer or fig leaf? Dans K. Graham, et A.M. Maslove (dir.), *How Ottawa Spends: 2017-2018, Canada @ 150 Ottawa* (p. 117–131). Carleton University School of Public Policy and Administration.
- Bureau du vérificateur général. (2023, 27 mars). *2023 — Rapports 1 à 4 de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202303_04_f_44207.html
- Calkin, S. (2016). Globalizing 'Girl Power': Corporate Social Responsibility and Transnational Business Initiatives for Gender Equality. *Globalizations*, 13(2), 158-172. <https://doi.org/10.1080/14747731.2015.1064678>
- Calvert Impact (s.d.). About. <https://calvertimpact.org/about>.
- Cambridge Dictionary. (s.d.). Greenwashing. <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/greenwashing>
- Carment, D. et Samy, S. (2016) Canada's Fragile States Policy: What Have We Accomplished and Where Do We Go from Here? Dans Brown, S., Heyer, M.D. et Black, D.R. (dir). *Rethinking Canadian Aid*. (2e éd.). Studies in International Development and Globalization. Ottawa, Ontario: University of Ottawa Press.
- Charette, M. (2022). Bibliographie annotée : Blended Finance. Dans S. Spronk (Ed.), FSS4150 : Recherche dirigée en sciences sociales (pp. 16).
- Christensen, H. B., et Hail, L. (2021). Mandatory CSR and sustainability reporting: Economic analysis and literature review. *Review of Accounting Studies*, 26 (3), 1176-1248. <https://doi.org/10.1007/s11142-021-09609-5>
- Cohen, M., Godfrey, C., Jeune, H., et Kindornay, S. (2021). "Flash blending" development finance: how to make aid donor–private sector partnerships help meet the SDGs. *Development in Practice*, 31(7), 946-960, <https://doi.org/10.1080/09614524.2021.1911948>.
- Convergence. (s.d.). About us. <https://www.convergence.finance/about>.
- Corporate Finance Institute. (s.d.). *Private Equity Funds: Pools of capital invested in private companies*. <https://corporatefinanceinstitute.com/resources/wealth-management/private-equity-funds/>
- DAWN Informs (Mars 2021). *PPPs & Women's Human Rights: Feminist Analysis from the Global South*. Development Alternative with Women for a new Era. https://dawnnet.org/wp-content/uploads/2021/03/DAWN_Informs_on_PPPs_March2021.pdf
- De Angelis, M. (2004). Separating the Doing and the Deed: Capital and the Continuous Character of Enclosures, *Historical Materialism*, 12(2), 57-87. doi: <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1163/1569206041551609>

- Donor Tracker. (2022, décembre). *Canada: Funding Trends*.
https://donortracker.org/donor_profiles/canada#oda-spending
- Donor Tracker. (2022, décembre). *Canada/Gender Equality*.
https://donortracker.org/donor_profiles/canada/gender
- EDC (2022, 22 décembre). *Institution de financement du développement - FinDev Canada*.
<https://www.edc.ca/fr/about-us/corporate/findev-development-finance-institution.html>.
- Édes, B. (2018, 2 novembre) Canada, US introduce new world of development financing. LinkedIn.
https://www.linkedin.com/pulse/canada-us-introduce-new-world-development-financing-bart-%C3%A9des/?trk=public_profile_article_view
- Eisenstein, H. (2005). A Dangerous Liaison ? Feminism and Corporate Globalization. *Science & Society*, 69(3), 487-518. <https://doi.org/10.1521/siso.69.3.487.66520>
- Epstein, G.A. (2005). *Financialization and the world economy*. Northampton, MA: Edward Elgar.
- Equality Fund (2021, avril). *Shared Hopes: The Equality Fund's Response to the High Hopes, High Expectations Consultation Recommendations*. Fonds Égalité.
- Espinoza Trujano, J., et Phiri, L. (2022). Triple dissonance: Women-led funds. With a gender lens. In Africa. *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 12(3), 763-784.
<https://doi.org/10.1080/20430795.2021.1990832>
- Fanon, F. (1972). *Sociologie d'une révolution (L'an V de la révolution algérienne)* (no 28.) Paris : François Maspero, Éditeur, Petite collection Maspero, (1^e édition 1959). 175 pp.
- Federici, S. (2003). *Caliban and the Witch: Women, the Body and Primitive Accumulation*. Pluto Press.
- FinDev Canada (s.d.). *Rapport annuel de 2021 : Soutenir la relance économique durable et inclusive en misant sur le secteur privé*. <https://www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/rapport-annuel-2021>.
- FinDev Canada (s.d.). *Corporate plan summary 2022-2026*.
<https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2022-06/FinDev-CP-Summary-2022-2026-FINAL-EN.pdf>
- FinDev Canada (2022, novembre). *FinDev Canada receives additional capitalization to continue to support sustainable and inclusive development through the private sector*.
<https://www.findevcanada.ca/en/news/findev-canada-receives-additional-capitalization-continue-support-sustainable-and-inclusive>
- Fondation canadienne des femmes, Fondation communautaire du Canada et le Fonds Égalité, (2020, avril). *Principles for feminist funding*. <https://equalityfund.ca/wp-content/uploads/2020/11/Feminist-Philanthropy-FR.pdf>.
- Fonds Égalité (2019, 2 juin). *Une nouvelle initiative canadienne novatrice mobilisera des fonds sans précédent en faveur de l'égalité des sexes*. Fonds Égalité. <https://equalityfund.ca/fr/nouvelles-recentes/matsos-36/>
- Fonds Égalité (2021, 31 mars). *États financiers du Fonds égalité/Equality fund*.
<https://equalityfund.ca/wp-content/uploads/2021/08/FR-Fonds-Egalite-Financial-Statements-2021.pdf>
- Fonds Égalité (2021, 31 mars). *Le Fonds Égalité reçoit une subvention historique de 15 millions de dollars américains de la Fondation Ford*. <https://equalityfund.ca/fr/nouvelles-recentes/matsos-60/>.

- Fonds Égalité (2022, 31 mars). *États financiers du Fonds égalité/Equality fund*.
- Fonds Égalité (s.d.). *Ce que nous faisons : Investissement*. <https://equalityfund.ca/fr/ce-que-nous-faisons/investissement/>.
- Fonds Égalité (s.d.). *Qui nous sommes*. <https://equalityfund.ca/fr/qui-nous-sommes/>
- Fonds Égalité (s.d.). *Nos Partenaires Bénéficiaires*. <https://equalityfund.ca/fr/ce-que-nous-faisons/octroi-de-subsidiums/nos-partenaires-beneficiaires/>
- Gabor, D. (2021). The Wall Street Consensus. *Development and Change*, 52(3), 429-459. <https://doi.org/10.1111/dech.12645>.
- Gouvernement du Canada (2017, 19 décembre). *Évaluation formative de l'aide au développement du Canada pour le développement du secteur de l'extraction et le développement durable*. <https://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/evaluation/2018/extractives.aspx?lang=fra>.
- Gouvernement du Canada (2017). *Bâtir une classe moyenne forte : Budget 2017*. <https://www.budget.canada.ca/2017/docs/plan/budget-2017-fr.pdf>
- Gouvernement du Canada (2018, 25 mai). *Le Canada annonce un nouveau partenariat pour financer l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement*. <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/05/le-canada-annonce-un-nouveau-partenariat-pour-financer-egalite-des-genres-et-le-renforcement-du-pouvoir-des-femmes-et-des-filles-dans-les-pays-en-.html>
- Gouvernement du Canada (2019, 20 juin). *Partenariat canadien pour l'égalité des genres – Foire aux questions*. https://www.international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/gender_equality-egalite_des_genres/faq.aspx?lang=fra
- Gouvernement du Canada (2020, 02 octobre). *Une approche canadienne en matière de financement novateur du développement durable*. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_fsd-paif_fdd.aspx?lang=fra
- Gouvernement du Canada (2021, 14 avril). *La conférence Women Deliver 2019*. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/conference-women-deliver-2019.html>
- Gouvernement du Canada (2021, avril). *Création de la plateforme de financement mixte Convergence (phase III de l'IRFD)*. https://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/evaluation/2020/rdfi_phase3-phase3-irfd.aspx?lang=fra
- Gouvernement du Canada, (2019, 21 juin). *Affaires mondiales Canada - Fonds Égalité : Transformer la façon dont nous soutenons les organisations et les mouvements de femmes dont la mission consiste à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres*. <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2019/06/affaires-mondiales-canada---fonds-pour-egalite-transformer-la-facon-dont-nous-soutenons-les-organisations-et-les-mouvements-de-femmes-dont-la-miss.html>
- Gouvernement du Canada. (2020, 2 octobre). *Une approche canadienne en matière de financement novateur du développement durable*. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_fsd-paif_fdd.aspx?lang=fra
- Gouvernement du Canada. (2020, 7 janvier). *Partenariat pour financer l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement*.

- https://www.international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/gender_equality-egalite_des_genres/index.aspx?lang=fra.
- Gouvernement du Canada. (2021, 24 août). *Politique d'aide internationale féministe du Canada*. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra
- Gouvernement du Canada (2022, 28 octobre). *Programme d'innovation en aide internationale*. <https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/iaip-piai.aspx?lang=fra>
- Hessini, L. (2020). Financing for gender equality and women's rights: The role of feminist funds. *Gender & Development*, 28(2), 357-376. <https://doi.org/10.1080/13552074.2020.1766830>.
- Hughes-McLure, S., et Mawdsley, E. (2022). Innovative Finance for Development? Vaccine Bonds and the Hidden Costs of Financialization. *Economic Geography*, 98(2), 145-169. <https://doi.org/10.1080/00130095.2021.2020090>
- IDA, (s.d.). Mécanisme de financements mixtes (BFF). *Association de développement, Groupe de la Banque Mondiale*. <https://ida.banquemondiale.org/fr/financing/ida-private-sector-window/m%C3%A9canisme-de-financements-mixtes-bff>
- Jackson, S. et Armengaud, F. (2009). Pourquoi un féminisme matérialiste est (encore) possible – et nécessaire, *Nouvelles Questions Féministes*, 28(3), 16-33. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/nqf.283.0016>.
- Jeune, H. (2019). *Faith is not enough*. Oxfam UK. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/faith-is-not-enough-ensuring-that-aid-donor-private-sector-partnerships-contrib-620839/>
- Kantola, J., et Squires, J. (2012). From state feminism to market feminism? *International Political Science Review*, 33(4), 382-400. <https://doi.org/10.1177/0192512111432513>
- L'avenir est public (s.d.). *Manifeste mondial pour les services publics*. <https://futureispublic.org/wp-content/uploads/2021/12/L-avenir-est-public-Manifeste-mondial-pour-les-services-publics.pdf>
- Le projet de financement mixte (s.d.). *Le financement mixte ?* <https://blendedfinancecritique.ca/fr/>
- LinkedIn (s.d.). *Equality Fund*. <https://www.linkedin.com/company/equalityfund/>
- Lorde, A. (1983). The master's tools Will Never Dismantle the Master's House, pp. 94-101. Dans Cherrie Moraga et Gloria Anzaldúa (dir.), *This Bridge Called My Back: Writings by Radical Women of Color*. New York Kitchen Table Press.
- Mawdsley, E. (2018). 'From billions to trillions': Financing the SDGs in a world 'beyond aid'. *Dialogues in Human Geography*, 8(2), 191–195. <https://doi.org/10.1177/2043820618780789>.
- McDonald, D., Marois, T., et Spronk, S. (2020). Public Banks + Public Water = 6 SDG? *Water Alternatives*, 14, 1-18.
- McKinsey Global Institute, (2021, 12 avril). *The necessity of doing well by doing good*. <https://www.mckinsey.com/mgi/overview/in-the-news/the-necessity-of-doing-well-by-doing-good>
- McLeod Group, (2019, June 3). Smoke and Mirrors: Understanding Canada's 2018 Foreign Aid Increase. *Blog*. <https://www.mcleodgroup.ca/2019/06/smoke-and-mirrors-understanding-canadas-2018-foreign-aid-increase/>
- Mécanisme de financement mondial. (2017, 11 juillet). *Le Royaume-Uni et le Canada Contribuent au Mécanisme de Financement mondial pour Chaque Femme Chaque Enfant*.

<https://www.globalfinancingfacility.org/fr/le-royaume-uni-et-le-canada-contribuent-aum%C3%A9canisme-de-financement-mondial-pour-chaque-femme-chaque>.

Meeks, P. (2017). *Mixed messages: The rhetoric and the reality of using blended finance to 'leave no-one behind.'* Eurodad.

https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/eurodad/pages/250/attachments/original/1588178386/Mixed_messages.pdf?1588178386.

Mercer (s.d.) *Private debt investing for institutional investors*. <https://www.mercer.com/what-we-do/wealth-and-investments/private-debt.html#:~:text=Private%20debt%20refers%20to%20loans,a%20source%20of%20diversified%20returns>.

Miller, K. (2017). *Funding Feminism: Accountability, NGOization, and the Politics of Grantmaking in International Institutions*. Doctoral thesis. University of Wisconsin-Madison. Publication n° 10282883. ProQuest Dissertations and Theses Global.

Miller, K. et Jones, R. (2019). *Vers un écosystème de Financement féministe*. L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID).

Miller, K., et Staszewska, K. (2020). *High Hopes & High Expectations: Feminist Movement Recommendations to the Equality Fund*. L'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID).

Moeller, K. (2018). *Gender Effect: Capitalism, Feminism, and the Corporate Politics of Development*. University of California Press.

Murray, A., et Spronk, S. (2019). Blended financing, Canadian foreign aid policy, and alternatives. *Studies in Political Economy*, 100(3), 270-286. <https://doi.org/10.1080/07078552.2019.1682781>.

Nations Unies. (2023, 6 mars). *Commission de la condition de la femme : le Secrétaire général appelle à « ne pas laisser les Silicon Valleys se transformer en vallées de la mort pour les droits des femmes »*. <https://press.un.org/fr/2023/fem2221.doc.htm>

Novovic, G. (2021). Canada's international assistance: Underfunded feminist ambitions. *Pour In Reality of Aid: Report 2020-2021*. <https://realityofaid.org/roa-report-2020-2021/canadas-international-assistance/>

OCDE. (2020, 9 novembre). *Global outlook on financing for sustainable development 2021*. www.oecd-ilibrary.org/development/global-outlook-on-financing-for-sustainable-development-2021_e3c30a9a-en.

Organisation Internationale du Travail. (s.d.). *Financement innovant*. https://www.ilo.org/empent/areas/social-finance/WCMS_758507/lang--fr/index.htm

Oxfam Canada, (2019). *A Feminist Approach to Women's Economic Empowerment: How Canada Can Lead in Addressing Neglected Areas of WEE*. Oxfam Canada. Disponible au : https://www.oxfam.ca/wp-content/uploads/2019/01/a-feminist-approach-to-womens-economic-empowerment_FINAL.pdf

Oxfam UK, (2023, Janvier). *Richest 1% grab nearly twice as much new wealth as rest of the world put together*. Oxfam UK. <https://www.oxfam.org.uk/media/press-releases/richest-1-grab-nearly-twice-as-much-new-wealth-as-rest-of-the-world-put-together/>

Parisi, L. (2020). Canada's New Feminist International Assistance Policy: Business as Usual ? *Foreign Policy Analysis*, 16(2), 163-180. <https://doi.org/10.1093/fpa/orz027>.

- Premier ministre du Canada Justin Trudeau. (2018, 24 septembre). *Le Canada appuie les infrastructures mondiales en créant un nouveau centre à Toronto*. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2018/09/24/canada-appuie-les-infrastructures-mondiales-creant-nouveau-centre>.
- Pro Mujer, (s.d.). *Empowering Latin American Women*. <https://promujer.org/b2b/en/>
- Prügl, E. (2015). Neoliberalising Feminism. *New Political Economy* 20 (4), 614-31. <https://doi.org/10.1080/13563467.2014.951614>.
- Prügl, E. et True, J. (2014). Equality Means Business? Governing Gender through Transnational Public-Private Partnerships, *Review of International Political Economy* 21(6), 1137-69. <https://doi.org/10.1080/09692290.2013.849277>.
- Quinlan, J. P., et VanderBrug, J. (2017). *Gender lens investing: Uncovering opportunities for growth, returns, and impact*. Wiley.
- Roberts, A. (2012). Financial Crisis, Financial Firms...And Financial Feminism? The Rise of 'Transnational Business Feminism' and the Necessity of Marxist-Feminist IPE. *Socialist Studies*, 8(2), 85-108.
- Roberts, A. (2015). The Political Economy of «Transnational Business Feminism»: Problematizing the Corporate-led Gender Equality Agenda. *International Feminist Journal of Politics*, 17 (2), 209-31. <https://doi.org/10.1080/14616742.2013.849968>.
- Roberts, A. (2016). The limitations of transnational business feminism: The case of gender lens investing. *Soundings: a journal of politics and culture*, 62, 68-83. <https://doi.org/10.3898/136266216818497776>.
- Robinson, F. (2021). Feminist foreign policy as ethical foreign policy? A care ethics perspective. *Journal of International Political Theory*, 17(1), 20-37. <https://doi.org/10.1177/1755088219828768>.
- Romero, M.J. (2016). Development Finance Takes 'Private Turn': Implications and Challenges Ahead. *Development*, 59, 59–65. <https://doi.org/10.1057/s41301-017-0074-0>.
- Roy, A. (2010). *Poverty Capital: Microfinance and the Making Development*. New York: Routledge.
- Russo, A. (2018). *Feminist Accountability, Disrupting Violence and Transforming Power*. New York University Press.
- Samans, R. (2016). Blending public and private funds for sustainable development. In OECD, *Development Co-operation Report 2016* (pp. 67-82). OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/dcr-2016-9-en>
- Sato, C. (2016). Two Frontiers of Development? A Transnational Feminist Analysis of Public-Private Partnerships for Women's Empowerment. *International Political Sociology*, 10(2), 150-167. <https://doi.org/10.1093/ips/olw006>
- Sawaneh, K., et Badjie, F. (2021). Empowering Women in the Agricultural Value Chain Via Islamic Blended Products to Attain the Agenda 2030 in The Gambia. *European Journal of Islamic Finance*, 17, 1-12. <https://doi.org/10.13135/2421-2172/5056>
- Schein, R. (2014). Hegemony Not Co-Optation: For A Usable History of Feminism. *Studies in Political Economy*, 94(1), 169-176. <https://doi.org/10.1080/19187033.2014.11674959>
- Sen, G. (2019). Gender Equality and Women's Empowerment: Feminist Mobilization for the SDGs. *Global Policy*, 10 (S1), 28-38. <https://doi.org/10.1111/1758-5899.12593>.

- Soederberg, S. (2005). Recasting Neoliberal Dominance in the Global South? A Critique of the Monterrey Consensus. *Alternatives: Global, Local, Political*, 30(3), 325-364. <https://doi.org/10.1177/030437540503000304>
- Soederberg, S. (2009). Repoliticizing corporate power and ownership in contemporary capitalism. Dans Soederberg, S. (dir) *Corporate Power and Ownership in Contemporary Capitalism the Politics of Resistance and Domination* (1e édition., pp.3-19). Routledge. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.4324/9780203871690>
- Spronk, S.J. et Webber, J.R. (2014). Introduction – Systemic Logics and Historical Specificity: Renewing Historical Materialism in Latin American Political Economy. Dans S.J. Spronk et J.R. Webber, (dirs.) *Crisis and Contradiction* (pp. 1-25). Leiden, The Netherlands: Brill. https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1163/9789004271074_002.
- Storm, S. (2018). Financialization and Economic Development: A Debate on the Social Efficiency of Modern Finance: Debate: Financialization and Economic Development. *Development and Change*, 49(2), 302-329. <https://doi.org/10.1111/dech.12385>
- Subramanian, T., Muirow, A., et Anderson, J. (2022). Evolving the gender analysis in gender lens investing: Moving from counting women to valuing gendered experience. *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 12(3), 684-703. <https://doi.org/10.1080/20430795.2021.2001300>
- Switzer, H. (2013). (Post)Feminist development fables: The Girl Effect and the production of sexual subjects. *Feminist Theory*, 14(3), 345-360. <https://doi.org/10.1177/1464700113499855>
- Tan, C. (2019). Creative cocktails or toxic brews? Blended finance and the regulatory framework for sustainable development. In C. Gammage et T. Novitz (dir.), *Sustainable Trade, Investment and Finance* (p. 300-330). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781788971041.00023>.
- The World Bank. (2012). *World Development Report 2012: Gender Equality and Development* (publication no 64665). <http://hdl.handle.net/10986/4391>.
- uOttawa. (s.d.). Battiste, Marie. <https://www.uottawa.ca/notre-universite/recteur/doctorats-honorifiques/battiste-marie>
- Walters, R. (2022). Varieties of gender wash: Towards a framework for critiquing corporate social responsibility in feminist IPE. *Review of International Political Economy*, 29(5), 1577-1600. <https://doi.org/10.1080/09692290.2021.1935295>.
- World Economic Forum. (2021, 12 avril). *It will take another 136 years to close the global gender gap*. <https://www.weforum.org/agenda/2021/04/136-years-is-the-estimated-journey-time-to-gender-equality/>
- York, G. (2020). *Ottawa's \$1.5-billion foreign aid initiative has spent only \$120,000 so far*. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/world/article-ottawas-15-billion-foreign-aid-initiative-has-spent-only-12000/>

Annexes

Annexe A- Questions posées lors des entrevues semi-structurées

Tableau 2 : Liste de questions

Questions initiales (français ou anglais) ¹¹	
Thématique : Fonds Égalité	
	What do you think of the responses offered by the Equality Fund and the actions put in place in response to the recommendations to your May 2020 report, <i>High Hopes & High Expectations: Feminist Movement Recommendations to the Equality Fund</i> ?
	In 2019 MATCH International was replaced by the Equality Fund. Did you (or any of AWID's members) work with MATCH International in the past and if so, can you describe that relationship?
	The 2020 report notes that: ‘For decades, feminist economists and activists have critiqued the dominant global economic system as being actively violent towards people and the planet, undervaluing and exploiting the labor of women, trans and gender-diverse people, and placing inordinate power without accountability in the hands of corporations. The aim of attracting investments—deeply embedded in this system—has often driven a race to the bottom among states, eroding labor rights and environmental protection standards to be more ‘competitive,’ or being compelled to do so by conditional loans of international financial institutions.’ Even in the emerging field of gender and impact investing, with ‘screens’ to limit harmful investments, there are open questions about whether such investments can shift the needle for women’s rights and gender equality and how they can navigate the lack of transparency inherent to the financial system. What do you think are some of the strategies that feminist organizations and social movements can use to overcome this contradiction (e.g., Fighting for better accountability measures, building political pressures for a feminist/green new deal, etc.)? Sous-question: In what ways, in your previous positions, have you been confronted with this dilemma/contradiction?
	Are there any personal opinions or recommendations that you could not share in the report, but that upon reflection (or after a period of time, such as the pandemic) you would like to add?
	From what we understand, there has been a restructuring of the Equality Fund in 2019 (previously MATCH International), we wonder what are the main differences between the two funds? how did MATCH international work before, how does the equality fund work today? Sous questions : A. What prompted you to change the fund (or in what context did the change occur) (previously MATCH International), what was not working before and why did you make the changes? B. What did you think of the report done in partnership with AWID and feminist activists? As I understand it, the changes in the structure of the fund occurred at the same time that AWID was conducting the consultations, how did the changes in the organization affect AWID's assessment

¹¹ Les participant·e·s interrogé·e·s étaient presque en totalité des personnes anglophones, les questions ont donc été posées en anglais et la traduction s’est faite lors de l’analyse des données/idées. Les questions posées ont pu être modifiées ou exprimées d’une manière différente lors des entrevues.

	As I understand it, Global Affairs Canada is the only donor agency involved in the Equality Fund, providing \$300 million and \$4.8 million through the women's voice and leadership (WVL) program. What is the role of other private and philanthropic actors involved in the consortium as partners?
	How are MATCH International and the Equality Fund governed (or managed)? Sous-question: How do you think, if it is the case, the hierarchical structure of the Equality Fund affects the decisions made about investment and grant distribution to feminists in the global south?
	How is the Equality Fund registered? Is it an organization, a fund, an investment firm? What are the laws that govern these types of funds/organizations?
	Recommendation 9b of the AWID report ("Build on the latest social innovation in non-hierarchical decision-making and participatory investments processes for investments"), mentions that a plan for revising investment decision-making should be under development in the first year and implemented by the third year. To what extent has the current fund structure been revisited?
	Are you familiar with the Equality Fund? If so, what are your impressions of this type of fund using a 100% gender-lens investment portfolio?
	The Equality Fund has a 15-year partnership with the Government of Canada, to what extent, if at all, has this partnership changed the way the Equality Fund (previously MATCH international) operates.
	What are the investment criteria of the fund? Can you elaborate on Equileap, MSCI, Impax, WEF and Thomson Reuters Refinitiv.
	You mentioned that soon the Fund will invest in private debt, can you tell me more about this? What do you do when an investment is not profitable? Are we talking about loans? Sous-question: To what extent do you ever resell the shares of companies in which you invest on the stock market?
	What does your risk management profile look like? How do you absorb risk?
	Can you tell me more about the profile of the fund, including the portion of the fund that operates in the stock market and the portion in specific companies.
Thématique : Financement innovant	
	Development aid has always been used to foster private sector 'development'. What do you think is new with the current trend to promote 'blended finance' in the context of the sustainable development goals? Sous-question: How do these trends relate, if at all, to the promotion of gender equality goals?
	Are all forms of blending the same? For example, does anything make the Equality Fund's approach to blending different from the approach taken by a development finance institution (e.g., FinDev) or the G20 Infrastructure Hub?
	Blended finance is often presented as a tool in the toolbox called "innovative financing". In your opinion, what, if anything, was wrong with the supposedly "old" ways of financing development, especially in achieving gender equality goals? What does innovation mean and why is it considered necessary? Sous-question: What makes the gender lens investment approach different?
	Le financement mixte est souvent présenté comme un outil de la boîte à outils appelée "financement innovant". Selon vous, qu'est-ce qui n'allait pas, si c'était le cas, avec les supposées "anciennes" méthodes de financement du développement, notamment pour atteindre les objectifs d'égalité de genre ? Sous question : Que signifie « l'innovation » et pourquoi est-elle considérée comme nécessaire ?
Thématique : Position Canadienne	
	What is your impression of FIAP, and have you noticed any changes in the way assistance is provided? What do you see as the positive points and weaknesses of Canada's "new" feminist approach?

	Having worked at Cooperation Canada, have you noticed a new trend in the Canadian position and the involvement of the private sector in development financing? How does this trend affect Canadian NGOs, if at all?
	Have you noticed a new trend in the Canadian position and the involvement of the private sector in development financing? How does this trend affect Canadian NGOs, if at all?
	Blended finance is often presented as a tool in the toolbox called "innovative finance". In your opinion, what, if anything, was wrong with the supposedly "old" ways of financing development, especially in achieving gender equality goals? What does innovation mean and why is it considered necessary?
	How can we avoid 'pinkwashing' when involving the private sector in the financing of development projects?
	With over 25 years of experience in the field, what are your views regarding the current feminist position of the Government, and how does this position affect current trends in international development finance?
Thématique : Alternatives	
	Quelles seraient vos recommandations/idées pour créer un modèle de financement du développement international plus inclusif ?
	What would be your recommendations/ideas for creating a more « reparative » or « fair » model of international development finance? And in particular to achieve feminist development goals?

Annexe B- Certificat d'approbation éthique

Université d'Ottawa Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche		University of Ottawa Office of Research Ethics and Integrity	
20/07/2022			
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL			
Numéro du dossier / Ethics File Number		S-06-22-8063	
Titre du projet / Project Title		Féminismes, aide étrangère et le Fonds Égalité : Le financement mixte fait-il progresser l'égalité de genre?	
Type de projet / Project Type		Thèse de maîtrise / Master's thesis	
Statut du projet / Project Status		Approuvé / Approved	
Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)		20/07/2022	
Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)		19/07/2023	

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher	Affiliation	Role
Julie ST-PIERRE-GAUDREAU	École de développement international et mondialisation / School of International Development and Global Studies	Chercheur Principal / Principal Investigator
Susan SPRONK	École de développement international et mondialisation / School of International Development and Global Studies	Superviseur / Supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments

Figure 8 : Certificat d'approbation éthique (p.1)

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa, opérant conformément à l'*Énoncé de politique des Trois conseils* (2014) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CER avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.

The University of Ottawa Research Ethics Board, which operates in accordance with the *Tri-Council Policy Statement* (2014) and other applicable laws and regulations, has examined and approved the ethics application for the above-named research project.

Ethics approval is valid for the period indicated above and is subject to the conditions listed in the section entitled "Special Conditions or Comments". The "Renewal/Project Closure" form must be completed four weeks before the above-referenced expiry date to request a renewal of this ethics approval or closure of the file.

Any changes made to the project must be approved by the REB before being implemented, except when necessary to remove participants from immediate endangerment or when the modification(s) only pertain to administrative or logistical components of the project. Investigators must also promptly alert the REB of any changes that increase the risk to participant(s), any changes that considerably affect the conduct of the project, all unanticipated and harmful events that occur, and new information that may negatively affect the conduct of the project or the safety of the participant(s).

Riana MARCOTTE

Responsable d'éthique en recherche / Protocol Officer

Pour/For Barbara GRAVES Président(e) du/ Chair of the Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités / Social Sciences and Humanities Research Ethics Board

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

Figure 9 : Certificat d'approbation éthique (p.2)